



Conseil d'administration - Mardi 10 mars 2020	
Délibérations signées	Pages
Délibération n° 2020-03-01-fin : adoption du compte financier de l'établissement pour l'exercice 2019	2
Délibération n° 2020-03-02-fin : adoption du rapport annuel de performances 2019	80
Délibération n° 2020-03-03-fin : admission en non-valeur de moins de 200€	137
Délibération n° 2020-03-04-fin : admission en non-valeur	142
Délibération n° 2020-03-05-fin : admission en non-valeur	144
Délibération n° 2020-03-06-fin : amendement de la délibération n° 2015-11-08-fin	146
Délibération n° 2020-03-07-fin : remboursement des frais avancés en cas de COVID-19	148
Délibération n° 2020-03-08-acc : convention pour approbation	150

Délibération n° D2020-03-01-Fin
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 10 mars 2020

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-3, L. 719-5, R. 719-51, R. 719-100 et suivants ;
Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;

Vu la délibération n° 2017-10-07-Ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;

Sur proposition de l'agent comptable de l'université Jean Moulin Lyon 3 ;

Après en avoir délibéré,

Décide

- d'approuver le compte financier de l'établissement pour l'exercice 2019.

Article 1 : Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- **1203** emplois équivalent temps plein (ETPT) sous plafond et **165** ETPT hors plafond :
- **116 111 460,06 €** d'autorisations d'engagement dont :
 - **93 846 489,91 €** personnel
 - **15 671 935,39 €** fonctionnement
 - **6 593 034,76 €** investissement
- **112 610 622,84 €** de crédits de paiement dont :
 - **93 827 777,38 €** personnel
 - **14 709 847,11 €** fonctionnement
 - **4 072 998,35 €** investissement
- **+ 3 929 617,95 €** de solde budgétaire

Article 2 : Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution comptable suivants :

- **2 394 312,28€** de variation de trésorerie
- **5 391 563,68 €** de résultat patrimonial
- **6 831 216,35 €** de capacité d'autofinancement
- **5 555 250,63 €** de variation de fonds de roulement

Article 3 : Le conseil d'administration décide d'affecter en réserves :

- le résultat de l'exercice à hauteur de **5 391 563,68 €**
- le report à nouveau créditeur à hauteur de **2 895 383, 52 €**
- Le report à nouveau débiteur à hauteur de **77 491, 69 €**

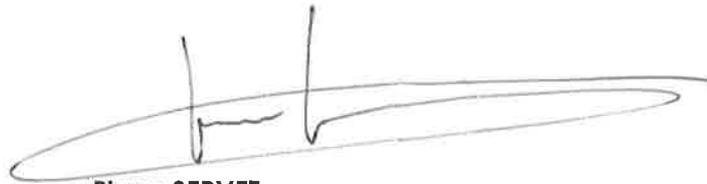
Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et le bilan sont annexés à la présente délibération.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres du conseil :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 18
- ✓ Nombre d'abstentions : 0
- ✓ Nombre de voix pour : 18
- ✓ Nombre de voix contre : 0

Lyon, le 10 mars 2020

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation
Le vice-président en charge du conseil d'administration,



Pierre SERVET



COMPTE FINANCIER 2019

Conseil d'administration du 10 mars 2020

Sommaire

Tableau 1 : Autorisations d'emploi	page 1
Tableau des emplois	page 2
Tableau 2 : Autorisations budgétaires	page 3
Tableau 3 : Dépenses par destination	page 4
Recettes par origine	page 5
Tableau 4 : Equilibre financier	page 6
Tableau 5 : Opérations pour le compte de tiers	page 7
Tableau 6 : Situation patrimoniale	page 8
Tableau 7 : Plan de trésorerie	page 10
Tableau 8 : Opérations sur recettes fléchées	page 11
Tableau 9 : Opérations pluriannuelles (version agrégée)	page 12
Tableau 10 : Opérations pluriannuelles (version détaillée)	page 14
Tableau de synthèse budgétaire et comptable	page 16
Tableau relatif aux moyens des UMR	page 17

Tableau des emplois présenté par l'établissement à l'appui du budget exécuté 2019

Catégories d'emplois	Nature des emplois		(A)		(B)		(C) = (A) + (B)	
	Permanents	Titulaires	En ETPT	Emplois financés sur ressources propres	En ETPT	Global		
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires	489			489		
		CDI	5,0			5,0		
	Non permanents	CDD	149		18	167,0		
S/total EC			643		18	661		
Elèves fonctionnaires stagiaires des ENS								
BIATOSS	Permanents	Titulaires	412			412		
		CDI	42			42		
	Non permanents	CDD	106		147	253		
S/total Biatoss			560		147	707		
Totaux			1 203		165	1 368		⁽⁴⁾
Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat			1 027					

Note sur les modalités de renseignement du tableau

Ce tableau doit être annexé au budget de l'établissement et, en cas de modification, aux décisions budgétaires modificatives. Les chiffres qu'il contient Seul est soumis au vote du conseil d'administration le plafond global des emplois (case annotée (4))

Le nombre total d'emplois sous plafond Etat (case annotée (3)) ne peut être supérieur au plafond des emplois Etat qui a été notifié à l'établissement et

TABLEAU 1
Autorizații de emisii

PLANUL DE ALOCARE DE EMISII

Tabelul de Alocare de Emisii		Sursa planificată de emisii		Emisii planificate de emisii	
Autorizații de emisii	Tipul de emisii	1501	1502	1503	1504
Autorizații de emisii	Tipul de emisii	1501	1502	1503	1504

NU! Pentru toate activitățile de emisii, autorizațiile de emisii sunt planificate în funcție de tipul de activitate și de cantitatea de emisii planificate.

PLANUL DE ALOCARE DE EMISII

Tabelul detaliat de emisii

Activitate	Tipul de emisii	Emisii planificate de emisii							
		1501	1502	1503	1504	1501	1502	1503	1504
Activitate de emisii	Tipul de emisii	1501	1502	1503	1504	1501	1502	1503	1504
	Tipul de emisii	1501	1502	1503	1504	1501	1502	1503	1504
	Tipul de emisii	1501	1502	1503	1504	1501	1502	1503	1504
	Tipul de emisii	1501	1502	1503	1504	1501	1502	1503	1504
Activitate de emisii	Tipul de emisii	1501	1502	1503	1504	1501	1502	1503	1504
	Tipul de emisii	1501	1502	1503	1504	1501	1502	1503	1504
	Tipul de emisii	1501	1502	1503	1504	1501	1502	1503	1504
	Tipul de emisii	1501	1502	1503	1504	1501	1502	1503	1504
Activitate de emisii	Tipul de emisii	1501	1502	1503	1504	1501	1502	1503	1504
	Tipul de emisii	1501	1502	1503	1504	1501	1502	1503	1504
	Tipul de emisii	1501	1502	1503	1504	1501	1502	1503	1504
	Tipul de emisii	1501	1502	1503	1504	1501	1502	1503	1504

TABLEAU 2 DES AUTORISATIONS BUDGETAIRES 2019

	DEPENSES				RECETTES			
	Compte Financier 2018		Budget 2019		CF 2018	Budget 2019	CF 2019	
	AE	CP	AE	CP				
Personnel	93 879 070	93 852 136	95 924 641	95 924 641	114 811 817	114 538 459	115 586 855	Recettes globalisées
dont contribution employeur au CAS	24 879 974	24 879 974	25 190 494	25 190 494	90 496 795	90 786 973	91 004 543	Subvention pour charges de service public (SCSP)
Pension					432 402	384 750	190 796	Autres financements de l'Etat
Fonctionnement	14 678 945	14 945 584	17 235 123	16 981 933	0	1 427 556	1 832 975	Fiscalité affectée
Investissement	4 327 980	4 781 372	6 953 810	4 860 930	4 281 763	5 057 579	6 065 903	Autres financements publics
					19 600 857	16 881 601	16 492 539	Recettes propres
					1 089 467	951 758	953 386	Recettes fléchées
					0		0	Financements de l'Etat fléchés
					1 089 467	951 758	951 464	Autres financements publics fléchés
							1 922	Recettes propres fléchées
TOTAL DES DEPENSES (AE et CP)	112 888 935	113 579 152	120 113 574	117 787 504	115 901 284	115 490 217	116 540 241	TOTAL DES RECETTES
SOLDE BUDGETAIRE (excédent)		2 322 132				2 277 287		SOLDE BUDGETAIRE (déficit)
= Recettes - Crédits de paiement								= Recettes - Crédits de paiement

N.B : Budget 2019 = BI 2019 + BR 2019

Tableau 3 des dépenses par destination - Compte financier 2019

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Budget	Personnel		Fonctionnement			Investissement		AE	CP
	AE = CP		AE	CP	AE	CP			
D1 Dépenses Programmes 150 et 231	91 967 561	91 948 848	14 297 731	13 342 084	6 539 777	4 053 807	112 825 065	109 344 740	
Formation initiale et continue	45 505 296	45 505 296	3 835 485	3 256 463	528 583	527 162	49 869 364	49 288 920	
D101 - Formation initiale et continue de niveau Licence	24 876 279	24 876 279	1 348 984	981 617	487 725	486 304	26 712 988	26 344 199	
D102 - Formation initiale et continue de niveau Master	20 385 355	20 385 355	2 148 372	1 965 506	17 556	17 556	22 551 283	22 368 417	
D103 - Formation initiale et continue de niveau Doctorat	243 662	243 662	338 129	309 340	23 302	23 302	605 093	576 304	
Recherche	23 868 052	23 868 052	1 364 862	1 279 665	83 632	83 761	25 316 546	25 231 478	
D111 - Recherche en SHS	23 862 134	23 862 134	1 364 862	1 279 665	83 632	83 761	25 310 628	25 225 560	
D112 - Recherche transversale	5 918	5 918	-	-	-	-	5 918	5 918	
Soutien et support	22 594 212	22 575 500	9 097 384	8 805 956	5 947 563	3 442 885	37 639 159	34 824 341	
D105 - Bibliothèques et documentation	3 851 034	3 851 034	1 231 626	1 253 929	706 451	611 822	5 789 111	5 716 785	
D113 - Diffusion des savoirs et musées	258 356	258 356	-	-	-	-	258 356	258 356	
D114 - Immobilier	3 567 277	3 567 277	4 371 604	4 348 932	4 844 831	2 463 842	12 783 712	10 380 050	
D115 - Plochage et support	14 917 545	14 898 833	3 494 154	3 203 096	396 281	367 221	18 807 980	18 469 149	
D2 Étudiants	1 878 929	1 878 929	1 374 204	1 367 763	33 257	19 191	3 286 391	3 265 883	
D201 - Aides directes aux étudiants	47 506	47 506	786 979	788 959	-	-	834 485	836 465	
D202 - Aides indirectes	231 903	231 903	27 195	27 635	-	-	259 098	259 538	
D203 - Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	1 599 520	1 599 520	560 030	551 169	33 257	19 191	2 192 808	2 169 880	
D3 Autres programmes	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total	93 846 490	93 827 777	15 671 935	14 709 847	6 593 035	4 072 998	116 111 460	112 610 623	
SOLDE BUDGÉTAIRE (excédent)									
								3 929 618	

Tableau 3 Recettes par origine de financement Compte financier - 2019
POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	Recettes spécialisées Compte financier 2019					Recettes flechées Compte financier 2019			Total CF 2019
	Subvention pour charges de service public	Autres financements de l'Etat	Fiscalité affectée	Autres financements publics	Recettes propres	Financements de l'Etat flechés	Autres financements publics flechés	Recettes propres flechées	
FD010	Subvention pour charges de service public	91 004 543	0	0	0	0	0	0	91 004 543
FD020	Droits d'inscription	0	0	0	0	3 068 360	0	0	3 068 360
FD030	Formation continue, diplômes propres et VAE	0	0	0	0	9 918 715	0	0	9 918 715
FD040	Taxe d'apprentissage	0	0	0	0	967 199	0	0	967 199
FD050	Contrats et prestations de recherche hors ANR	0	0	0	0	10 100	0	0	10 100
FD060	Valorisation	0	0	0	0	119 870	0	0	119 870
FD070	ANR investissements d'avenir	0	0	0	102 457	0	0	0	102 457
FD080	ANR hors investissements d'avenir	0	0	0	342 880	0	0	0	342 880
FD090	Subvention d'exploitation et financement actif - Région	0	0	0	482 952	0	0	0	482 952
FD100	Subvention d'exploitation et financement actif - UE	0	0	0	199 461	0	0	0	199 461
FD110	Subvention d'exploitation et financement actif - Autres	0	190 796	0	4 695 563	128 799	951 464	0	5 966 623
FD120	Fondations- fonds propres, réserves dons et legs	0	0	0	0	175 625	0	0	175 625
FD130	Autres recettes	0	0	1 832 975	245 590	2 103 970	0	1 922	4 184 456
		91 004 543	190 796	1 832 975	6 085 903	16 492 639	951 464	1 922	116 540 241

Solde budgétaire (déficit) 0

TABLEAU 4 EQUILIBRE FINANCIER - COMPTE FINANCIER 2019

	BESOINS			FINANCEMENTS		
	Compte Financier 2018	Budget 2019	Compte Financier 2019	CF 2018	Budget 2019	Compte Financier 2019
Solde budgétaire (déficit)		2 277 287		2 322 132		3 929 618
Remboursement d'emprunts (capital)						Nouveaux emprunts (capital)
Nouveaux prêts (capital)	1 170		4 814	5 500 210		-
Dépôts et cautionnements						Remboursement de prêts (capital)
Opérations au nom et pour le compte de tiers	846 292	320 000	229 170	1 069 591	320 000	412 817
Autres décaissements sur comptes de tiers	50 269		14 345 966	102 015		12 631 826
						Autres encaissements sur comptes de tiers
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme	897 731	2 597 287	14 579 950	8 993 948	320 000	16 974 261
						Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme
Abondement de la trésorerie	8 096 217	-	2 394 311	-	2 277 287	Prélèvement sur la trésorerie
dont abondement de la trésorerie fléchée	326 223	147 183	251 838			dont prélèvement sur la trésorerie fléchée
dont abondement de la trésorerie non fléchée	7 769 994		2 142 473	-	2 424 470	dont prélèvement sur la trésorerie non fléchée
TOTAL des besoins	8 993 947	2 597 287	16 974 261	8 993 948	2 597 287	TOTAL des financements

N.B. : Budget 2019 = BI 2019 + BR 2019

Tableau 5 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Opérations	Décaissements			Encaissements		
	Compte financier 2018	Prévisions 2019	Compte financier 2019	Compte financier 2018	Prévisions 2019	Compte financier 2019
Bourses AMI (aides à la mobilité)	441 200	320 000	142 000	319 200	320 000	319 200
Cotisation sécurité sociale	292 603		0	58 371		0
TVA	112 489		87 170	692 020		93 617
TOTAL	846 292	320 000	229 170	1 069 591	320 000	412 817

N.B : Budget 2019 = BI 2019 + BR 2019

TABLEAU 6 SITUATION PATRIMONIALE - COMPTE FINANCIER 2019

Compte de résultat						
CHARGES		PRODUITS				
Compte Financier 2018	Budget 2019	Compte Financier 2018	Budget 2019			
		Compte Financier 2019	Taux EXEC			
Personnel	92 584 632	94 731 376	92 590 600	98%		
dont charges de pensions civiles	24 895 553	25 190 494	24 895 553			
Fonctionnement autre que les charges de personnel	19 191 928	21 739 198	19 837 136	91%		
TOTAL des charges	111 776 560	116 470 574	112 427 736	97%		
Résultat prévisionnel (BENEFICE)	2 518 014	1 420 874	5 391 564			
Total équilibre du compte de résultat prévisionnel	114 294 574	117 891 448	117 819 302	100%		
Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)						
	CF 2018	Budget 2019	CF 2019			
Résultat de l'exercice	2 518 014	1 420 874	5 391 564			
+ dotation aux amortissements, dépréciations et provisions	3 505 702	3 564 000	3 500 356			
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	2 031 292	1 946 000	2 060 704			
+ valeur nette comptable des éléments d'actif cédés		0	0			
- produits de cession d'éléments d'actifs		0	0			
- quote part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice		0	0			
= capacité d'autofinancement	3 992 424	3 038 874	6 831 216			
		Subventions de l'Etat	90 605 017	91 100 245	91 256 125	100%
		Fiscalité affectée	-	1 427 556	1 832 975	128%
		Autres subventions	5 096 614	6 383 990	4 348 011	68%
		Autres produits	18 592 943	18 979 657	20 382 191	107%
TOTAL des produits		114 294 574	117 891 448	117 819 302	100%	
Résultat prévisionnel (PERTE)		0	0	0		
Total équilibre du compte de résultat prévisionnel		114 294 574	117 891 448	117 819 302	100%	

Etat de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés.

	EMPLOIS			RESSOURCES			
	CF 2018	Budget 2019	CF 2019	CF 2018	Budget 2019	CF 2019	Taux EXEC
Insuffisance d'autofinancement	-	-	-	3 992 424	3 038 874	6 831 216	
Investissements	4 684 186	4 860 930	4 152 435	650 645	165 330	58 908	36%
Autres ressources				5 500 000	0		
Remboursement des dettes financières	1 170		459	210	0	129	
TOTAL des emplois	4 685 356	4 850 930	4 152 894	10 143 279	3 204 204	6 890 253	215%
Apport au fonds de roulement	5 457 923	-	2 737 359	0	1 656 726	-	

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	CF 2018	Budget 2019	CF 2019
Variation du fonds de roulement (apport ou prélèvement)	5 457 923	-1 656 726	2 737 359
Variation du besoin en fonds de roulement (fonds de roulement-trésorerie)	-2 638 294	620 561	343 047
Variation de la trésorerie (abondement ou prélèvement)	8 096 217	-2 277 287	2 394 312
Niveau du fonds de roulement	14 839 680	13 182 954	20 394 930
Niveau du besoin en fonds de roulement	-4 700 100	-4 079 539	1 539 161
Niveau de la trésorerie	19 539 780	17 262 493	21 934 091

La variation du FDR et du BFR ne tient pas compte de la correction d'erreur via le compte 119(cf annexe) pour -77 492€ et du changement de méthode de comptabilisation des droits d'inscription(cf annexe) pour 2 895 384€

	Variation FDR	Variation BFR
	2 737 359	343 047
	Variation FDR rectifié	Variation BFR rectifié

TABEAU 7 PLAN DE TRESORERIE
POUR L'INFORMATION DE L'ORGANISME DELIBERANT

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL Variation de trésorerie annuelle
(1) SOLDE INITIAL (début de mois)	19 539 780	42 309 193	16 349 666	5 834 354	10 538 417	6 660 765	8 235 293	27 101 149	8 111 374	1 033 214	30 651 781	28 603 105	2 384 311
ENCAISSEMENTS													
Recettes budgétaires globalisées	1 048 755	23 959 566	1 052 552	24 545 746	1 763 369	1 117 054	39 932 305	503 244	850 445	13 980 892	3 209 623	9 989 505	115 568 856
Subvention pour charges de service public	-	22 664 965	-	22 664 965	-	-	31 730 944	-	-	13 262 157	-	691 512	91 004 543
Autres financements de l'état	56 500	-	-	-	54 000	11 100	-	-	-	25 500	-	43 696	190 796
Fiscalité affectée	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres financements publics	120 500	153 134	245 105	139 112	751 883	131 343	1 013 166	-	171 159	143 944	452 115	2 212 025	1 832 975
Recettes propres	871 755	775 467	807 247	1 881 669	957 486	974 611	1 188 195	503 244	679 287	539 291	1 042 272	7 042 272	6 065 904
Recettes budgétaires flechées	-	-	-	837	-	-	-	-	-	658 045	-	176 973	953 386
Financements de l'état flechés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres financements publics flechés	-	-	117 531	-	-	-	-	-	-	658 045	-	176 973	953 386
Recettes propres flechées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations non budgétaires	22 728 098	22 435 175	448 644	29 758	166 832	654 761	3 346 887	1 950 533	1 084 788	14 169 329	666 907	7 474 081	13 044 643
Emprunts : encaissements en capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts : encaissement en capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépôts et cautionnements	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations gérées en comptes de tiers :	22 728 098	22 435 175	448 644	29 758	166 832	654 761	3 346 887	1 950 533	1 084 788	14 169 329	666 907	7 474 081	13 044 643
- TVA décaissée	10 624	1 087	17 541	11 131	3 651	2 899	19 106	3 181	1 142	3 063	9 308	10 896	93 617
- Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : encaissements	95 790	0	0	0	0	223 440	-	-	-	-	-	-	319 200
- Autres encaissements d'opérations non budgétaires	22 715 474	-22 532 022	-465 185	-40 889	163 181	429 432	3 327 782	1 947 352	1 083 626	14 166 266	-676 215	-7 484 976	12 631 826
A. TOTAL	23 774 853	1 158 391	721 239	24 516 825	1 930 201	1 771 815	37 279 192	2 453 777	1 536 213	28 808 286	2 542 716	2 692 397	129 584 885
DECAISSEMENTS													
Depenses liées à des recettes globalisées	689 006	10 340 145	16 766 564	8 600 028	8 014 089	12 348 728	8 570 714	7 298 393	8 781 905	10 970 628	10 283 899	10 047 786	111 809 076
Personnel	14 641	9 303 978	14 560 968	6 959 610	7 035 248	11 201 365	6 954 716	7 164 805	8 553 416	8 546 723	8 214 712	7 327 596	93 627 778
Fonctionnement	836 847	1 062 527	1 140 092	1 515 706	861 761	916 683	1 210 451	72 750	1 266 439	1 768 579	1 454 991	1 961 473	14 008 289
Intervention	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Investissement	37 518	73 640	63 504	124 712	117 030	228 078	405 544	70 838	942 050	655 326	593 992	758 717	4 672 999
Opérations liées à des recettes flechées	20 632	18 832	9 226	18 587	46 597	37 530	88 177	1 416	237 603	162 339	49 860	12 493	701 650
Personnel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Fonctionnement	20 592	16 832	9 225	18 587	46 597	37 530	88 177	1 415	237 503	162 339	49 860	12 493	701 550
Intervention	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations non budgétaires	95 842	16 720 941	7 128 470	474 561	2 252 833	4 283 817	6 716 137	14 143 743	13 965	11 943 268	5 722 163	698 868	14 679 948
Emprunts : remboursements en capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts : décaissements en capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépôts et cautionnements	30	50	30	30	0	0	60	0	90	2 984	0	1 500	4 484
Chéquier en comptes de tiers :	95 812	16 720 861	7 129 440	474 591	2 252 833	4 283 817	6 716 197	14 143 743	13 875	11 946 252	5 722 163	700 368	14 575 134
- TVA décaissée	4 770	3 928	4 150	5 194	3 707	4 788	23 450	644	10 005	8 981	6 573	10 960	87 170
- Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : décaissements	90 000	4 000	8 400	3 200	1 200	4 400	30 800	-	3 670	-	-	0	142 000
- Autres décaissements d'opérations non budgétaires	1 042	16 712 923	7 116 890	482 985	-2 257 740	4 274 629	-6 770 447	14 143 999	3 670	-11 955 233	-5 728 736	-711 348	14 345 964
B. TOTAL	1 006 440	27 117 918	22 908 289	8 144 054	5 801 863	16 887 873	1 942 761	21 443 661	9 013 373	810 301	4 691 392	9 361 411	127 990 674
[2] SOLDE DU MOIS = A - B	22 768 413	25 959 527	22 184 020	16 372 771	3 877 652	14 996 059	35 336 441	18 989 774	7 078 160	29 618 567	2 048 676	6 669 014	2 394 311
SOLDE CUMULE (1) + [2]	42 309 193	18 349 666	5 834 354	10 538 417	6 660 765	8 235 293	27 101 149	8 111 374	1 033 214	30 651 781	28 603 105	21 934 091	21 934 091

TABLEAU 8 OPERATIONS SUR RECETTES FLECHIEES

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DELIBERANT

	Antérieures à 2019 non dénouées	Réalisé 2019	2020	2 021
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice (a)		207 145,67	458 983,69	464 983,69
Recettes fléchées (b)	1 334 887,40	953 385,90	822 556,00	164 511,00
Financements de l'Etat fléchés	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres financements publics fléchés	1 334 250,40	951 464,40	822 556,00	164 511,00
Recettes propres fléchées	637,00	1 921,50	0,00	0,00
Dépenses (CP) sur recettes fléchées (c)	1 127 741,73	701 547,88	816 556,00	424 276,00
Personnel (AE=CP)				
AE	0,00	0,00	40 901,00	0,00
CP	0,00	0,00	40 901,00	0,00
Fonctionnement et intervention				
AE	1 131 329,54	703 073,34	775 655,00	424 276,00
CP	1 127 741,73	701 547,88	775 655,00	424 276,00
Investissement				
AE	0,00	0,00	0,00	0,00
CP	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (b) - (c)	207 145,67	251 838,02	6 000,00	-259 765,00

Tableau 9 - EPSCP
Tableau agrégé des opérations pluriannuelles

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

A - Dépenses

Opérations	Montant de l'opération	Autorisations d'engagement				Crédits de paiement			Reste à payer Sur les AE consommées	Régularisations	
		Conso AE < 2019	Conso AE 2019	TOTAL des AE consommées	Conso CP < 2019	Conso CP 2019	TOTAL des CP consommés	Solde à engager		Solde à payer	
	(1)	(2)	(3)	(4)=(2)+(3)	(5)	(6)	(7)=(5)+(6)	(8) = (4)-(7)	(9) = (1)-(4)	(10) = (1)-(7)	
2012	50 000	49 236	719	49 955	48 948	691	49 639	316	45	361	
2013	301 179	277 217	17 987	295 204	276 844	18 360	295 204	0	5 975	5 975	
2014	163 824	110 662	17 920	128 582	110 114	17 920	128 034	547	35 242	35 790	
2016	765 565	495 178	173 592	668 770	495 894	172 354	668 248	522	96 595	97 117	
2017	837 887	356 970	107 977	464 947	349 929	110 357	460 286	4 661	372 940	377 601	
2018	1 825 969	40 089	628 356	668 445	33 251	612 164	645 415	23 030	1 157 524	1 180 554	
2019	1 507 716	-	36 541	36 541	-	32 293	32 293	4 248	1 471 175	1 475 423	
total contrats de recherche	5 451 940	1 329 533	983 092	2 312 645	1 314 980	964 139	2 279 119	33 325	3 139 495	3 172 821	
Région	431 000	140 542	155 135	295 677	139 778	154 934	294 712	965	135 323	136 288	
ERASMUS	3 103 286	1 240 074	866 255	2 106 329	1 235 982	855 553	2 091 545	14 785	996 957	1 011 741	
Autres	438 520	10 013	118 902	128 915	10 013	81 609	91 622	37 293	309 605	346 898	
C/EC	438 913	-	116 277	116 277	-	116 277	116 277	-	322 636	322 636	
Total contrats d'enseignement	4 411 719	1 390 630	1 256 569	2 647 199	1 385 733	1 208 373	2 594 156	53 043	1 764 520	1 817 563	
Réorganisation DNUM	137 813	137 813	-	137 813	135 385	2 327	137 712	101	0	101	
Climatisation Bureaux aile C	81 668	81 668	-	81 668	77 675	3 743	81 418	250	-	250	
Maison du gardien	56 566	44 999	1 556	46 555	42 283	2 707	44 990	1 565	10 011	11 576	
Plan rénovations sanitaires amphis	786 869	315 039	436 149	751 188	288 502	335 444	623 946	127 242	35 681	162 923	
Espace Rue	1 150 000	182 381	-	182 381	182 381	-	182 381	-	967 619	967 619	
Salle Info Pédago	383 028	355 552	27 459	383 010	353 783	28 532	382 314	696	18	714	
Avant corps	2 725 000	671 060	109 068	780 128	671 044	18 452	689 496	90 632	1 944 872	2 035 504	
E Factory	3 821 200	1 136 643	2 538 731	3 675 374	946 312	248 920	1 195 233	2 480 141	145 826	2 625 967	
Confort thermique et sanitaire des amphis	670 000	113 504	26 545	140 249	113 904	12 510	126 413	13 836	529 751	543 587	
Chassis ouvrants dans amphis	22 602	2 963	19 638	22 601	2 963	19 638	22 601	-	1	1	
Couverture des amphis	1 000 000	-	-	-	-	-	-	-	1 000 000	1 000 000	
Faux plafonds amphis	1 000 000	20 676	6 594	27 270	12 868	14 401	27 270	-	972 730	972 730	

Rénovation salles de cours	1 080 000	-	168 753	-	165 295	-	165 295	3 459	911 247	914 705
Toitures ardoise et Zinc	600 000	-	-	-	-	-	-	-	600 000	600 000
CMIS/ Manu	682 000	-	-	-	-	-	-	-	682 000	682 000
Plan Campus	4 537 253	3 473 642	131 459	3 453 141	143 081	3 596 222	8 879	8 879	932 151	941 031
MILC - 1% artistique PUC+ reliquat op	523 413	237 352	107 654	214 039	91 854	305 893	39 113	39 113	178 407	217 520
Rénovation Palais R+1 sud et Chevreuil	500 000	-	-	-	-	-	-	-	500 000	500 000
Chevreuil/ Transition énergétique	2 000 000	-	-	-	-	-	-	-	2 000 000	2 000 000
Cavanne Transition énergétique	600 000	-	-	-	-	-	-	-	600 000	600 000
Façade Dugas	170 000	-	-	-	-	-	-	-	170 000	170 000
Salles info pédagog	100 000	-	-	-	-	-	-	-	100 000	100 000
Agenda d'accessibilité	1 458 100	765 463	66 739	832 202	160 137	679 909	152 294	152 294	625 898	778 191
Contrôle d'accès	361 792	150 394	60 630	211 024	57 831	202 542	8 482	8 482	150 768	159 250
Signalétique directionnelle	89 969	4 625	9 495	14 120	4 625	14 120	-	-	75 849	75 849
Rénovation des sanitaires	600 000	-	20 614	20 614	20 614	20 614	-	-	579 386	579 386
Travaux ascenseurs	550 000	-	8 225	8 225	2 950	2 950	5 275	5 275	541 775	547 050
Aménagements fonctionnels	1 005 512	90 586	112 851	203 437	94 299	172 726	30 711	30 711	802 075	832 786
Mise en sécurité	315 000	24 784	20 949	45 733	20 949	44 481	1 252	1 252	269 267	270 519
Stores	556 000	64 709	99 755	164 465	99 755	164 465	-	-	391 535	391 535
Plan Canticule	240 000	-	-	-	-	-	-	-	240 000	240 000
GER	5 441 914	1 204 720	431 143	1 128 854	460 214	1 589 067	46 796	46 796	3 806 050	3 852 847
Total programmes pluriannuels d'investissement	33 245 699	9 078 973	4 403 808	8 458 909	2 013 149	10 472 058	3 010 723	3 010 723	19 762 918	22 773 641
Total	43 109 358	11 798 956	6 643 469	11 159 673	4 185 661	15 345 333	3 097 091	3 097 091	24 666 933	27 764 025

pour information, répartition des opérations pluriannuelles par enveloppes :

Ss total personnel	-	854 805	664 795	1 519 600	854 805	1 519 600	-	-	1 519 600	1 519 600
Ss total fonctionnement et intervention	9 863 659	1 799 342	1 529 750	3 329 092	1 780 122	3 242 723	86 368	86 368	6 534 567	6 620 936
Ss total investissement	33 245 699	9 144 808	4 448 924	13 593 733	8 524 745	10 583 010	3 010 723	3 010 723	19 651 966	22 662 689

B - Recettes

Opérations	Montant de l'opération	Prélèvement sur la trésorerie	Exécution		Prélèvements en N+1 et suivantes	Reste à encaisser en 2020 et suivantes
			Encasements réalisés 2019	Encasements réalisés 2019		
	(1)	-14	-12	-13		
2012	50 000		50 000			
2013	301 179		301 938	759	0	
2014	163 824		137 026	18 944	8 454	
2016	765 365		586 883	92 313	86 169	
2017	837 887		497 923	169 329	170 635	

2018	1 825 969		257 521	609 844	958 604
2019	1 507 716		-	421 165	1 086 551
Total contrats de recherche	5 451 940	-	1 831 291	1 310 235	2 310 414
Région	431 000		6 600	136 553	287 847
ERASMUS	3 103 286		1 579 574	1 188 838	334 874
Autres	438 520		250 000	167 500	21 020
CVEC	438 913		-	438 913	-
Total contrats d'enseignement	4 411 719		1 836 174	1 931 804	643 741
Reconversion DNUM	137 813	137 813	-	-	-
Climatisation Bureaux aile C	81 668	81 668	-	-	-
Maison du gardien	56 566	56 566	-	-	-
Plan rénovations sanitaires amphis	786 869	786 869	-	-	-
Espace Rue	1 150 000	1 150 000	-	-	-
Salle Info Pédago	383 028	383 028	-	-	-
Avant corps	2 725 000	2 725 000	-	-	-
E Factory	3 821 200	2 321 200	-	-	1 500 000
Confort thermique et sanitaire des art	670 000	670 000	-	-	-
Chassis ouvrants dans amphis	22 602	22 602	-	-	-
Couverture des amphis	1 000 000	1 000 000	-	-	-
Faux plafonds amphis	1 000 000	1 000 000	-	-	-
Rénovation salles de cours	1 080 000	1 080 000	-	-	-
Tortures ardoise et Zinc	600 000	600 000	-	-	-
CMSI Manu	682 000	682 000	-	-	-
Plan Campus	4 537 253	4 537 253	-	-	-
MILC - 1% artistique PUQ+ reliquat op	523 413		-	320 086	203 327
Rénovation Palais R+1 sud et Chevreu	500 000	500 000	-	-	-
Chevreu Transition énergétique	2 000 000	2 000 000	-	-	-
Caverne Transition énergétique	600 000	600 000	-	-	-
Facade Dugas	170 000	170 000	-	-	-
Salles info pédagog	100 000	100 000	-	-	-
Agenda d'accessibilité	1 458 100	933 100	250 000	200 000	75 000
Contrôle d'accès	361 792	361 792	-	-	-
Signalétique directionnelle	89 969	89 969	-	-	-
Rénovation des sanitaires	600 000	600 000	-	-	-
Travaux ascenseurs	550 000	550 000	-	-	-
A ménagements fonctionnels	1 005 512	1 005 512	-	-	-
Mise en sécurité	315 000	315 000	-	-	-
Stores	556 000	556 000	-	-	-
Plan Calcule	240 000	240 000	-	-	-
GER	5 441 914	5 441 914	-	-	-
Total programmes pluriannuels d'investissement	33 245 699	30 697 286	250 000	520 086	1 778 327
Total	43 109 358	30 697 286	3 917 465	3 762 125	4 732 482

COMMENTAIRES SUR LES TABLEAUX DE SUIVI DES OPÉRATIONS PLURIANNUELLES

- 1 Les opérations sont identifiées par un nom et un millésime ; elles peuvent ne pas être toutes individualisées et faire l'objet de regroupements, un niveau de détail suffisant au regard des caractéristiques de l'établissements devant néanmoins être maintenu ;
- 2 Le degré d'exigence quant à la précision de l'évaluation, au budget initial, des reports prévisibles devra être fonction des contraintes qui pèsent sur les établissements pour établir ce chiffrage, notamment pour les contrats de recherche ;
- 3 En recettes, une ligne sera maintenue, même après la fin d'une opération tant que la totalité des financements extérieurs n'a pas été recouvrée ;

Tableau 9 détaillé des opérations pluriannuelles et programmations

Exécution d'AE et de CP		Prévision		Exécution						Restes à payer		Restes à réaliser	
Opération	Nature	Coût total de l'opération	Conso AE < 2019	Conso AE 2019	TOTAL des AE consommées (4) = (2)+(3)	Conso CP < 2019	Conso CP 2019	TOTAL des CP consommés (7) = (5)+(6)	Sur les AE consommées (8) = (4)-(7)	Solde à engager (9) = (1)-(4)	Solde à payer (10) = (1)-(7)		
Année de démarrage des contrats : 2012	Personnel Fonctionnement et Investissement	-1 50 000	-2 49 236	-3 719	0 49 955	-5 48 948	-6 691	0 49 639	0 316	0 45	0 361		
Année de démarrage des contrats : 2013	Personnel Fonctionnement et Investissement	301 179	50 005 204 784	12 087 5 900	50 005 216 871	204 411 22 428	12 460 5 900	50 005 216 871	0 28 328	5 975	5 975		
Année de démarrage des contrats : 2014	Personnel Fonctionnement et Investissement	163 824	55 499 50 151	17 920	55 499 68 071	49 604	17 920	55 499 67 524	0 547	35 242	35 790		
Année de démarrage des contrats : 2016	Personnel Fonctionnement et Investissement	765 365	400 548 90 187	130 344 43 248	530 892 133 435	400 548 90 902	130 344 42 010	530 892 132 912	0 523	96 595	97 117		
Année de démarrage des contrats : 2017	Personnel Fonctionnement et Investissement	837 887	210 379 116 629	49 151 41 657	259 530 158 286	210 379 109 588	49 151 44 037	259 530 153 625	0 4 661	372 940	377 601		
Année de démarrage des contrats : 2018	Personnel Fonctionnement et Investissement	1 825 969	33 375 2 724	297 285 324 274	330 660 326 998	33 375 4 114	297 285 308 082	330 660 309 968	0 23 030	1 157 524	1 180 554		
Année de démarrage des contrats : 2019	Personnel Fonctionnement et Investissement	1 507 716	3 990	6 797	10 787	3 990	6 797	10 787	0	1 471 175	1 475 423		
Total Contrats de recherche		5 051 940	1 329 353	983 092	2 312 445	1 314 980	964 139	2 279 119	33 325	3 139 495	3 172 821		
Region	Personnel Fonctionnement et Investissement	431 000	105 000 35 542	104 977 48 941	209 977 84 483	105 000 34 778	104 977 48 740	209 977 83 518	0 965	135 529	136 288		
ERASMUS	Personnel Fonctionnement et Investissement	3 103 286	1 240 074	866 255	2 106 329	1 235 992	855 553	2 091 545	14 785	996 957	1 011 741		
AUTRES	Personnel Fonctionnement et Investissement	438 520	10 013	28 477 90 425	28 477 100 438	10 013	28 477 53 132	28 477 63 145	0 37 293	309 605	346 898		
CVCC	Personnel Fonctionnement et Investissement	438 913		23 858 79 665	23 858 79 665		23 858 79 665	23 858 79 665	0 0	181 130	181 130		
Total Contrats d'enseignement		4 411 719	1 390 630	1 256 569	2 647 199	1 385 783	1 208 373	2 594 156	53 043	1 764 520	1 817 563		
Réorganisation DNUM	Investissement	137 813	137 813		137 813	135 385	2 227	137 712	101	0	101		
Climatisation Bureaux aile C	Investissement	81 668	81 668		81 668	81 668	3 743	81 418	250	-	250		
Maison du gardien	Investissement	56 566	44 999	1 555	46 555	42 283	2 707	44 999	1 565	10 011	11 576		
Plan rénovations sanitaires	Investissement	786 869	315 039	436 149	751 188	288 502	335 144	623 946	1 565	35 681	163 923		
Espace Rue	Investissement	1 150 000	182 381		182 381	182 381		182 381	0	967 619	1 627 619		
Salle Info Pédago	Investissement	383 028	355 552	27 459	383 010	353 783	28 532	382 314	696	18	714		
Avant corps	Investissement	2 725 000	671 060	109 068	780 128	671 044	18 452	689 496	90 632	1 944 872	2 035 504		
E Factory	Investissement	3 821 200	1 136 643	2 538 731	3 675 374	946 312	248 920	1 195 233	2 480 141	145 826	2 625 967		

	670 000	113 904	26 345	140 249	113 904	12 510	126 413	13 836	529 751	543 587
Investissement										
sanitaire des amphis	22 602	2 963	19 638	22 601	2 963	19 638	22 601	0	1	1
Chassis ouvrants dans	1 000 000	0	0	0	0	0	0	0	1 000 000	1 000 000
Couverture des amphis	1 000 000	20 676	6 594	27 270	12 868	14 401	27 270	0	972 730	972 730
Faux plafonds amphis	1 080 000	0	168 753	168 753	0	165 295	165 295	3 459	911 247	914 705
Investissement	600 000	0	0	0	0	0	0	0	600 000	600 000
Toitures ardoise et Zinc	682 000	0	0	0	0	0	0	0	682 000	682 000
Investissement	4 537 253	3 473 642	131 459	3 605 102	3 453 141	143 081	3 596 222	8 879	592 151	941 051
Plan Campus	523 413	237 352	107 654	345 006	214 039	91 854	305 893	39 113	178 407	217 570
MILC - 1% artistique PUQ+	500 000	0	0	0	0	0	0	0	500 000	500 000
Investissement	2 000 000	0	0	0	0	0	0	0	2 000 000	2 000 000
Rénovation Palais R+1 sud et	600 000	0	0	0	0	0	0	0	600 000	600 000
Investissement	170 000	0	0	0	0	0	0	0	170 000	170 000
Chevreur Transition	100 000	0	0	0	0	0	0	0	100 000	100 000
Investissement	1 458 100	765 463	66 739	832 202	519 772	160 137	679 909	152 294	625 898	778 191
Agenda d'accessibilité	361 792	150 394	60 630	211 024	144 710	57 831	202 542	8 482	150 768	159 250
Investissement	89 969	4 625	9 495	14 120	4 635	9 495	14 120	0	75 849	75 849
Contrôle d'accès	600 000	0	20 614	20 614	0	20 614	20 614	0	579 386	579 386
Investissement	550 000	0	8 225	8 225	0	2 950	2 950	5 275	541 775	547 050
Signalétique directionnelle	1 005 512	90 586	112 851	203 437	78 428	94 299	172 726	30 711	802 075	832 786
Rénovation des sanitaires	315 000	24 784	20 949	45 733	23 532	20 949	44 481	1 252	269 367	270 519
Travaux ascenseurs	556 000	64 705	99 755	164 465	64 709	99 755	164 465	0	391 535	391 535
Aménagements fonctionnels	240 000	0	0	0	0	0	0	0	240 000	240 000
Mise en sécurité	5 441 914	1 204 720	431 143	1 635 864	1 128 854	460 714	1 589 067	46 796	3 806 050	3 852 847
Stores										
Plan Canicule										
Investissement										
GER										
Total Programme pluriannuels d'inv	33 245 699	9 078 973	4 403 808	13 482 781	8 458 909	2 013 149	10 472 058	3 010 723	19 762 918	22 773 641
Ss total Personnel	0	854 805	664 795	1 519 600	854 805	664 795	1 519 600	0	-1 519 600	-1 519 600
Ss total	9 863 659	1 799 942	1 529 750	3 329 092	1 780 122	1 462 601	3 242 723	86 368	6 534 567	6 620 936
Fonctionnement										
Ss total	33 245 699	9 144 806	4 448 924	13 593 733	8 524 745	2 058 855	10 583 010	3 010 723	19 651 966	22 662 589
Investissement										
TOTAL	43 109 358	11 798 956	6 643 469	19 442 425	11 159 673	4 185 661	15 345 333	3 097 091	24 666 933	27 764 025

Opération	Nature	Prévisions		Exécution		Prévisions en N+1 et suivantes
		Financement de l'opération	Financement de l'opération	Encaissements réalisés 2019	Encaissements réalisés 2019	
		-11		-12	-13	Reste à encaisser en N+1 et suivantes (14) = (11)-(12)-/13
Année de démarrage des contrats : 2012	Financement de Autres	50 000	0	50 000	0	0
Année de démarrage des contrats : 2013	Financement de Autres	217 705	0	217 705	0	0
Année de démarrage des contrats : 2014	Financement de Autres	83 474	-759	84 233	-759	0
Année de démarrage des contrats : 2016	Financement de Autres	75 000	3 750	63 750	3 750	7 500
Année de démarrage des contrats : 2017	Financement de Autres	24 752	4 952	19 800	4 952	0
	Autres	64 072	9 642	53 476	9 642	954
	Financement de	123 750	31 500	76 500	31 500	15 750
	Autres	191 727	60 419	60 883	60 419	70 420
	Autres	449 888	393	449 495	393	0
	Financement de	75 000	15 000	18 750	15 000	41 250
	Autres	717 624	118 892	449 773	148 953	118 892

Contrats - 2019		Autres		TOTAL	
Année de démarrage des contrats : 2018	Autres	45 263	29 395	5 376	10 492
	Financement de	120 000		54 000	66 000
	Autres	1 590 995	218 544	511 846	860 604
	Autres	114 974	38 977	43 997	32 000
Année de démarrage des contrats : 2019	Financement de	75 000		3 750	71 250
	Autres	994 853		306 552	688 301
	Autres	437 863		110 863	327 000
Total Contrats de recherche	Financement de	5 451 940	1 831 291	1 310 235	2 310 419
	Autres	431 000	6 600	136 553	287 847
Autres	Financement de				0
Autres	Autres				0
ERASMUS	Financement de	3 103 286	1 579 574	1 188 838	334 874
	Autres	44 500		44 500	0
	Financement de	383 020	250 000	123 000	10 020
	Autres	11 000			11 000
AUTRES	Financement de				0
	Autres	438 913		438 913	0
CVEC	Financement de				0
	Autres				0
Total Contrats d'enseignement	Financement de	4 411 719	1 836 174	1 931 804	643 741
	Autres	750 000,00			750 000
E-Factory	Financement de	750 000,00			750 000
	Autres				0
MILC + 1% artistique	Financement de	108 000		81 596,17	26 404
	Autres	415 413		238 490,02	176 923
Agenda d'accessibilité	Financement de	526 000,00	250 000,00	200 000,00	75 000
	Autres				0
Total Programme pluriannuels d'inov	Financement de	2 548 413	250 000	520 086	1 778 327
	Autres	2 113 955	626 705	434 096	1 053 154
	Financement de	9 175 057	2 719 417	3 157 758	3 297 882
	Autres	1 123 060	571 342	170 272	381 446
TOTAL	TOTAL	12 412 072	3 917 465	3 762 125	4 732 482



COMPTE FINANCIER 2019

Conseil d'administration du 10 mars 2019

Note ordonnateur

PREAMBULE

Ce compte financier 2019, dernier de notre deuxième mandature, et possiblement le dernier de l'Université Jean Moulin Lyon 3 dans sa forme actuelle, traduit bien la politique ambitieuse et responsable conduite depuis 8 ans.

Nous avons collectivement positionné notre université comme un acteur majeur dans l'environnement universitaire et socio-professionnel à l'échelle locale, régionale, nationale, voire internationale dans certains domaines, et conduit notre établissement à faire des choix stratégiques cohérents et efficaces.

Une offre de formation initiale et continue de grande qualité a été développée ; en particulier, notre leadership en matière de formation continue aux entreprises est reconnu tant au niveau régional que national.

Notre recherche par ses compétences disciplinaires de haut niveau nourrit la réflexion et les solutions concernant les enjeux sociétaux majeurs de notre époque.

Notre dynamisme et notre créativité ont permis de développer des démarches partenariales originales dans des domaines émergents et. L'incubateur Manufactory porté par l'Université Jean Moulin Lyon 3, est ainsi le seul incubateur d'université à remporter l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) (parmi les 34 lauréats au niveau national).

Mais nous avons aussi porté une attention toute particulière à nos campus et agi pour qu'ils soient pour nos étudiants des lieux de vie propices à leurs études, à leurs projets et à leur épanouissement. ;

Enfin les actions en faveur de nos personnels ont été multiples, dans le cadre d'une amélioration continue de la qualité de vie au travail.

C'est grâce à une politique budgétaire volontaire, partenariale et responsable que nous avons pu conduire ces nombreux chantiers politiquement majeurs pour nous.

Les indicateurs positifs présentés dans le compte financier 2019 permettent de mesurer le chemin parcouru et la solidité de la trajectoire; les différentes informations portées ci-dessous offrent les éclairages nécessaires.

1 – Autorisations budgétaires

1.1 Tableau des autorisations d'emplois – tableau 1 pour vote

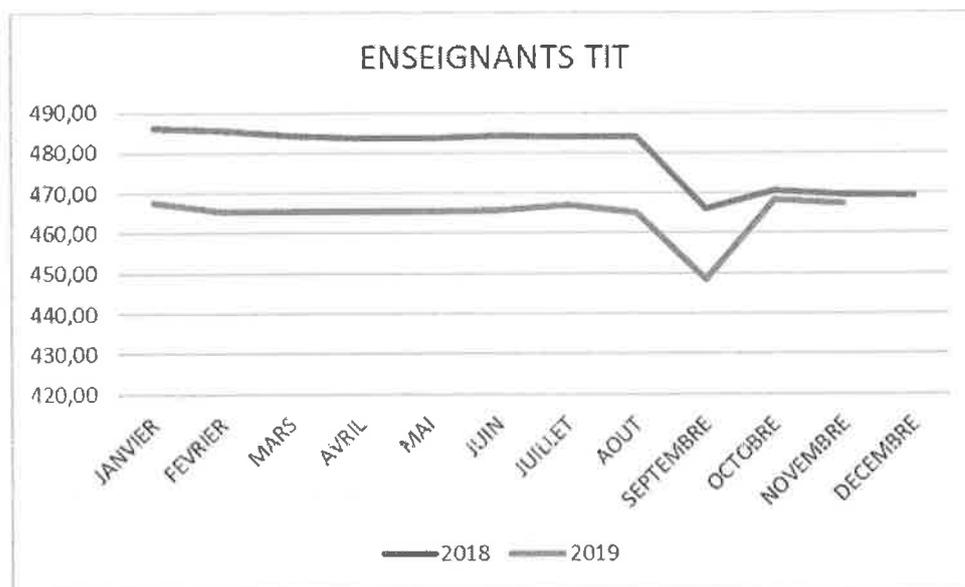
1.1.1 Evolution de l'exécution de la masse salariale 2019

La consommation de masse salariale 2019 est de 93 827 775€. Par rapport à l'année 2018, nous observons une stabilité de l'exécution.

Cette situation résulte de facteurs particuliers ayant généré des baisses de dépense de masse salariale qui ont eu pour effet de neutraliser les facteurs de hausse constatés (coût en EAP de la campagne d'emploi 2018, la mesure PPCR, la compensation CSG, le GVT et le passage au Rifseep).

Le Schéma d'emploi des enseignants

Le facteur principal de baisse de la masse salariale tient au schéma d'emploi des enseignants dont le graphique ci-dessous offre une première lecture.



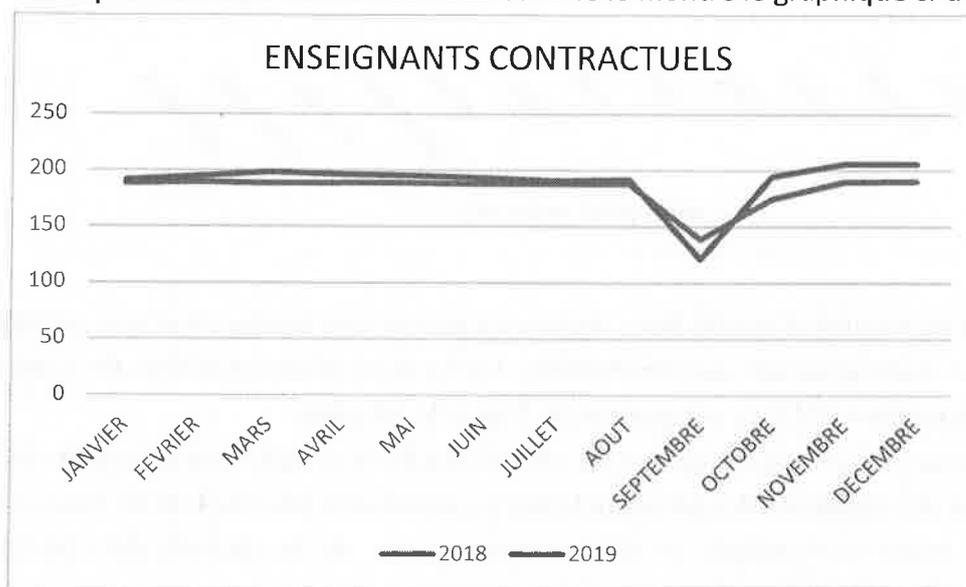
Depuis la rentrée 2018 (ligne bleue), nous avons constaté un nombre important de sorties d'enseignants titulaires supérieur aux entrées générées par la campagne d'emploi 2018. Ces sorties s'expliquent par des départs suite à des réussites de concours, des mutations et des disponibilités. L'université a travaillé depuis 2 ans sur la stabilisation de ces emplois en construisant des campagnes d'emploi en logique de flux, ce qui permet de mettre au concours des postes pour remplacer un personnel qui a quitté son poste sur l'année.

Dans ce cadre, les sorties importantes de la rentrée 2018 ont eu un impact fort sur le volume d'emploi de l'année 2019 dont l'expression se matérialise par l'écart entre la courbe bleue (2018 et la courbe orange (2019). Un décalage fort qui a généré des dépenses de masse salariale très inférieures entre 2018 et 2019.

La campagne d'emploi 2019, avec 23 postes au concours, visait à revenir en septembre 2019 à un niveau d'emploi des enseignants titulaires semblable à janvier 2018. Toutefois, nous avons été confrontés à nouveau à un nombre de sorties d'enseignants titulaires important et non prévisible.

Au final, la masse salariale des enseignants titulaires a baissé de 671 744€.

Dans le même temps, le volume des postes d'enseignants contractuels n'a pas augmenté sur les 2 premiers tiers de l'année 2019 comme le montre le graphique ci-dessous.



Les dépenses de masse salariale des enseignants contractuels ont augmenté de 141 880€.

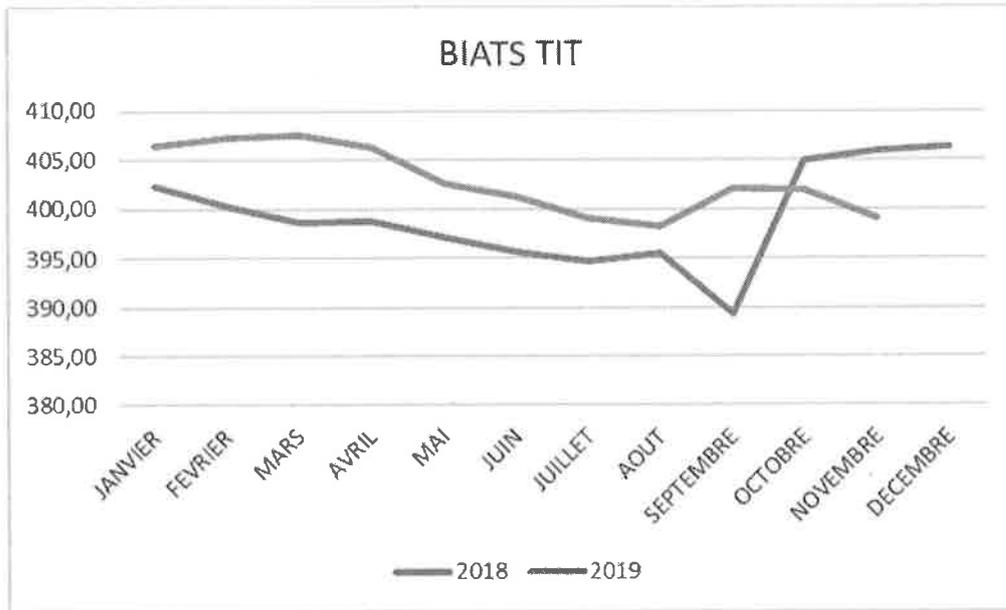
Si l'on se rapporte au tableau 2 du DPGCEP, nous constatons une baisse des dépenses sur plafond 1 Etat liée à un effet coût entrées/sorties favorable à l'établissement. La baisse de la cotisation patronale d'assurance chômage d'octobre 2018 a également eu pour effet de réduire le coût d'un contractuel à un niveau de rémunération constant.

L'augmentation des dépenses des chercheurs contractuels sur le plafond 2, +257 893€, résulte d'une augmentation des projets de recherche financés, augmentation favorable qui permet de démontrer le dynamisme de la recherche au sein de notre établissement.

Au total, les dépenses de masse salariale des enseignants-chercheurs ont baissé de 529 864€ entre 2018 et 2019.

Le schéma d'emploi des agents Biats

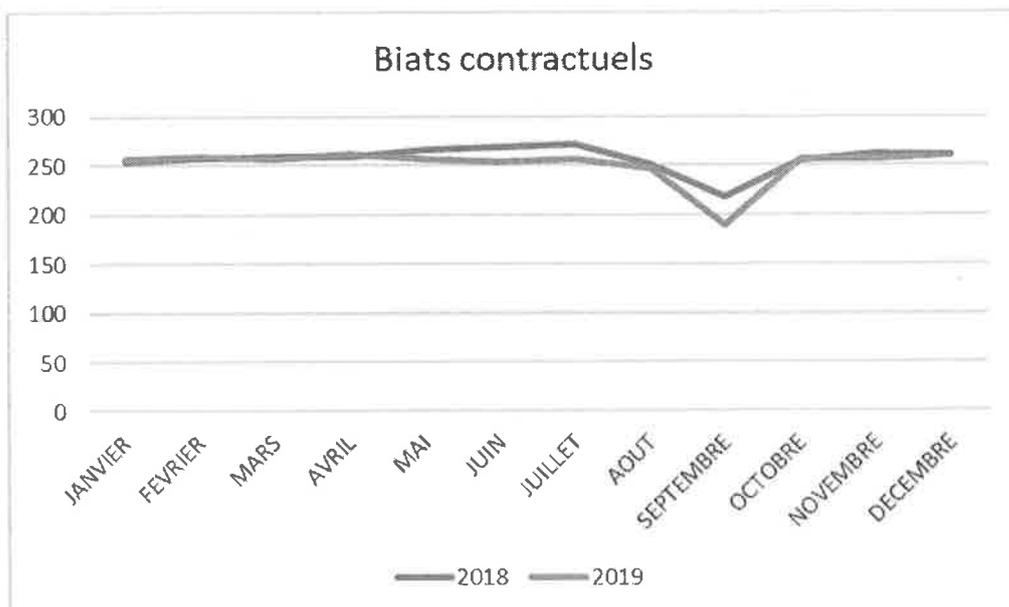
Les dépenses des personnels Biats titulaires ont augmenté de 500 829€ entre 2018 et 2019. La campagne d'emploi 2018 a généré une hausse du nombre d'emplois présents sur l'année 2019 en comparaison de l'année 2018 (cf graphique ci-dessous).



La hausse du nombre d'agents Biats titulaires a généré une hausse de masse salariale et n'a pas compensé, contrairement aux enseignants, les facteurs d'augmentation de la masse salariale (le GVT, la mesure PPCR, la compensation CSG et le Rifseep).

Cette hausse de masse salariale sur les personnels Biats titulaires est en partie compensée par une baisse des dépenses des personnels Biats contractuels pour 274 461€. Nous avons un effet transfert entre contractuels et titulaires en raison de la réussite de concours par des contractuels de l'Université.

Le niveau global des emplois d'agents Biats contractuels est constant cependant il a connu des variations en milieu d'année comme le montre le graphique suivant :



En janvier et en décembre, nous observons un niveau d'ETP stable. Les variations observées en cours d'année ont donné lieu à une moyenne d'ETPT annuelle en baisse sur 2019 en passant de 254.7 ETPT en 2018 à 248.4 ETPT en 2019.

La baisse de dépense de masse salariale sur les personnels Biats va être la conséquence d'un volume d'ETPT inférieur, d'un effet coût entrées/sorties favorable à l'université et de la baisse de la cotisation patronale d'assurance chômage d'octobre 2018. Le passage de la cotisation de 5% à 4.05% a engendré notamment une baisse de dépense sur les personnels contractuels d'environ 120 000€.

Les cours complémentaires et vacances d'enseignement

L'université maintient son travail sur la soutenabilité de son offre de formation en lien avec ses composantes.

Les dépenses sur les heures complémentaires et vacances d'enseignement ont augmenté de 337 527€ entre 2018 et 2019. Cependant cette augmentation est minorée de 153 000€ en lien avec l'opération de défiscalisation des heures complémentaires réalisée par la DRFIP en septembre 2019.

La réelle augmentation de nos dépenses d'heures complémentaires est donc de 184 527€.

Après une diminution des dépenses d'heures complémentaires sur l'année 2018, nous observons une augmentation des dépenses sur l'année 2019. En effet, après avoir réalisé des économies et dégagé des marges, les composantes de l'université ont lancé de nouveaux projets de formation.

Des dépenses ont été également réalisées en lien avec la baisse du nombre d'enseignants titulaires. La baisse du potentiel d'heures d'enseignement statutaire a été en partie absorbée par une augmentation des dépenses d'heures complémentaires.

Synthèse des évolutions de dépenses par catégorie

		Evolution de la MS entre 2018 et 2019
Titulaires	Enseignants et enseignants chercheurs	- 671 744 €
	Personnels BIATSS et autres personnels titulaires	500 829 €
Non titulaires (plafonds 1 et 2)	Enseignants et enseignants chercheurs	141 880 €
	Personnels BIATSS et autres personnels non titulaires	- 274 461 €
Cours complémentaires et vacances d'enseignement		265 338 €
Dépenses Hors paie		13 737 €
TOTAL EVOLUTION MS		- 24 422 €

Synthèse des facteurs d'évolution de la masse salariale

Extension en Année Pleine des mesures 2018	OBLIGATOIRES	EAP campagne d'emploi 2018	583 175 €	
		EAP dispositif Sauvadet 2018	47 333 €	
Mesures entrant en vigueur en 2019	OBLIGATOIRES	Augmentation du smic sur CDD horaire et lettre de mission	2 487 €	
		baisse de la cotisation d'assurance chômage	- 123 435 €	
		Mesures catégorielles PPCR	215 254 €	
		indemnitaire obligatoire (PRES, PES, abattement indemnitaire)	- 114 403 €	
		GVT (Glissement, vieillesse, technicité)	333 375 €	
		DISCRETIONNAIRES	Schéma d'emplois Départ poste enseignants, variation entrées/sorties contractuels,	- 1 333 342 €
			Evolution de la structure des emplois (dont repyramidages, changements de corps)	- 167 256 €
	Indemnitaire à l'initiative établissement Passage Rifseep		81 830 €	
		Variation des heures complémentaires: Hausse de l'offre de formation, remplacement enseignants, cout défiscalisation des HC	337 527 €	
		Variations sur les contrats de recherche	119 955 €	
	Autres à détailler: baisse des dépenses hors paie et écarts constatés non rattaché	- 6 922 €		
	TOTAL DES FLUX	- 24 421 €		

1.1.2 L'exécution du dernier budget voté

Le dernier budget voté affichait une masse salariale de 95 924 641€ que nous avons consommée à hauteur de 98%

TABEAU 11 - EPSCP
TABEAU RETRAÇANT LES MOYENS DES UNITÉS MIXTES DE RECHERCHE

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Exercice : 2019										
		Budget AE	Conso. AE	Taux d'exécution AE	AE non consommée	Budget CP	Conso. CP	Taux d'exécution CP	CP non consommé	
913	913X328	15 436,00	14 147,08	92%	1 288,92	15 476,00	13 812,87	89%	1 663,13	
913	913X327	30 466,00	28 663,18	94%	1 802,82	30 466,00	28 190,93	93%	2 275,07	
913	913X326	38 249,00	36 589,88	96%	1 659,12	38 249,00	33 291,53	87%	4 957,47	
913	913X324	66 307,00	62 415,57	94%	3 891,43	66 517,00	53 823,95	81%	12 693,05	
902	902213	143 599,00	97 532,39	68%	46 066,61	146 190,00	96 780,51	66%	49 409,49	
913	913X320	283 573,00	222 599,55	78%	60 973,45	288 074,00	223 737,24	78%	64 336,76	

Ce budget se décompose entre des dépenses de paie et hors paie de la manière suivante :

Consommation Masse Salariale		BUDGET 2019	CONSOMMATION CP	ECART	% EXECUTION
Sous-Total Paie		95 454 686 €	93 580 041 €	-1 874 645 €	98,0%
Dépenses hors Paie	HORS PAIE	109 163 €	38 606 €	-70 557 €	35,4%
	SACSO	210 792 €	209 129 €	-1 663 €	99,2%
EXECUTION BUDGETAIRE		95 924 641 €	93 827 775 €	-2 096 866 €	97,8%
dont	RESERVE POUR CHARGE A PAYER EN EXECUTION PATRIMONIALE	150 000 €			

La consommation du hors paie en dehors du SACSO est inférieure au budget. Depuis le passage à la GBCP, qui a retiré la subrogation de cette ligne, nous n'avons qu'une année de référence en 2018 avec une consommation de 45 000€. Nous avons choisi d'être prudents en 2019 en gardant un budget plus élevé. Cette deuxième année nous permet de mieux établir une valeur moyenne que nous avons intégrée au budget 2020.

Ce tableau rappelle que dans le budget de masse salariale figure une enveloppe pour les charges à payer. Celles-ci ne vont pas être visibles au niveau de l'exécution budgétaire mais uniquement dans l'exécution patrimoniale.

Nous observons un écart d'exécution important sur la consommation de la paie de nos personnels. La raison de cet écart est liée à deux événements dans la construction du budget et des facteurs de hausse prévue.

La projection des dépenses de masse salariale 2018 sur 2019

Pour construire le budget 2019, nous sommes partis du socle d'emploi 2018. En effet, en lien avec notre stratégie de stabilisation des emplois, nous sommes restés sur un volume d'emplois constant et intégrant uniquement des variations de structure d'emplois.

Les éléments évoqués sur les pages précédentes ont montré que cette situation n'a pas correspondu à la réalité des événements sur l'année 2019. Notre schéma d'emploi a été fortement touché par les sorties de nos enseignants titulaires fin 2018 et fin 2019 ainsi que par des mouvements d'entrées/sorties impactant.

Ces éléments de réduction des dépenses de masse salariale ont eu pour effet de venir masquer les facteurs de hausse budgétés.

Facteurs de hausse Budgétaire

Le budget 2019 tenait compte de facteurs d'augmentation obligatoires et de mesures liées à la politique de l'université.

Certains de ces facteurs se sont bien exécutés comme la mesure PPCR, le coût en EAP de nos campagnes d'emplois 2018 et 2019, la revalorisation des indices des contractuels.

Nous constatons cependant que certains facteurs prévus n'ont pas été exécutés au niveau attendu. Cette observation se fait notamment au sein de nos composantes dont le taux moyen d'exécution est de 88%.

L'analyse de ce taux d'exécution s'explique, notamment, par quatre phénomènes :

- Des dépenses sur des projets de recherche inférieures aux prévisions : notre service de la Recherche et notre service de la Francophonie ont été choisis pour conduire des projets de recherche comprenant de la masse salariale pour recruter des personnels de recherche. Dans les faits les recrutements n'ont, pour certains projets, pas été réalisés sur la période prévue initialement et ont été reportés sur 2020 : - 150 000€
- Des recettes nouvelles : nos services en lien avec la scolarité et la vie étudiante ont perçu au moment du BR2 des recettes CVEC et ont souhaité inscrire des dépenses de masse salariale en face dans un souci d'équilibre budgétaire. La perception tardive de cette recette n'a pas permis de mettre en œuvre tous les projets de recrutement : - 130 000€
- Des dépenses d'heures complémentaires moins importantes : après le travail de rationalisation de notre offre de formation qui a permis de réduire nos dépenses d'heures complémentaires, nos composantes ont bénéficié de marges de manœuvre. Dans le cadre des discussions, nous avons validé la mise en œuvre de nouveaux projets de formation qui devaient conduire à une augmentation des dépenses d'heures complémentaires. Nous avons constaté une non-exécution du budget pour 291 497€. Les composantes ont poursuivi le travail de rationalisation de leur offre de l'offre de formation et tous les projets d'ouverture de diplômes n'ont pas abouti.
- Des dépenses de personnels inférieures : les composantes ont présenté des budgets avec des recettes en hausse et ont répercuté cette hausse sur leurs dépenses de masse salariale. Cet accroissement avait pour but de renforcer certaines missions (scolarité, université cible, suppléances en cas de congé maladie, maternité). L'exécution des recettes a été pour certaines composantes inférieure à la prévision budgétaire ce qui a pour conséquence l'impossibilité de procéder aux recrutements souhaités. Par ailleurs, les composantes ont également dû faire face à des mouvements de départs d'agents à remplacer ayant un impact sur leur masse salariale et moins de besoins de suppléances pour congés maternité et maladie.

Nous constatons un écart par rapport aux dépenses de personnels budgétés par les composantes de 356 837€.

L'analyse de l'exécution 2019 fait apparaître des facteurs de baisse de la masse salariale dont l'impact sur la prévision budgétaire 2020 a été pris en compte ou devra être intégré.

1.1.3 Trajectoire budgétaire 2020

Les éléments de variation de la masse salariale que nous avons constatés sur l'année 2019 vont, pour un certain nombre, avoir des incidences sur l'année 2020.

Le budget de masse salariale de l'année 2020 est de 96 706 427€ en évolution de 3% par rapport à l'exécution 2019.

Pour la construction du Budget initial 2020, nous avons tenu compte de la plupart des facteurs de variation de la masse salariale engendrés par le constat de l'exécution 2019.

Les facteurs intégrés au Budget initial 2020

- Le report de masse salariale des contrats recherche : les projets de recherche 2019 n'ont pas consommé toute la masse salariale et un report de cette masse salariale a été intégré au budget pour 142 368€.
- L'extension année pleine de la campagne d'emploi 2019 : Les sorties de personnels, notamment enseignants ces deux dernières années, nous amènent à réaliser des campagnes d'emploi plus importantes. L'incidence des 38 concours 2019 va être de 1 155 419€ d'euros.
- La campagne d'emploi 2020 : dans la continuité du besoin de remplacer nos sorties de personnels titulaires, nous avons mis en œuvre une campagne d'emploi 2020 comprenant 51 concours. Cette campagne génère un écart de masse salariale sur 2020 de 410 118€ et vient ainsi pondérer l'effet de l'extension année pleine de la campagne 2019.
- Les heures complémentaires : les projets de développement de l'offre de formation de nos composantes, initiés en 2019 vont être mis en œuvre et avoir un impact en masse salariale sur l'année 2020. Nous estimons une augmentation de 286 000€ des heures complémentaires due à l'effet report des nouveaux projets de formation.
- Les recrutements de personnels : nos composantes et services avaient intégré des recrutements de personnels sur l'année 2019 qui n'ont pu être réalisés à hauteur de ce qui avait été budgété. Ces besoins de recrutement ont de nouveaux été intégrés dans les budgets qu'ils nous ont transmis pour l'année 2020. L'évaluation du coût de ces recrutements est de 190 000€.

Les facteurs non intégrés au budget initial

- Les sorties de personnels de fin d'année : nous avons constaté la sortie de 7 enseignants chercheurs sur le dernier trimestre 2019 et le début d'année 2020 : 2 départs en retraite, 2 disponibilités, 1 détachement, 1 mutation et malheureusement 1 décès.
Ces postes ne font pas partie de la campagne d'emploi et seront traités, pour ceux qui ont libéré un support, lors de la campagne d'emploi 2021. En intégrant des possibles remplacements par des ATER en septembre 2020 et/ou la compensation des heures statutaires par des heures complémentaires, nous prévoyons une baisse de masse salariale de 508 000€.
Ces facteurs sont suivis et analysés dans le cadre du travail de pilotage de la masse salariale. Le suivi permettra de fournir des éléments d'analyse lors de la préparation du budget rectificatif.

1.2 Tableau des autorisations budgétaires – tableau 2 pour vote

Le tableau des autorisations budgétaires présente les limites supérieures des dépenses pouvant être engagées juridiquement (AE) et payées (CP) par enveloppe (fonctionnement, personnel et investissement) et les recettes selon qu'elles sont globalisées ou fléchées.

Outre l'exécution 2017 des autorisations d'engagement, des crédits de paiement et des recettes, le tableau présente les mêmes informations relatives aux prévisions du Budget initial et du Budget rectifié.

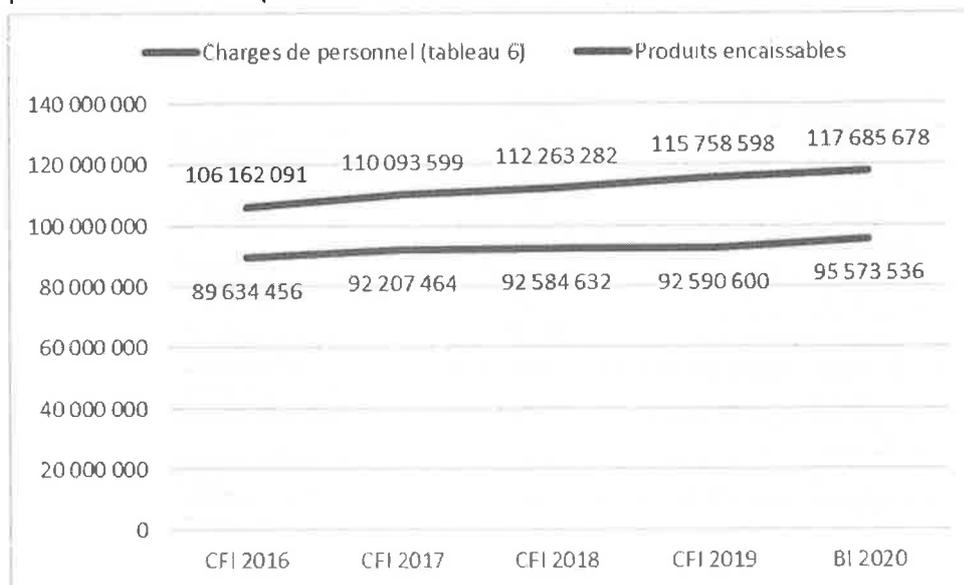
Concernant les dépenses, seules les opérations budgétaires sont prises en compte, les opérations de trésorerie étant considérées comme non budgétaires (opérations pour le compte de tiers, et les amortissements).

L'évolution des dépenses et leur taux d'exécution par enveloppe

Dépenses par enveloppe	CFI 2016	CFI 2017	CFI 2018	CFI 2019	BI 2020	Variation 2018-2019
CP - Personnels	90 640 696	93 267 252	93 852 196	93 827 777	96 706 427	-0,03%
CP - Fonctionnement	15 840 024	13 904 061	14 945 584	14 709 847	16 431 676	-1,58%
CP - Investissement	4 767 002	3 307 550	4 781 372	4 072 998	8 502 622	-14,82%
TOTAL des CP	111 247 722	110 478 863	113 579 152	112 610 622	121 640 725	-0,85%

L'évolution de nos dépenses par enveloppe démontre :

- La mise en œuvre d'un pilotage maîtrisé de nos dépenses de masse salariale, avec comme le démontre le graphe ci-dessous un taux de rigidité de nos charges de personnels sur nos produits encaissables en nette amélioration.



- Une forte rationalisation de nos dépenses de fonctionnement grâce notamment à la mise en place d'une politique d'économie d'énergie, d'une politique d'impression pédagogique, à la rationalisation des moyens d'impression et la très forte réduction des imprimantes et de leurs consommables, mais aussi à la production d'indicateurs de suivi de certaines natures de dépenses telles les frais de voyages, de restauration et d'édition,
- Une programmation de nos investissements qui tient compte de notre capacité d'autofinancement.

Dépenses par enveloppe	BR 2019	CFI 2019	BI 2020	Taux d'exécution 2019	Rappel 2018
CP - Personnels	95 924 641	93 827 777	96 706 427	97,81%	98,46%
CP - Fonctionnement	16 981 933	14 709 847	16 431 676	86,62%	91,17%
CP - Investissement	4 860 930	4 072 998	8 502 622	83,79%	89,01%
TOTAL des CP	117 767 504	112 610 622	121 640 725	95,62%	97,01%

Le taux d'exécution de notre **masse salariale** est très satisfaisant même si les éléments conjoncturels détaillés dans la précédente partie expliquent une baisse par rapport à 2018 qui n'était pas souhaitée.

En fonctionnement et en investissement, les taux d'exécution en CP enregistrent une dégradation par rapport à 2018. Par contre, les taux s'améliorent en consommation d'AE par rapport à 2018. Cela signifie que des dépenses ont été engagées trop tardivement à la fin de l'exercice pour que les paiements puissent être enregistrés sur 2019.

Ces engagements auront mécaniquement un impact sur la trésorerie 2020, ils sont de l'ordre de 18 713 euros en dépenses de personnel, 962 088 euros en fonctionnement et 2 520 036 euros en investissement soit un impact total de 3 500 837 euros.

L'évolution des recettes et leur taux d'exécution par enveloppe

Recettes	CFI 2016	CFI 2017	CFI 2018	CFI 2019	BI 2020	Variation 2018-2019
Recettes globalisées	106 428 180	106 598 162	114 811 817	115 586 856	115 320 302	0,68%
dont SCSP	85 899 916	88 768 963	90 496 795	91 004 543	91 396 247	0,56%
dont autres financements de l'état	19 142	46 808	432 402	190 796	137 300	-55,88%
dont fiscalité affectée	0	0	0	1 832 975	1 360 175	#DIV/0!
dont autres financements publics	1 994 138	3 011 136	4 281 763	6 065 903	6 110 664	41,67%
dont recettes propres	18 514 984	14 771 255	19 600 857	16 492 639	16 315 916	-15,86%
Recettes fléchées		630 697	1 088 830	953 386	822 556	-12,44%
TOTAL des recettes	106 428 180	107 228 859	115 900 647	116 540 242	116 142 858	0,55%

En 2019, le niveau des recettes globalisées est supérieur au niveau des encaissements enregistrés sur l'exercice 2018, l'écart est de 775 039 euros.

Il s'explique notamment par une augmentation de la **SCSP** de l'ordre de 507 748 euros par rapport à 2018 :

- Masse salariale : + 275 254 euros au titre de la compensation PPCR 2019, + 377 598 euros relatifs aux dispositifs en EAP de la Loi ORE,
- Fonctionnement : - 80 567 euros, diminution qui correspond à l'ajustement de la compensation perçue compte tenu du flux réel de nos boursiers.
- Investissement : + 57 500 euros au titre des travaux d'accessibilité.
- Actions spécifiques : - 149 774 euros

Concernant les autres **recettes propres hors SCSP**, l'écart **par rapport à 2018** n'est que de **131 847 euros**, cette très faible augmentation est à relativiser sur un critère pluriannuel sachant que le niveau des encaissements sur 2018 comptait un fort rattrapage des retards de facturation des activités de formation continue de l'exercice 2017.

Recettes	BR 2019	CFI 2019	BI 2020	Taux d'exécution
Recettes globalisées	114 538 459	115 586 856	115 320 302	100,92%
dont SCSP	90 786 973	91 004 543	91 396 247	100,24%
dont autres financements de l'état	384 750	190 796	137 300	49,59%
dont fiscalité affectée	1 427 556	1 832 975	1 360 175	128,40%
dont autres financements publics	5 057 579	6 065 903	6 110 664	119,94%
dont recettes propres	16 881 601	16 492 639	16 315 916	97,70%
Recettes fléchées	951 758	953 386	822 556	100,17%
TOTAL des recettes	115 490 217	116 540 242	116 142 858	100,91%

Le taux d'encaissement de nos recettes est excellent, il est de **100,91 %** bien qu'une analyse reste à conduire concernant le faible taux d'exécution des autres financements attendus de l'Etat.

Concernant la SCSP et l'écart entre prévision et exécution 2019 s'explique par la notification très tardive, le 12 décembre 2019, du financement d'actions spécifiques telles que l'organisation de l'agrégation de droit ou les indemnités des membres du CNU.

Ce tableau des autorisations budgétaires met en évidence le **solde budgétaire** qui traduit la différence entre les prévisions d'encaissement et les prévisions de décaissement. Un solde budgétaire bénéficiaire signifie que la couverture des dépenses à payer est assurée par les recettes encaissées sur l'exercice.

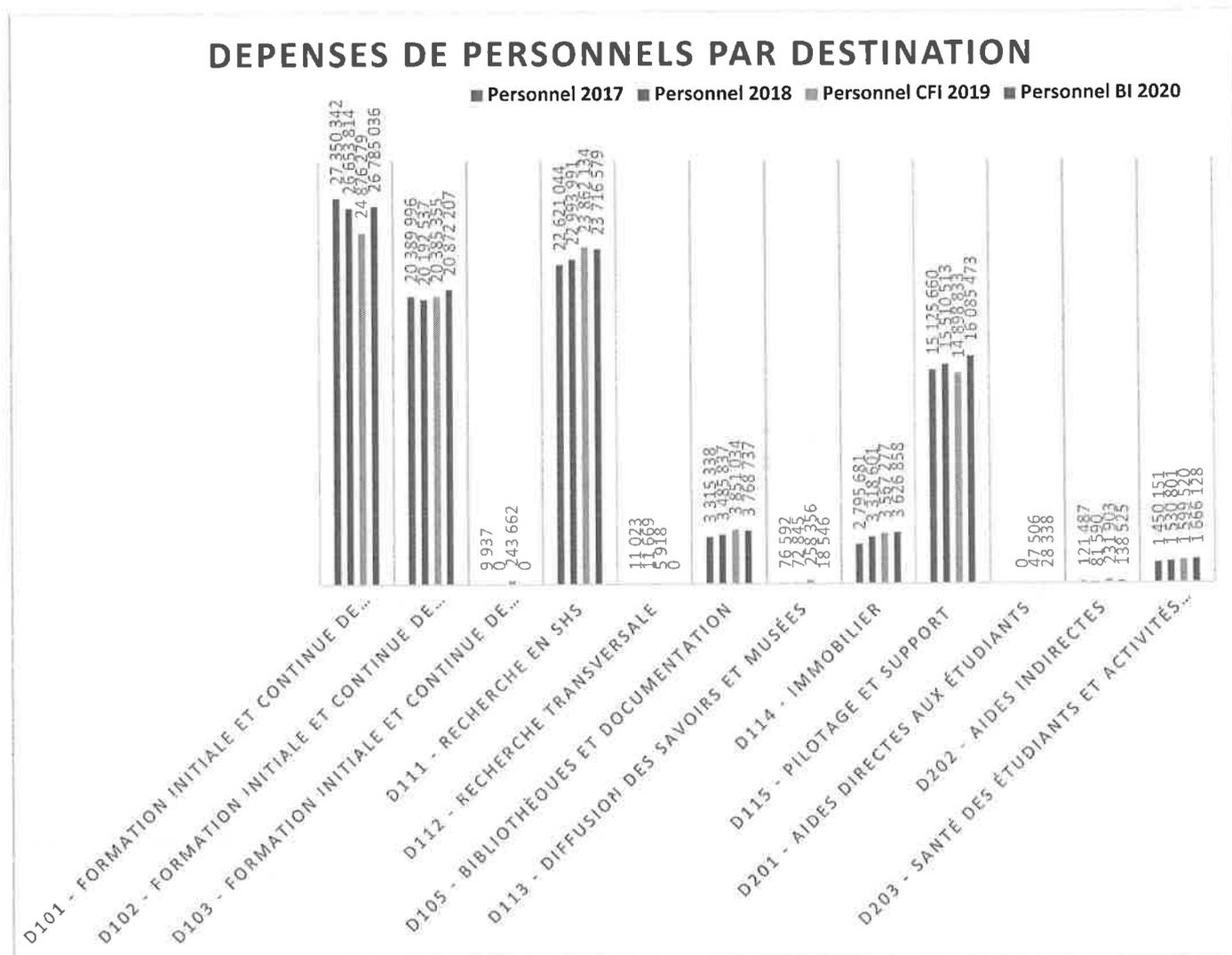
Evolution du solde budgétaire	CFI 2016	CFI 2017	CFI 2018	CFI 2019	BI 2020
Solde budgétaire	-4 819 542	-3 250 004	2 322 132	3 929 618	-5 497 867
recettes	106 428 180	107 228 859	115 901 284	116 540 241	116 142 858
dépenses	111 247 722	110 478 863	113 579 152	112 610 623	121 640 725

Le solde budgétaire 2019 est excédentaire de **3 929 618 euros** et participe donc à l'amélioration de notre niveau de trésorerie sur 2019, il doit, néanmoins, être rapproché de l'écart entre AE et CP consommés sur 2019 qui est de 3 500 837 euros et qui impacteront notre trésorerie sur 2020.

1.3 Tableau des dépenses par destination et des recettes par origine – tableau 3 pour information

1.3.1. Analyse des dépenses par destination

Masse salariale



L'exécution de notre masse salariale globale reflète une bonne maîtrise avec une baisse de 2% par rapport au budget initial. La capacité à contenir la dynamique de notre masse salariale est due à une analyse fine menée pour le renouvellement des postes sans reconduction « automatique » et un pilotage fin instauré depuis 3 ans pour rationaliser nos moyens, sans brider notre développement.

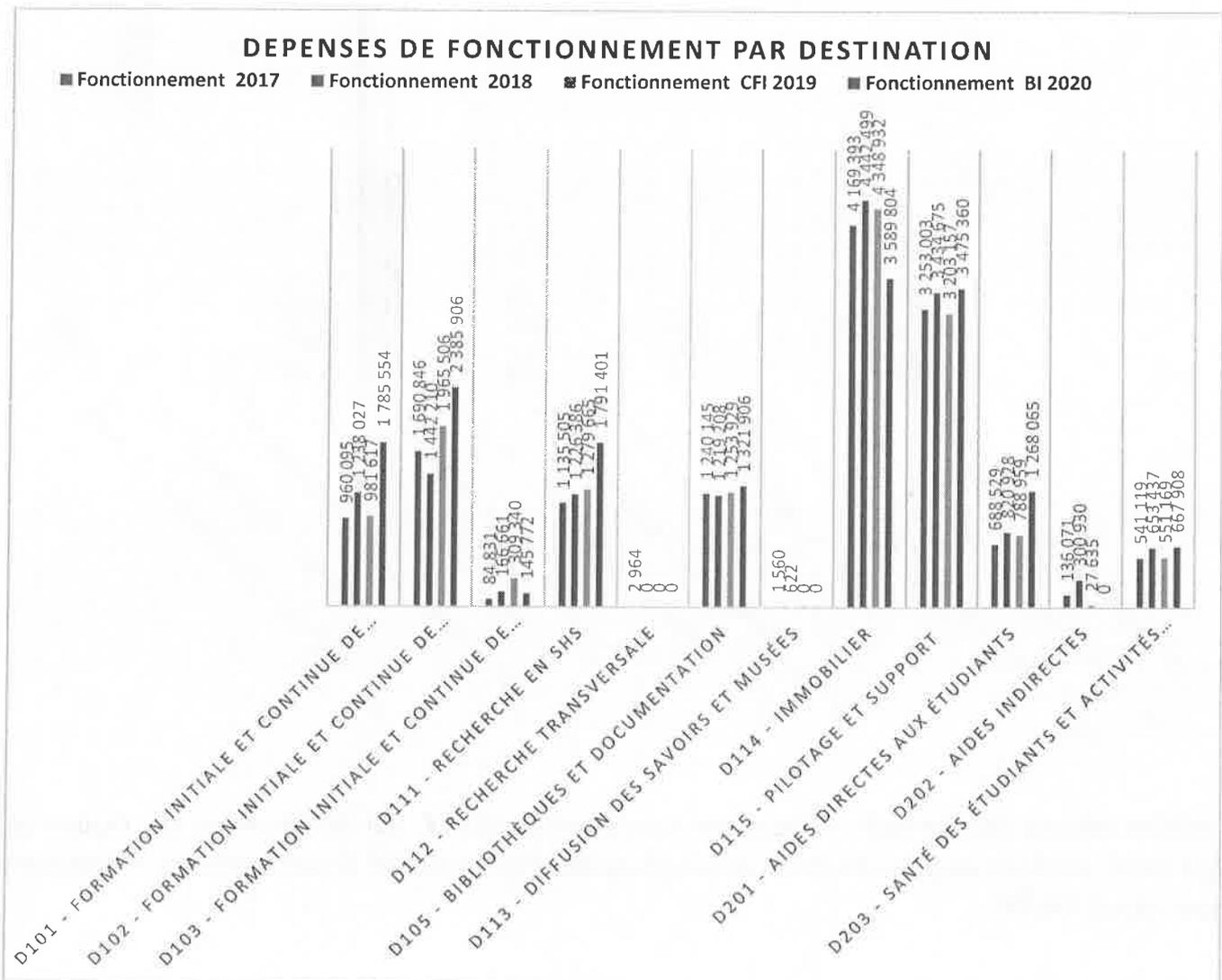
Cette baisse porte essentiellement sur les dépenses de masse salariale liées à la formation initiale et continue (D101). En effet ces dernières années, la conduite de réunions de soutenabilité en lien avec nos composantes, a permis un travail de rationalisation de notre offre

de formation. Ces dernières ont ainsi pu dégager des marges de manœuvre pour adapter leur offre de formation et les dépenses en heures complémentaires ont fortement diminué.

Notre établissement vise à améliorer la qualité des services rendus aux étudiants et mettre en cohérence notre organisation avec les missions que se fixe l'université, tant en termes budgétaires qu'en moyens humains. On constate ainsi une hausse conséquente de 11% des dépenses à destination des étudiants (D201 à D203). Il s'agit d'actions destinées à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé. Il en est de même pour le domaine des bibliothèques (D105) avec une hausse de 11% ainsi que pour le domaine de la recherche universitaire (D111) avec une hausse de 3%.

La variation de la masse salariale globale entre l'exécution 2018 (93.852 K€) et l'exécution 2019 (93.827 K€) est relativement stable.

Fonctionnement

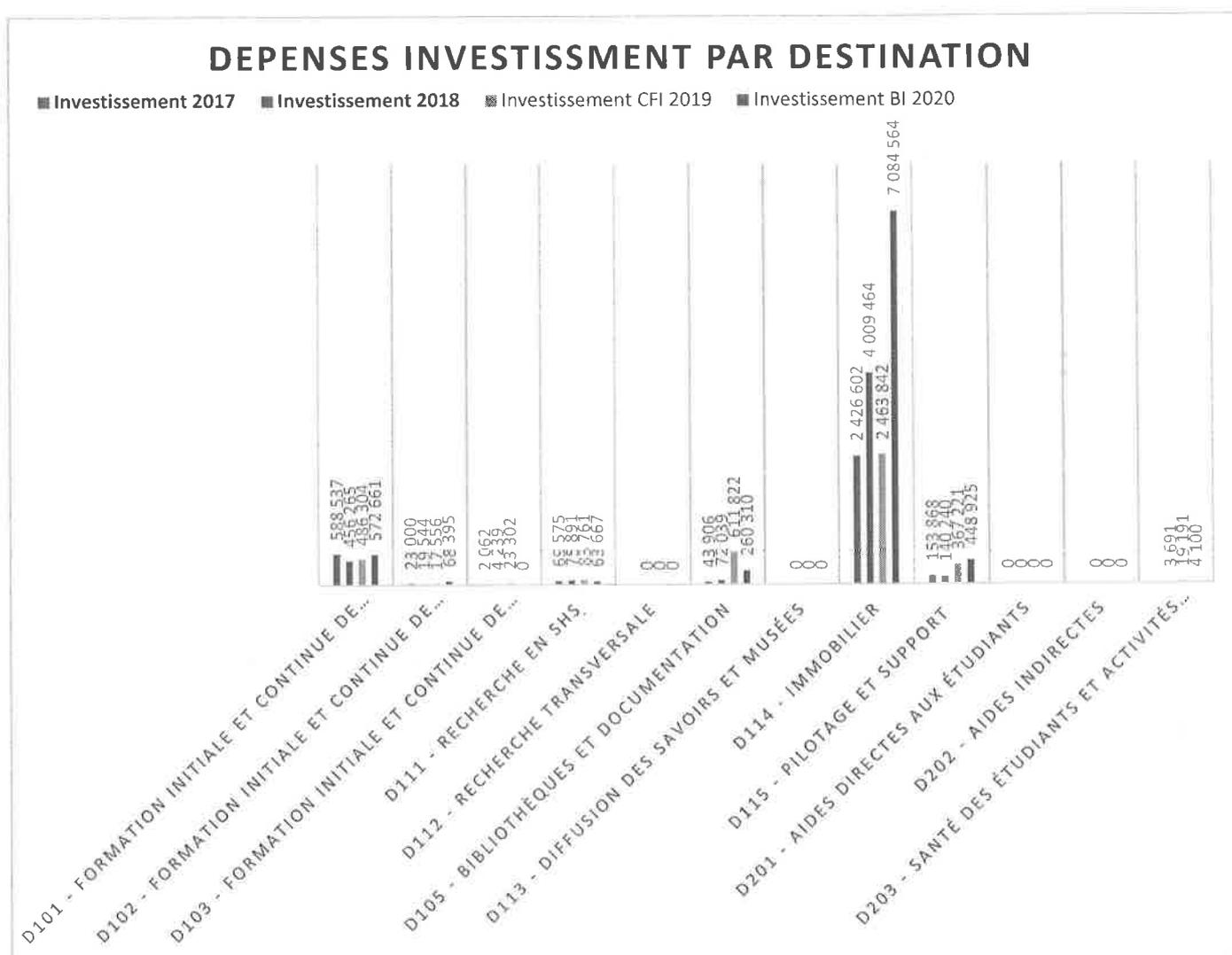


Les dépenses de fonctionnement ont été maîtrisées dans presque tous les domaines, tant au niveau de la formation (D101), de la recherche (D111) qu’au niveau des fonctions de soutien et de support (D105, D115).

Des moyens d’appui renforcés ont cependant été attribués dans le cadre d’actions au bénéfice des étudiants (D203) pour un montant global 551 K€, soit une hausse de 11%.

La variation de l’enveloppe globale de fonctionnement entre l’exécution 2018 (14.946 K€) et l’exécution 2019 (14.710 K€) représente une baisse d’environ 2%.

Investissement



Le montant exécuté des dépenses d’investissement s’élève à 4.073 K€, soit 34% de moins par rapport au budget initial. Cet écart est principalement dû aux programmes pluriannuels d’investissement, notamment à l’opération E-FABRIK.

3.1.2. Analyse des recettes par origine de financement

Subvention pour charge de service public (SCSP FD010) :

Les moyens alloués par notre ministère de tutelle s'élèvent à 91.004.543 € et représentent 78% des recettes exécutées au titre de l'exercice 2019. On enregistre une hausse de notre subvention pour charge de service public (SCSP) de 507.748 € par rapport à l'exercice précédent. Ainsi, dans le cadre de l'appel à projets « Bienvenue en France », notre établissement a bénéficié d'une dotation spécifique de 55.000 €. Nous avons également perçu 45.000 € en remboursement des charges salariales sur les heures complémentaires en application de la loi TEPA. En outre, nous avons reçu une allocation complémentaire de la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC), qui sera utilisé dans le cadre d'actions au bénéfice des étudiants.

Ressources propres (FD020 – FD060) :

Une des orientations de l'équipe présidentielle est d'accroître le budget de fonctionnement de l'établissement à partir de ses ressources propres en développant davantage sa relation avec le monde socio-économique, en accroissant les financements des contrats de recherche et de transfert/valorisation et en faisant du développement maîtrisé de la formation continue l'un des éléments forts de sa politique de ressources.

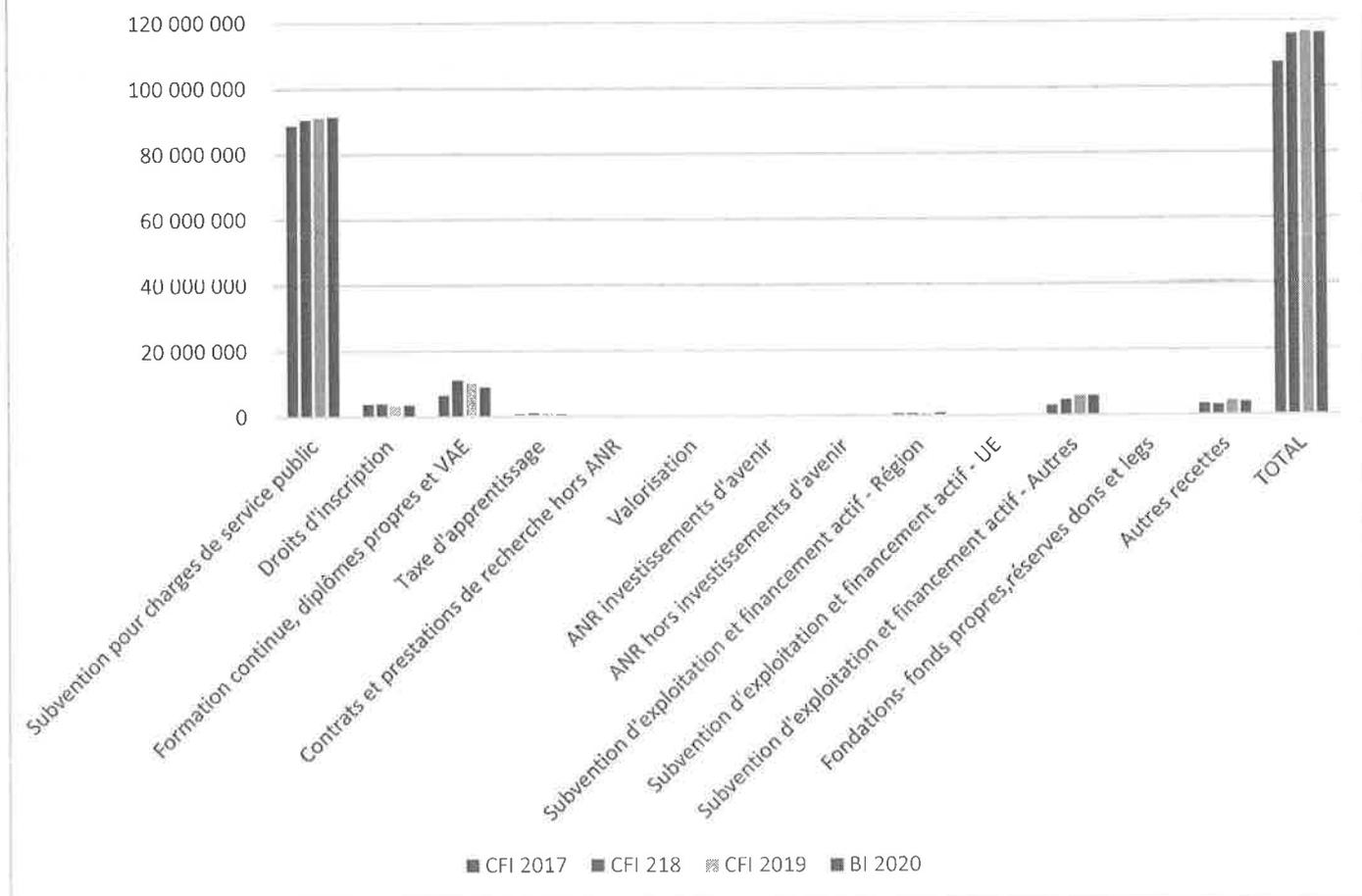
En conséquent, nos recettes provenant des contrats et prestations de recherche et de valorisation (FD050 – FD060) ont augmenté de presque 200% par rapport au budget initial et nous avons réalisé 10% de plus que l'exercice précédent.

D'autre part, grâce à une campagne très active, l'établissement a encaissé un montant de taxe d'apprentissage (FD040) de 967 K€, hausse de plus de 100% par rapport aux prévisions initiales, soit un niveau similaire à l'exécution 2018.

Par ailleurs, les recettes de formation continue (FD030), pour un montant exécuté de presque 10 millions d'euros traduisent le dynamisme de nos composantes.

ORIGINES DE FINANCEMENT		CFI 2017	CFI 218	CFI 2019	BI 2020	Evolution 2018/2019
FD010	Subvention pour charges de service public	88 768 963	90 496 795	91 004 543	91 396 247	0,56%
FD020	Droits d'inscription	3 839 263	3 935 787	3 068 360	3 562 255	-22,04%
FD030	Formation continue, diplômes propres et VAE	6 553 280	11 171 049	9 917 766	8 957 388	-11,22%
FD040	Taxe d'apprentissage	787 933	1 012 458	967 199	625 000	-4,47%
FD050	Contrats et prestations de recherche hors ANR	155 040	20 892	10 100	0	-51,65%
FD060	Valorisation	2 725	97 073	119 870	325 012	23,48%
FD070	ANR investissements d'avenir	0	69 667	102 457	242 506	47,07%
FD080	ANR hors investissements d'avenir	26 989	245 921	342 880	155 270	39,43%
FD090	Subvention d'exploitation et financement actif - Région	623 156	716 465	482 952	860 297	-32,59%
FD100	Subvention d'exploitation et financement actif - UE	38 814	41 000	196 461	53 065	379,17%
FD110	Subvention d'exploitation et financement actif - Autres	2 980 581	4 733 191	5 966 623	5 870 382	26,06%
FD120	Fondations- fonds propres, réserves dons et legs	125 119	263 000	175 625	192 210	-33,22%
FD130	Autres recettes	3 326 994	3 097 987	4 184 456	3 903 226	35,07%
		107 228 859	115 901 284	116 539 292	116 142 858	0,55%

Recettes par origine de financement





2 – Equilibre financier

2.1 Tableau d'équilibre financier – tableau 4 pour vote

Le tableau d'équilibre financier permet de déterminer la variation de la trésorerie sur 2019.

Cette variation de trésorerie résulte, d'une part, du solde budgétaire découlant du tableau des autorisations budgétaires (tableau 2) et, d'autre part, des opérations de trésorerie qui ne sont pas des opérations budgétaires mais affectent la trésorerie.

Au titre de l'exercice 2019, la variation de notre trésorerie est positive à hauteur de **2 394 311 euros**.

Cette variation comprend le solde budgétaire de **+ 3 929 618 euros** issu du tableau des autorisations budgétaires auquel s'ajoutent les dépôts et cautionnements, du solde positif des opérations au nom et pour le compte de tiers dont le détail est donné dans le tableau suivant ainsi que du solde positif des autres encaissements sur compte de tiers.

2.2 Tableau des opérations pour compte de tiers – tableau 5 pour information

Ce tableau retrace les opérations traitées, en comptabilité générale, uniquement en comptes de tiers (classe 4), s'agissant d'opérations gérées par l'Université pour le compte de tiers.

Sont, à ce titre, retracés deux types d'opérations, à savoir :

- Les bourses AMI qui constituent un dispositif d'intervention « transparent » géré par l'université sur financement de l'Etat.
- Le retraitement de la TVA de la MILC.

L'absence de marge de manœuvre sur de telles opérations justifie leur exclusion du tableau des autorisations budgétaires. Elles participent, en cas de déséquilibre entre les encaissements et les décaissements, à la variation de trésorerie. Elles figurent ainsi sur une ligne du tableau d'équilibre financier.

Sur 2019, la variation globale est de + 183 647 euros.

3 – Analyse de la soutenabilité

3.1 Tableaux de situation patrimoniale – tableau 6 pour vote

Le tableau relatif à la situation patrimoniale présente le budget de l'établissement sous l'angle de la comptabilité générale. Il correspond aux présentations qui étaient effectuées avant la mise en œuvre

de la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP). Ce document se veut donc différent du tableau des autorisations budgétaires et du tableau d'équilibre financier mais reste néanmoins complémentaire en permettant une analyse globale de la situation budgétaire et financière de notre établissement, et une présentation de l'impact prévisionnel en droits et obligations constatés de l'évolution de nos charges et nos produits.

Le compte de résultat prévisionnel présente les dépenses de fonctionnement et de personnel ainsi que les recettes de fonctionnement.

Les dépenses mentionnées dans le compte de résultat prévisionnel sont complétées des dotations aux amortissements et provisions pour **3 500 356 euros** ; de la même manière les recettes correspondent à celles du tableau des autorisations budgétaires auxquelles est ajoutée la quote-part de reprise des financements rattachés à des actifs pour **2 060 704 euros**.

LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

	CFI 2016	CFI 2017	CFI 2018	CFI 2019	BI 2020	Evolution 2018/2019
Total des charges	107 858 172	111 660 123	111 776 560	112 427 738	119 585 678	0,58%
Total des charges de fonctionnement	18 223 716	19 452 659	19 191 928	19 837 138	21 506 983	3,36%
Dotations aux amortissements et provisions	3 135 030	3 357 909	3 505 702	3 500 356	3 442 416	-0,15%
Charges décaissables de fonctionnement général	15 088 686	16 094 750	15 686 226	16 336 782	18 064 567	4,15%

On constate une grande stabilité du montant de nos charges depuis 2017 avec une augmentation concernant les charges de fonctionnement qui correspond non pas à des dépenses de charges courantes mais à l'augmentation des charges du compte 633 qui correspond aux impôts, taxes et versements assimilés sur rémunération issus de mesures subies et obligatoires.

L'évolution de nos charges courantes décrites dans les tableaux ci-dessous illustre cette maîtrise de nos dépenses par une politique globale de rationalisation de nos actes d'achat et une volonté de générer des économies d'énergie par des opérations de réhabilitation énergétiques.

Stocks et fluides	CFI 2016	CFI 2017	CFI 2018	CFI 2019	Evolution 2017/2018	Evolution 2018/2019
Total classe 60	1 818 503	1 739 439	1 875 975	1 831 827	8%	-2,35%
606 - achats non stockés de matières et fournitures	1 818 041	1 738 862	1 875 652	1 831 754	8%	-2,34%
Eau	87 362	68 653	92 480	76 502	35%	-17,28%
Electricité	557 029	547 471	642 585	660 040	17%	2,72%
Gaz	70 891	73 101	72 896	28 444	0%	-60,98%
Chauffage	189 925	246 891	288 722	317 404	17%	9,93%
Autres matières et fournitures non stockés	912 834	802 746	778 969	742 261	-3%	-4,71%

Les charges de fluides, électricité et chauffage ont diminué de 1,30 % en 2019 alors que suite aux opérations du plan Campus, une partie des bâtiments a été remise en exploitation.

Achats de sous traitance et services extérieurs	CFI 2016	CFI 2017	CFI 2018	CFI 2019	Evolution 2017/2018	Evolution 2018/2019
Total classe 61	3 267 323	4 143 109	3 325 026	3 209 236	-20%	-3,48%
613 - Locations	454 246	408 551	895 672	769 693	119%	-14,07%
615 - Entretien et réparations	1 159 651	1 442 407	1 089 474	1 054 890	-24%	-3,17%

Services extérieurs	CFI 2016	CFI 2017	CFI 2018	CFI 2019	Evolution 2017/2018	Evolution 2018/2019
Total classe 62	6 048 133	6 674 189	6 775 119	5 972 690	2%	-11,84%
Compte 625 - déplacements, missions, réceptions	2 482 466	2 453 200	2 423 258	2 165 751	-1%	-10,63%
Part des comptes 625	41,05%	36,76%	35,77%	36,26%		
Contrats de nettoyage	1 113 926	1 146 620	987 910	1 114 637	-14%	12,83%
Publicités, publications et relations publiques	634 342	842 797	733 164	693 883	-13%	-5,36%

Les **dépenses liées aux déplacements, missions et frais de réception**, font l'objet d'une attention particulière lors de nos dialogues de gestion avec un objectif de les diminuer sinon de ne pas les augmenter. En ce sens, on constate que **ces dépenses ont enregistré une baisse significative en 2019**.

L'augmentation des charges de nettoyage s'explique par une augmentation de nos activités événementielles et le recours à des avenants au contrat.

Un effort a également été produit sur les dépenses de Publicités, publications et relations publiques au bénéfice d'une dématérialisation souhaitée.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Evolution des produits	CFI 2016	CFI 2017	CFI 2018	CFI 2019	BI 2020	Ecart 2018-2019
Total des produits	107 946 376	112 041 219	114 294 574	117 819 302	119 585 678	3 524 728
Subvention de l'Etat	85 935 058	88 908 871	90 605 017	91 256 125	91 158 728	651 108
Fiscalité affectée				1 832 975	1 360 175	1 832 975
autres subventions	4 619 897	4 965 486	5 096 614	4 348 011	5 762 299	-748 603
Reprises sur amortissements et provisions	1 784 285	1 947 620	2 031 292	2 060 704	1 900 000	29 412
Ressources propres encaissables	15 607 136	16 219 242	16 561 651	18 321 487	19 404 476	1 759 836

En droits constatés, on note une augmentation globale de nos produits notamment du fait de la perception de la CVEC (Contribution de vie étudiante et de campus) qui a été sensiblement réévaluée pour l'année universitaire 2018/2019 suite à des opérations de péréquation.

Les écritures de produits à recevoir sont comptabilisées à ce niveau pour un montant de 5 220 203 euros.

	CFI 2016	CFI 2017	CFI 2018	CFI 2019	Ecart 2018-2019
70 - Ventes de prestations	15 311 771	16 293 097	17 608 814	17 718 684	109 870
dont 7065 - prestations de FC	7 187 188	8 495 077	9 656 581	10 812 734	1 156 153
dont 70651 - droits de scolarité	3 737 849	3 818 774	3 628 373	3 304 330	-324 043
dont 70652 - droits de diplômes univ	1 471 093	1 357 080	1 377 959	1 233 675	-144 284
dont autres produits	2 915 641	2 622 167	2 945 901	2 367 945	-577 956

Les produits issus de nos ventes de prestations restent stables par rapport à 2018 ; on enregistre une baisse des droits de scolarité liée à la baisse de nos effectifs.

Le compte de résultat permet de déterminer que l'exécution 2019 génère un résultat positif de 5 391 564 euros.

Le taux de déficit qui rapporte le niveau du résultat à celui des produits est 4,60%, il nous permet de sortir de la zone de vigilance qui est de 2%. En dessous de 2%, l'on considère que l'établissement peut difficilement faire face aux aléas d'un exercice.

Résultat et ratios d'équilibre	CFI 2016	CFI 2017	CFI 2018	CFI 2019	BI 2020
Résultat	88 204	381 096	2 518 014	5 391 564	2 505 159
Taux de déficit	0,08%	0,34%	2,20%	4,60%	2,09%

Le résultat prévisionnel issu du compte de résultat prévisionnel permet également de déterminer la capacité d'autofinancement (CAF) de l'établissement qui s'établit à **6 831 216 euros**, et constitue un surplus de trésorerie qui a permis de financer des dépenses d'investissement de l'exercice.

Autofinancement de l'établissement	CFI 2016	CFI 2017	CFI 2018	CFI 2019	BI 2020	Variation 2018-2019
CAF	1 438 949	1 791 384	3 992 424	6 831 216	4 047 575	71,10%
Part de l'autofinancement dans l'investissement	35,00%	51,60%	85,00%	164,50%	70,00%	93,53%
Amortissement net	1 350 745	1 410 289	1 474 410	1 439 652	1 542 416	-2,36%

Ce montant de CAF est porté en ressources au tableau de financement prévisionnel abrégé, qui détaille quant à lui les dépenses et recettes d'investissement.

L'ensemble des ressources qui s'élève donc à **6 890 253 euros** permet de couvrir les emplois en investissement pour un montant total de **4 152 894 euros** dont **2 013 149 euros** au titre du PPI, et de générer un abondement de notre fonds de roulement à hauteur de **2 737 359 euros**.

Pour rappel, les engagements pris en termes d'opération de travaux au-delà de l'exercice 2019 s'élèvent à plus de 21 millions d'euros.

3.2 Plan de trésorerie – tableau 7 pour information

Le plan de trésorerie permet de connaître l'évolution de la variation annuelle de trésorerie et de facto, le solde final de la trésorerie en fin d'exercice.

Le solde initial correspond à celui porté au dernier compte financier de l'exercice 2018, à savoir 19 539 780 euros. La variation 2019 s'élevant à 2 394 311, la trésorerie en fin d'exercice s'établit à la somme de 21 934 091.50€.

Le plan de trésorerie est impacté des décalages mensuels entre encaissements et rapprochements des recettes ainsi qu'entre décaissements et déversements de la paye au cours de l'année. Ces éléments viennent impacter la lisibilité mensuelle de ce document (en l'attente de rapprochement ou de déversement, les sommes transitent via les comptes d'encaissement ou de décaissement pour compte de tiers), le solde initial, la variation annuelle et le solde final devant s'apprécier sur l'année et restant rigoureusement conforme aux comptes de l'établissement.

Trésorerie	CFI 2016	CFI 2017	CFI 2018	CFI 2019	BI 2020
Niveau de trésorerie	13 467 351	11 443 563	19 539 780	21 934 091	11 764 626
Trésorerie en jours	46,3	38,0	61,9	70,1	37,3
Variation de la trésorerie	-4 639 025	-2 023 788	8 096 217	2 394 312	-5 497 867

3.3 Tableau des opérations liées aux recettes fléchées – tableau 8 pour information

Dans le cadre de l'exécution du Décret GBCP, les recettes sont à distinguer selon deux catégories, les recettes globalisées et les recettes fléchées.

Par principe, les recettes sont dites globales.

Par exception, les recettes peuvent être fléchées. Dans ce cas, elles correspondent à des ressources de l'établissement dont l'utilisation est prédéterminée. Elles sont destinées à la réalisation d'opérations ou au financement de certaines natures de dépenses bien identifiées auxquelles sont liées des AE et des CP et ne peuvent faire l'objet d'aucune autre utilisation.

La réglementation nécessite un tableau de suivi des opérations liées à ces recettes, un suivi particulier en termes de volume de trésorerie d'une année sur l'autre et leur traçabilité en particulier en encaissement dans le tableau budgétaire et dans le plan de trésorerie.

On les retrouve également dans le tableau d'équilibre financier car elles peuvent expliquer un déséquilibre budgétaire, au titre d'un ou plusieurs exercices, lié au décalage temporel entre le décaissement des dépenses et l'encaissement des recettes fléchées les finançant, et solliciter des besoins en trésorerie différents sur plusieurs exercices dus à ce même décalage.

Dans notre établissement, seules les recettes **ERASMUS sont fléchées** et font donc l'objet d'un suivi particulier. L'effet décalage entre les décaissements et les encaissements a généré sur 2019 un solde budgétaire positif de 251 838 euros.

3.4 Tableau des opérations pluriannuelles – tableau 9 pour vote, tableau 10 détaillé pour information

Tant en prévision qu'en exécution, le suivi des opérations pluriannuelles concerne autant les dépenses que les recettes et permet, en conséquence, d'apprécier la soutenabilité de ces opérations sur leur durée.

La présentation est détaillée par opérations regroupées selon qu'il s'agit de contrats de recherche ou d'enseignement ou du programme pluriannuel d'investissement.

Il permet d'éclairer et justifier une partie des montants inscrits tant en dépenses qu'en recettes dans le tableau des autorisations budgétaires.

Ce tableau est important car il permet de mesurer nos engagements et leurs impacts financiers sur plusieurs exercices.

Les informations données au titre de l'exécution des exercices antérieurs à 2019 et de l'exercice 2019 font apparaître les soldes totaux à engager et à payer sur les exercices 2020 et ultérieurs. Ces soldes résultent de la différence entre le coût total prévisionnel de l'opération et l'exécution constatée depuis l'exercice de démarrage de l'opération jusqu'à 2019 inclus. Il donne une visibilité sur les engagements juridiques et les décaissements qui restent à réaliser au vu du coût total de l'opération.

Au même titre que les opérations liées aux recettes fléchées, leur suivi particulier est important car il permet sur la durée de vie des opérations de mesurer leur équilibre et leur soutenabilité, d'anticiper les impacts sur la trésorerie du fait du décalage temporel entre le décaissement des dépenses et l'encaissement des recettes qui les financent.

Les contrats de recherche et d'enseignement ont généré sur l'exercice 2019 un impact sur la trésorerie positif de 1 069 527 euros, quand les opérations de travaux sollicitent la trésorerie à hauteur de 1 493 063 euros.

Ces tableaux démontrent notre obligation de générer du résultat et de la capacité d'autofinancement car si les contrats de recherche et d'enseignement sont normalement inscrits à l'équilibre, la programmation des opérations de travaux telle que prévue requiert au-delà de 2019 un autofinancement à hauteur de 20 995 314 euros pour pouvoir être réalisées.

3.4.1. Focus Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI)

L'année 2019 a été marquée par :

- Les travaux de l'opération campus pour lesquels nous ne sommes pas maître d'ouvrage mais qui engage une mobilisation importante du service (fin de réhabilitation du bâtiment Athéna, fin de la phase 1 & 2 de Palais et début de la phase 3 Palais Nord).
- Les opérations annexes à l'opération Campus réaménagement, réorganisation des espaces : aménagement de salles de pauses pour le personnel au Palais et Dugas, modification de vestiaires et complément de rénovation de bureaux dans Palais,
- La fin de la phase consultation de l'opération E-Factory (CPER 2015-2020) et le début des travaux en juillet,
- La poursuite des travaux de l'Ad'Ap – élaboré sur 6 ans (2016-2021),
- Les travaux de confort thermique : bureaux, amphithéâtres,
- La fin des travaux de rénovation des sanitaires des amphis de la Manufacture des Tabacs,
- Les interventions en GER : clos/couvert, portails et installations techniques,
- La réponse aux besoins fonctionnels des services,
- Le début d'une rénovation des blocs sanitaire tous sites,
- La réalisation des premières salles de pédagogie innovante des Langues (Cursus +)

MANUFACTURE DES TABACS

1. RENOVATION DES SANITAIRES

A la Manufacture des Tabacs, une maîtrise d'œuvre est mobilisée depuis le 1^{er} semestre 2017 sur un programme de rénovation pluri-annuelle des sanitaires des amphithéâtres, espaces très sollicités au cours de l'année universitaire (travaux prévus sur les fermetures estivales exclusivement).

Une réhabilitation complète des blocs sanitaires des amphithéâtres (40 cabines sur 3 ans) est en cours pour atteindre les objectifs suivants :

- Augmenter la capacité d'accueil dans un environnement confortable,
- Respecter les normes d'accessibilité,
- Réduire la consommation de fluides,
- Faciliter la maintenance.

Après 2 blocs de sanitaires réalisés en 2018 et les 3 derniers blocs sanitaires ont été traité en 2019. Après un protocole transactionnel avec une entreprise, la clôture financière de l'opération sera effective en 2020.

2. ESPACE RUE MANUFACTURE

Cet espace entre dans le périmètre de l'étude abordée au point 6. Son aménagement sera décidé en fonction des résultats de cette étude.

3. INFORMATIQUE PEDAGOGIQUE

L'université a engagé un plan de refonte des salles informatiques de la Manufacture sur plusieurs années, afin d'en faire des lieux d'innovation pédagogique.

Les derniers travaux réalisés en 2019 ont concerné une salle (sols, murs, faux plafonds, éclairages) qui marque la fin de cette refonte d'une dizaine de salles informatique pédagogique.

4. AVANT CORPS

Depuis 2018 des workshops animés en interne ont permis de donner une nouvelle dynamique à cette opération avec une approche participative autour du service à l'étudiant. Après consultation, une équipe de programmeur/codesigner a été désignée (Sté Etrange Ordinaire). Après des périodes d'immersion en résidence, des ateliers ont été ciblés sur plusieurs thématiques en lien avec le service aux étudiants. La restitution de ces étapes a donné lieu à des livrables et conférences. La démarche se poursuit en 2020 avec la mise en place de prototypes.

5. MAISON DU DIRECTEUR – E-FACTORY

Le projet de E-Factory est un projet Université de Lyon dans le cadre de la Fabrique de l'Innovation porté au CPER. L'Université Jean Moulin assure une partie du financement sur ressources propres.

Initialement, la maîtrise d'œuvre de l'opération a été confiée à Lala Architecture, accompagné d'ID+ (BE) et de la Cordée (expertise co-working). Après des dépassements de budget après remises d'offre d'entreprises pour les travaux, de nouvelles consultations ont été nécessaires. La maîtrise d'œuvre n'ayant pas joué son rôle de partenaire avec des objectifs communs. Le marché a été dénoncé et un maître d'œuvre d'exécution a été désigné.

De fait, suite au décalage de début des travaux, les CP inscrits en 2019 au BI ont été reprogrammés en 2020.

6. CONFORT THERMIQUE ET VENTILATION DES AMPHIS

En 2019, il y a eu le traitement par batterie froide d'un groupe d'amphithéâtre afin d'offrir des solutions de replis aux manifestations ou aux promotions les plus chargées lors des épisodes caniculaires. Les améliorations de ventilation se mettent en action à partir de 2020 par le remplacement de centrale de traitement d'air (voir commentaire ci-dessous).

7. CHASSIS OUVRANTS AMPHIS

Des ouvrants ont été créés sur un bloc complet d'amphithéâtres en 2018 et 2019. Il s'agissait de tester l'apport de confort ressenti via une ventilation naturelle. Les tests n'ont pas été concluants, le projet est arrêté pour être poursuivi via des améliorations des CTA.

8. COUVERTURE DES AMPHIS

Démarche engagée en 2019 avec une approche sur l'opportunité d'installer des panneaux photovoltaïques, 2020 verra le début des études technico financières.

9. MAISON DU GARDIEN

Un des logements NAS de l'Université est reconverti en projet lié à l'entrepreneuriat et accueille le volet PRO de l'Incubateur Manufactory. Après un changement de destination opéré en 2018, en 2019 une étude structure a été réalisée pour préparer des travaux d'agrandissement de l'open space de l'étage.

10. FAUX PLAFONDS AMPHIS

Une étude a porté sur le renouvellement des faux plafonds des amphis de la Manufacture : rénovation complète : éclairage économique, courant faible, vidéo projection, sonorisation. Les coûts de travaux estimés (coût travaux moyen 250 k€/amphi) ne permettent pas d'engager cette opération à court terme. En 2019, il a été réalisé des travaux de faux plafond dans des parties ciblées (au-dessus des cahiers enseignants) de 3 amphithéâtres.

11. STORES SALLES DE COURS

Suite à des dysfonctionnements constatés sur les stores (casse, absence, etc) dans les salles pédagogiques de la Manufacture, un plan de rénovation complète a été mis en place au PPI. Commencé 2018 par certaines grandes salles du 3^{ème} étage, en 2019, il y a eu la poursuite des salles de cours du 3^{ème} étage et d'autres salles de cours et amphithéâtres. Cette opération répond aux besoins des enseignants pour la projection notamment.

SITE DES QUAIS

12. PLAN CAMPUS

Nous avons eu plusieurs opérations engagées en périphérie de l'opération campus en 2019 :

- Création de salles de convivialité avec espace repas pour le personnel au Palais et à Dugas (19 K€),
- Rénovation de surfaces hors champ de l'opération campus : finalisation de zones de bureaux, de sols, locaux divers, etc. (120 k€).

13. MILC

Un solde existe sur les 8,5 M€ de crédits disponibles sur l'opération. Sur ce solde, en 2019, il a été réalisé une amélioration des automates qui gèrent l'éclairage et les stores extérieurs (96 k€) ainsi que des équipements techniques dans l'amphithéâtre (14 k€).

14. DUGAS – FACADE DUGAS

Avant de mettre en œuvre les travaux de peinture de la façade, en 2019, il était programmé un accompagnement d'un maître d'œuvre pour réaliser une isolation du bâtiment par

l'extérieure. La solution n'a pas été retenue au regard des consommations énergétiques du bâtiment après les travaux d'isolation réalisés par le plan Campus. La peinture de la façade est programmée en 2020.

BOURG EN BRESSE

15. CPER BOURG EN BRESSE

La programmation est en cours et portée par l'Université de Lyon. Le périmètre multi acteurs demande du temps et une animation du projet spécifique. La maîtrise d'ouvrage est portée par le Conseil Départemental de l'Ain

ETABLISSEMENT – TOUS SITES

16. SIGNALÉTIQUE UNIVERSELLE

Un marché de fourniture de signalétique a été notifié afin de poursuivre le déploiement et la pose en interne. En 2019, il y a eu particulièrement des actions dans les locaux livrés et des actions de transferts dans le cadre de Campus ainsi que la signalétique du parking à la Manufacture.

17. ACCESSIBILITE – Ad'AP

L'agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap) fixe pour 6 ans un panel de travaux pour finaliser l'accessibilité des bâtiments. Selon la nature des travaux nous utilisons : les marchés à bon de commande, les marchés spécifiques pluriannuels déjà notifiés, et des marchés restants à rédiger.

Les travaux 2019 ont été localisés à la Manufacture des tabacs et ont portés sur :

Main courante entrée du site Manu et fin de la mise aux normes d'une partie des escaliers (86 K€)

Eclairage de circulations (48 k€)

Mise en place de balises sonores (16 K€)

18. CONTROLE D'ACCES

Cette opération est constituée d'un déploiement sur 4 ans d'une solution de contrôle d'accès, tous sites, sur des locaux ciblés. Après une première tranche réalisée en 2018 à la Manufacture, suivi d'une seconde tranche en 2019, celle prévue au Palais a été reportée en 2020.

19. GER

En 2019, ont été réalisés :

Travaux chauffage, ventilation et climatisation, et modernisation de GTC (284 k€),

Travaux de nature électrique (40 k€),

Travaux corps d'états généraux (39 k€),

Travaux de remplacement de sol (23 k€)

Travaux rénovation de la verrière Athéna (17 k€),

Remplacement de portails automatiques du Palais (35 k€)

20. MISE EN SECURITE

En 2019, les dépenses de sécurité ont concerné le remplacement des blocs autonomes de sécurité (21 k€). Le remplacement se poursuit se termine en 2020.

21. AMENAGEMENTS FONCTIONNELS

Les travaux en aménagements fonctionnels ont principalement concerné la rénovation de logements de fonction, des changements de destination de salles de cours. Les grandes masses sont les suivantes :

Création ou adaptation de bureaux (75 k€),

Appartement de fonction (16k€)

Aménagement local de stockage (21 k€)

22. RENOVATION BLOCS SANITAIRES

Il s'agit de planifier un ensemble de travaux dans les sanitaires du bâtiment principal de la Manufacture et des autres bâtiments (Chevreul, Athéna...). Un état des lieux, quantitatif et qualitatif, exhaustif à la Manufacture a permis de prioriser les travaux. En 2019, ont été traités les sanitaires les plus anciens dans l'aile A de la Manufacture.

23. RENOVATION DES SALLES DE COURS

Il s'agit d'un EOTP récurrent afin de suivre l'ensemble des travaux réalisés dans les salles cours, en 2019 les actions ont été les suivantes :

Grande salle 310 (33 k€),

Nouvelle salle pédagogique des langues (72 k€),

Remplacement des sièges de petits amphithéâtre (8,7k€)

Rénovation de salles standard (15k€)

24. TRAVAUX ASCENSEURS

Le parc d'ascenseur de l'université est disparate et en qualité et en ancienneté. L'opération consiste à une remise à niveau du parc. Initialement inscrit au BI 2019, un appareil devait faire l'objet d'un test de travaux mais a été suspendu. Un accompagnement par un bureau d'étude spécialisé a été nécessaire pour cibler les travaux appareil/appareil (dépenses 2019)

3.5 Tableau de synthèse budgétaire et comptable – pour information

Ce tableau a pour objet de synthétiser tous les ratios significatifs issus des différents autres tableaux constituant le compte financier 2019.

La lecture de ce tableau se fait dans un ordre chronologique :

- Les montants liés à des stocks (niveaux d'entrée/sortie des restes à payer, de fonds de roulement, de trésorerie...) sont dissociés des montants liés au flux de l'année (résultat, CAF, variation du fonds de roulement, solde budgétaire...)
- Concernant les flux de l'année, le tableau recense les éléments issus de la comptabilité budgétaire (autorisations d'engagement et restes à payer), puis ceux du haut de bilan (compte de résultat, capacité d'autofinancement et variation de fonds de roulement, solde budgétaire et variation de trésorerie).

Ce tableau permet de comprendre l'articulation entre les grands agrégats financiers traditionnels (fonds de roulement, besoin en fonds de roulement, trésorerie) et les nouveaux instruments produits par la comptabilité budgétaire (solde budgétaire).

La variation du fonds de roulement est de + **2 737 359 euros**, le montant final du fonds de roulement s'établit ainsi à **20 394 930 euros**.

Fonds de roulement	CFI 2016	CFI 2017	CFI 2018	CFI 2019	BI 2020
Niveau de fonds de roulement disponible	11 038 134	9 381 757	14 839 680	20 394 930	10 457 229
Fonds de roulement en jours	37,9	31,2	47,0	65,2	33,2
Variation du fonds de roulement	-2 423 708	-1 656 377	5 457 923	2 737 359	-2 725 725

La trésorerie initiale à hauteur de 19 539 780 euros est ainsi portée à **21 934 091 euros**.

En conclusion,

En présence d'un solde budgétaire positif, d'une variation de fonds de roulement positive et d'une variation de trésorerie positive, la soutenabilité de nos engagements à court et moyen termes est atteinte, que le besoin en fonds de roulement soit positif ou négatif.

Ces résultats, qui se sont constamment améliorés au fil des exercices, sont le fruit d'une dynamique de pilotage engagée et responsable portée par l'équipe de gouvernance et suivie par l'ensemble des acteurs de notre établissement.

Ils constituent un actif réel et capitalisable dans la construction de l'Université cible.

(En Euros)

BILAN AU 31.12.2019 ACTIF	MONTANT BRUT	AMORTISSEMENT OU DEPRECIATION	31/12/2019	31/12/2018
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	2 062 538	1 549 021	513 517	574 144
Frais de recherche et de développement				
Logiciels	1 750 701	1 372 940	377 761	453 770
Autres immobilisations incorporelles	261 969	176 081	85 888	70 506
Immobilisations incorporelles en cours	49 868	-	49 868	49 868
Immobilisations corporelles	130 184 033	24 601 599	105 582 434	104 791 441
Terrains	19 637 000	20 100	19 616 900	19 623 600
Constructions	82 641 287	8 140 886	74 500 402	75 190 845
Installations techniques, matériel et outillage	2 338 522	1 836 714	501 808	423 115
Autres immobilisations corporelles	18 860 888	14 603 900	4 256 989	3 666 935
Immobilisations corporelles en cours	3 680 650	-	3 680 650	2 886 946
Avances et acomptes	3 025 686	-	3 025 686	3 000 000
Immobilisations financières	173 916	90 000	83 916	79 432
Participations	108 131	90 000	18 131	18 131
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	4 484	-	-	-
Autres immobilisations financières	61 301	-	61 301	61 301
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	132 420 488	26 240 620	106 179 867	105 445 017
ACTIF CIRCULANT				
Stocks	-	-	-	-
Créances	10 785 444	66 688	10 718 757	11 199 513
Créances sur des entités publiques	1 743 351	-	1 743 351	2 559 397
Créances sur les clients et comptes rattachés	8 940 471	66 688	8 873 784	8 553 743
Avances et acomptes versés par l'Université	-	-	-	-
Créances sur les autres débiteurs	101 622	-	101 622	86 373
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers (dispositifs d'intervention)	-	-	-	-
Charges constatées d'avance	256 788	-	256 788	169 360
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRESORERIE)	11 042 232	66 688	10 975 545	11 368 873
TRESORERIE				
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-
Disponibilités	21 934 092	-	21 934 092	19 539 779
TOTAL TRESORERIE	21 934 092	-	21 934 092	19 539 779
Comptes de régularisation				
Ecart de conversion - Actif	6	-	6	6
TOTAL GENERAL - ACTIF	165 396 817	26 307 308	139 089 509	136 353 675

(En Euros)

BILAN AU 31.12.2019 PASSIF	31/12/2019	31/12/2018
FONDS PROPRES		
Financements reçus	84 040 234	85 985 905
Biens mis à disposition par l'Etat	79 986 817	81 827 649
Financements de l'actif par l'Etat	143 477	176 093
Financements de l'actif par des tiers autres que l'Etat	3 909 939	3 982 164
Réserves	33 579 164	31 046 702
Report à nouveau	2 817 892	14 449
Résultat de l'exercice	#REF!	2 518 014
TOTAL FONDS PROPRES	#REF!	119 565 070
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	51 919	106 919
Provisions pour charges	679 398	597 751
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	731 317	704 670
DETTES FINANCIERES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-
Dépôts et cautionnement	14 627	14 957
TOTAL DETTES FINANCIERES	14 627	14 957
DETTES NON FINANCIERES		
Avances et acomptes reçus	2 936 306	3 688 102
Dettes	8 839 729	8 420 055
Fournisseurs et comptes rattachés	1 114 727	871 527
Dettes fiscales et sociales	6 109 660	6 055 417
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	210 139	136 407
Autres dettes	1 405 204	1 356 704
Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers (dispositifs d'intervention)	280 425	103 225
Produits constatés d'avance	458 251	3 857 596
TOTAL DETTES NON FINANCIERES	12 514 712	16 088 978
TRESORERIE		
Autres éléments de trésorerie passive	-	-
TOTAL TRESORERIE	-	-
Comptes de régularisation	-	-
Ecart de conversion - Passif	-	-
TOTAL GENERAL - PASSIF	#REF!	136 353 675

(En Euros)

COMPTE DE RESULTAT AU 31.12.2019	31/12/2019	31/12/2018
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
Subventions et produits assimilés	97 443 204	95 849 261
Subventions pour charges de service public	91 004 543	90 496 795
Subventions de fonctionnement	4 367 699	5 204 836
Dons et legs	231 895	147 630
Produits de la fiscalité affectée	1 839 067	
Produits directs d'activité	18 313 397	16 407 017
Prestations de service	16 884 653	15 157 467
Produit des activités annexes	1 268 325	1 038 773
Autres produits d'exploitation	160 419	210 777
Autres produits	2 060 704	2 031 292
Reprises sur amortissements et provisions	107 372	7 994
Reprises du financement rattaché à un actif	1 953 332	2 023 298
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)	117 817 304	114 287 570
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Achats non stockés de matières et fournitures	1 782 410	1 840 719
Services extérieurs	9 333 122	9 747 731
Impôts, taxes et versements assimilés	1 206 908	1 153 879
Charges de personnel	92 590 600	92 584 632
Salaires et traitements	56 188 355	55 951 711
Charges sociales	36 402 245	36 632 921
Autres charges	3 260 702	2 178 868
Dotations aux amortissements et provisions	3 500 356	3 505 702
Sur immobilisations	3 340 093	3 479 903
Sur actif circulant	44 116	-
Pour risques et charges	116 147	25 799
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)	111 674 098	111 011 531
CHARGES D'INTERVENTION		
Dispositifs d'intervention pour compte propre	751 872	764 985
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de l'organisme	-	-
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)	751 872	764 985
RESULTAT NET DE L'ACTIVITE (IV)	5 391 334	2 511 054
(I - II - III)		
PRODUITS FINANCIERS		
De participations	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	940	7 004
Reprises sur provisions et transferts de charges	-	-
Différences positives de change	1 058	-
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)	1 998	7 004
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements et aux provisions	-	-
Intérêts et charges assimilées	-	44
Différences négatives de change	1 768	-
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)	1 768	44
RESULTAT FINANCIER (VII)	230	6 960
(V - VI)		
IMPÔTS SUR LES SOCIETES (VIII)	-	-
Total des produits (I + V)	117 819 302	114 294 574
Total des charges (II + III + VI + VIII)	112 427 738	111 776 560
RESULTAT (IV + VII - VIII)	5 391 564	2 518 014



UNIVERSITE JEAN MOULIN LYON III

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2019

SOMMAIRE

1.	PRESENTATION DE L'UNIVERSITE ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE.	3
1.1	<i>Présentation de l'Université</i>	3
1.2	<i>Faits caractéristiques de l'exercice</i>	3
1.2.1.	Changement de la méthode de comptabilisation des droits d'inscription	3
1.2.2.	Comptabilisation de la CVEC en régime pérenne	5
2.	PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION	6
2.1	<i>Principes comptables</i>	6
2.2	<i>Changements de méthode</i>	6
2.3	<i>Ecritures de régularisation</i>	6
2.4	<i>Immobilisations incorporelles</i>	7
2.5	<i>Immobilisations corporelles</i>	7
2.6	<i>Immobilisations financières</i>	8
2.7	<i>Créances</i>	8
2.8	<i>Subventions d'investissement</i>	9
2.9	<i>Fonds propres</i>	9
2.10	<i>Provisions</i>	9
2.11	<i>Charges à payer et produits à recevoir</i>	10
2.12	<i>Recettes et subventions d'exploitation</i>	10
3	NOTES SUR LE BILAN	12
3.1	<i>Tableau de mouvement des immobilisations incorporelles et corporelles</i>	12
3.2	<i>Tableau de mouvement des amortissements</i>	12
3.3	<i>Echéance des créances</i>	13
3.4	<i>Charges constatées d'avance</i>	13
3.5	<i>Fonds propres</i>	14
3.6	<i>Provisions pour risques et charges</i>	14
3.7	<i>Echéance des dettes</i>	14
3.8	<i>Produits constatés d'avance</i>	14
3.9	<i>Charges à payer et produits à recevoir</i>	15
4	NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT	16
4.1	<i>Ventilation des produits de fonctionnement</i>	16
5	TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	17
6	AUTRES INFORMATIONS	18
6.1	<i>Événements postérieurs à la clôture</i>	18
6.2	<i>Effectifs</i>	18
6.3	<i>Engagements financiers</i>	18
6.3.1.	Autres engagements financiers donnés	18
6.3.2.	Engagements financiers reçus	18
6.4	<i>Entreprises liées</i>	19
6.5	<i>Autres informations</i>	19
6.6	<i>Tableau des filiales et participations</i>	20

1. PRESENTATION DE L'UNIVERSITE ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 Présentation de l'Université

L'Université Jean Moulin – Lyon 3 compte un peu plus de 28 000 étudiants et propose un large choix de formations en droit, science politique, philosophie, économie, gestion, langues, lettres, histoire, géographie, information et communication dispensées au sein de six facultés et instituts.

Pour mémoire, dans le cadre de la loi LRU du 10 août 2007, l'université Jean Moulin – Lyon 3 est entrée dans le processus de certification de ses comptes pour la première fois en 2010.

1.2 Faits caractéristiques de l'exercice

1.2.1. Changement de la méthode de comptabilisation des droits d'inscription

La note de la DGFIP relative aux modalités de comptabilisation des droits d'inscription parue le 3 juillet 2019 est venue préciser les éléments suivants :

- **Nature des droits d'inscription :**

Un droit acquis pour l'établissement lors de l'inscription de l'étudiant. Le paiement de ces droits d'inscription garantit à l'étudiant de pouvoir bénéficier du service de formation assuré par l'établissement. Ils ne sont pas remboursables en cas d'arrêt de la formation et ne sont pas calculés à termes échus, au fur et à mesure du déroulé de la formation. Par conséquent, et eu égard aux montants symboliques desdits droits, ceux-ci s'apparentent à un droit d'entrée, acquis en une fois, pour avoir droit à la formation dispensée par l'établissement au cours de l'année universitaire ne répondent pas à la définition d'une contrepartie à une prestation de services rendus.

- **Méthode de comptabilisation :**

Comptabilisation du produit intégral lié à l'inscription sur l'exercice au cours duquel le droit est constaté. Cette clarification des modalités de comptabilisation, applicable dans les comptes 2019, a été qualifiée de changement de méthode comptable par la DGFIP.

Université Jean Moulin – Lyon 3
Annexe aux comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2019

L'université Jean Moulin Lyon 3 a appliqué ces dispositions pour les droits nationaux. Ainsi l'extourne du produit constaté d'avance comptabilisé en 2018 au titre des droits d'inscription nationaux a été comptabilisé en report à nouveau pour un montant de 2 895 k€.

Information pro forma rétrospective :

PRODUITS DE FONCTIONNEMENT - En K€	31/12/2019	31/12/2018 avec changement de méthode	31/12/2018	Ecart	
Subventions et produits assimilés	97 443	95 849	95 849	-	-
Produits directs d'activité	18 313	16 195	16 407	-	212
Autres produits	2 061	2 031	2 031	-	-
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	117 817	114 075	114 288	-	212
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	2	7	7	-	-
TOTAL PRODUITS	117 819	114 082	114 295	-	212
TOTAL CHARGES	112 428	111 777	111 777	-	-
Excédent	5 392	2 306	2 518	-	212

PASSIF - En K€	31/12/2019	31/12/2018 avec changement de méthode comptable	31/12/2018	Ecart	
Résultat de l'exercice	5 392	2 306	2 518	-	212
Report à nouveau	2 818	3 122	14	-	3 108
Autres fonds propres	117 619	117 033	117 033	-	-
TOTAL FONDS PROPRES	125 829	122 460	119 565	-	2 895
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	731	705	705	-	-
DETTES FINANCIERES	15	15	15	-	-
Avances et acomptes reçus	2 936	3 688	3 688	-	-
Dettes	8 840	8 420	8 420	-	-
Dettes - opérations pour compte de tiers	280	103	103	-	-
Produits constatés d'avance	458	962	3 858	-	2 895
TOTAL DETTES	12 515	13 174	16 069	-	2 895
TOTAL PASSIF	139 089	136 354	136 354	-	-

1.2.2. Comptabilisation de la CVEC en régime pérenne.

La comptabilisation de la CVEC (contribution vie étudiante et campus) en régime pérenne s'est traduit en 2019 par l'émission de deux titres de recettes au compte 7571 pour un montant total de 1 833 K€. La note CVEC du 16 janvier 2020 est venue préciser que l'avance perçue au titre de la CVEC de l'année à venir doit être rattaché à l'exercice de l'encaissement. Le produit de l'avance 2020 est donc constaté sur 2019.

Libellé	Montant en K€	Commentaires
CVEC 2018	1 419	dont 234 K€ perçus en 2018
CVEC 2019 - 1 ^{er} versement	414	Acompte, solde à percevoir en 2020.
TOTAL	1 833	

2. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

2.1 Principes comptables

Les comptes annuels ont été préparés conformément aux dispositions du recueil des normes comptables des établissements publics, du plan de comptes commun et de l'instruction commune ainsi qu'aux principes comptables généralement admis en France tels que :

- la prudence,
- la continuité de l'exploitation,
- la permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre (à l'exception du point décrit au paragraphe 1.2.1),
- l'indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.2 Changements de méthode

Comme évoqué dans les faits caractéristiques de l'exercice, la méthode de comptabilisation des droits d'inscription a changé. L'impact de ce changement de méthode a été comptabilisé par le poste report à nouveau conformément à la norme 14 du RNCEP.

2.3 Ecritures de régularisation

Les écritures comptabilisées au poste « Report à nouveau » conformément à la norme 14 du RNCEP relative aux changements de méthodes comptables, changements d'estimations comptables et corrections d'erreurs s'élèvent à 2 818 K€ et sont détaillées ci-après :

Nature des écritures	Montant en K€
Au titre de corrections d'erreurs	-77
Au titre du changement de méthode comptable relatif aux droits d'inscription	+ 2 895
Impact sur le poste Report à nouveau	+ 2 818

L'établissement a constaté une correction de 77 K€ par le poste report à nouveau dans le cadre d'un rattrapage d'amortissements sur exercices antérieurs.

2.4 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'achat, hors frais accessoires et frais financiers.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée soit entre 3 et 5 ans.

Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée de 3 ans.

2.5 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (coût d'achat et de mise en service).

Les amortissements des immobilisations corporelles sont calculés sur la durée estimée d'utilisation des biens, selon le mode linéaire correspondant à l'amortissement économique des biens et en application de la délibération du Conseil d'Administration du 26 mai 2009 actuellement en vigueur.

Les durées d'utilisation des biens définies pour chaque catégorie d'immobilisation, les plus généralement retenues peuvent être résumées comme suit :

TYPE D'IMMOBILISATION	DUREE(ANS)
Constructions traditionnelles	50
Constructions modernes ou non traditionnelles	30
Agencements et aménagements	15 à 20
Installations techniques – réseaux :	
Réseaux courant fort	20
Réseaux courant faible	15
Réseaux techniques autres	30 à 50
Voirie	30
Outillage	10
Matériel d'enseignement	10
Installations générales, agencements, aménagements divers	20
Matériel de transport	5
Matériel de bureau	5
Mobilier de bureau	10
Matériel informatique/matériel audiovisuel	3 à 5

A la clôture des comptes annuels, lorsque la valeur actuelle est notablement inférieure à la valeur nette comptable (résultant de l'application du plan d'amortissement à la valeur d'entrée), un amortissement exceptionnel ou une dépréciation des actifs immobilisés est comptabilisé.

Conformément à la possibilité ouverte par l'instruction BOFIP-GCP-14-0008 du 24 avril 2014, l'établissement n'a pas eu recours à la méthode de comptabilisation par composants pour l'intégration du patrimoine mis à disposition par l'Etat mais a valorisé le bâti, le non-bâti et le terrain encombré pour chaque bâtiment.

2.6 Immobilisations financières

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition.

Une dépréciation est constituée, le cas échéant, pour ramener leur valeur au plus bas du coût d'acquisition et de la valeur d'usage, apprécié sur la base du potentiel économique de la filiale.

Les autres immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition. Une dépréciation est constituée lorsque leur valeur d'usage est inférieure à la valeur comptable.

2.7 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Elles sont dépréciées en fonction des risques de non recouvrement, appréciés au cas par cas et selon les principes fixés par la délibération 2015-11-08-fin du 24 novembre 2015.

2.8 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont comptabilisées à réception de leur avis d'attribution dans des postes distincts des fonds propres en fonction :

- de la source des financements externes de l'actif, afin de distinguer les financements en provenance de l'État et ceux reçus de tiers autres que l'État;
- de leur rattachement ou non à un actif déterminé.

Pour les subventions rattachées à un actif, la reprise du financement en compte de résultat est effectuée sur la même durée et au même rythme que l'amortissement de l'actif financé. Par respect du principe général de symétrie et conformément à l'instruction DGFIP sur le financement de l'actif, la comptabilisation de la reprise en résultat des financements s'effectue en résultat d'exploitation.

2.9 Fonds propres

Les fonds propres de l'établissement sont constitués par les dotations et affectations de l'Etat ainsi que les dons et legs en capital. Le traitement dit « de la neutralisation » concernant les dotations aux amortissements des actifs reçus en dotation par l'Etat n'impacte pas le résultat mais les fonds propres de l'établissement.

2.10 Provisions

D'une manière générale, chacun des litiges connus, dans lesquels l'Université est impliquée, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par le service des affaires juridiques, et après avis des conseils externes, le cas échéant, les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

Une provision est comptabilisée pour les risques et charges nettement précisés quant à leur objet et dont l'échéance ou le montant ne peuvent être fixés de façon précise dès lors que cumulativement :

- L'établissement a une obligation à l'égard d'un tiers,
- Il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources au bénéfice du tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci ;
- L'estimation de l'obligation est suffisamment fiable.

2.11 Charges à payer et produits à recevoir

Les charges à payer correspondent principalement :

- Aux dépenses de fonctionnement et d'investissement réalisées en 2019 dont la facture n'a pas été reçue à la clôture,
- Aux charges de personnel à payer en 2020 au titre des droits et rémunérations acquis en 2019,
- Aux heures complémentaires à payer,
- A la provision pour CET (Compte Epargne Temps) pour sa partie monétisable, évaluée à la clôture des comptes,
- A la provision pour congés non pris pour les personnels titulaires et non titulaires non enseignants.

Les enseignants chercheurs perçoivent une rémunération forfaitaire. Leurs droits à congés ne font en général pas l'objet d'un suivi dédié compte tenu du statut de ces personnels. S'agissant d'un cas exceptionnel où aucune évaluation fiable du montant de l'obligation au titre des droits à congés des enseignants chercheurs ne peut être réalisée, aucun passif n'a été comptabilisé à ce stade dans les comptes de l'établissement.

Les produits à recevoir correspondent principalement :

- Aux encaissements restant à recevoir dans le cadre des conventions ;
- Aux produits de formation continue pour la part relative à l'exercice en cours.

2.12 Recettes et subventions d'exploitation

Les recettes sont généralement constatées :

- Lors de la signature de la convention pour la formation continue au prorata de l'année,
- A l'avancement de la formation pour l'apprentissage,
- A la mise à disposition de personnel,
- A la réalisation de la prestation pour les autres prestations.

Les subventions d'exploitation sont principalement constituées :

- Des subventions de l'Etat, des collectivités publiques et des organismes internationaux qui sont comptabilisées :
 - A la clôture de l'exercice, à hauteur des dépenses engagées dans le cadre des subventions soumises à conditions suspensives,
 - A réception de l'avis d'attribution de subvention dans les autres cas.
- De la taxe d'apprentissage dont le produit n'est reconnu qu'à hauteur des dépenses engagées à ce titre au cours de l'exercice. Ce principe repose sur le fait que les recettes provenant de la taxe d'apprentissage ne sont considérées comme définitivement acquises aux établissements que dans la mesure où ces derniers les ont utilisées pour financer la formation professionnelle.

3 NOTES SUR LE BILAN

3.1 Tableau de mouvement des immobilisations incorporelles et corporelles

En K€	31/12/2018	+	-	Transfert	31/12/2019
Immobilisations incorporelles	1 783	36	0	0	1 819
Immobilisations incorporelles	1 734	36	0	0	1 769
Immos incorp. en cours	50	0	0	0	50
Immobilisations corporelles	120 624	2 967	213	0	123 378
Terrains	19 637	0	0	0	19 637
Constructions	80 705	808	0	315	81 828
Autres immos corporelles	19 029	1 237	213	86	20 139
Immobilisations en cours	1 253	922	0	- 401	1 774
TOTAL	122 407	3 003	213	0	125 197

Ce tableau ne fait pas apparaître les comptes techniques

3.2 Tableau de mouvement des amortissements

En k€	31/12/2018	Dotations	Reprises	31/12/2019
Amo. des immobilisations incorporelles	1382	167	0	1 549
Amo. des immobilisations corporelles	21564	3 251	213	24 602
Terrain	13	7	0	20
Constructions	6 146	1 995	0	8141
Autres immobilisations corporelles	15 405	1 249	213	16441
Total	22 946	3 418	213	26 151

3.3 Echéance des créances

L'ensemble des créances de l'université est à moins d'un an.

En K€	31/12/2019	31/12/2018
Clients	3 131	3 215
Clients douteux	131	73
Factures à établir	5 678	5 305
Provision clients douteux	-67	-40
Créances sur les clients et comptes rattachés	8 874	8 553
Créances / subventions d'investissement	66	254
Créances / subventions de fonctionnement	577	1 185
Créances fiscales	768	788
Autres créances	332	332
Créances sur des entités publiques	1 743	2 559
Créances sur les autres débiteurs	63	40
Avances et acomptes versés	0	0
Total	10 680	11 152

3.4 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance se sont élevées à 257 K€.

Il est à noter parmi ces écritures de rattachement un étalement de charge concernant la souscription d'une assurance dommage ouvrage par l'Université. Cette charge payée en intégralité en 2019 peut faire l'objet d'un étalement sur dix années soit la durée de la garantie du contrat.

3.5 Fonds propres

	En K€
Fonds propres au 31 décembre 2018	119 565
Financement externe de l'actif	(1 945)
Ecritures de régularisation (cf paragraphe 2.3)	2 818
Résultat de l'exercice	5 392
Fonds propres au 31 décembre 2019	125 829

3.6 Provisions pour risques et charges

En K€	31/12/18	+	-	31/12/19
Provisions pour risques	107	34	89	52
Provisions pour charges	598	204	123	679
Total	705	238	212	731

La provision pour risques couvre les litiges en cours à la clôture de l'exercice 2019 pour un total de 52 K€.

La provision pour charges correspond aux comptes épargne temps constitutifs de droits à congés au 31 décembre 2019.

3.7 Echéance des dettes

L'ensemble des dettes de l'Université est à échéance à moins d'un an.

3.8 Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 458 K€ au 31 décembre 2019 et sont en forte baisse au regard de la situation 2018.

Le changement de méthode de comptabilisation à l'encaissement des droits d'inscription nationaux assimilés à des redevances a conduit à réduire les PCA.

3.9 Charges à payer et produits à recevoir

En K€	31/12/2019	31/12/2018
Factures non parvenues fonctionnement	1087	833
Factures non parvenues investissement	151	81
Charges à payer liées au personnel	6 110	6 055
Total Charges à payer	7 348	6 969
Produits à recevoir liés à la formation continue	5 678	5 306
Total Produits à recevoir	5 678	5 306

4 NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1 Ventilation des produits de fonctionnement

Nature en K€	31/12/2019	31/12/2018
Droits de scolarité	4 661	5 309
Formation continue	8 196	8 597
Mise à disposition locations diverses	713	599
Mise à disposition de personnel	354	259
Prestations de recherche	96	74
Autres prestations de services (*)	4 133	1 360
Reprises amortissements et provisions	2 061	2 031
Subventions de fonctionnement	95 604	95 848
Contribution vie étudiante et campus	1 833	0
Autres recettes	167	211
Total des produits de fonctionnement	117 818	114 288

(*) Reclassement des produits issus de l'apprentissage du poste « Subventions d'exploitation » au poste « Autres prestations de services » sur l'exercice 2019.

Les subventions de fonctionnement se répartissent comme suit :

Nature en K€	31/12/2019	31/12/2018
Subventions de fonctionnement Etat	91 030	90 524
Région	466	370
Union Européenne et organismes internationaux	171	420
Taxe d'apprentissage	967	929
Autres Ministères	226	80
Autres subventions	2 512	3 377
Dons et legs	232	148
Total	95 604	95 848

5 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

(En K€)

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	31/12/2019	31/12/2018
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE		
Résultat de l'exercice	5 392	2 518
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie : <i>Amortissements et provisions, hors provision sur actif circulant</i>	1 413	1 479
<i>Plus values de cession</i>	-	-
Variation du Besoin en fonds de roulement lié à l'activité	- 443	2 537
TOTAL DES FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE (I)	6 361	6 534
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Encaissements	-	5 500
Cessions d'immobilisations	-	-
Cessions d'immobilisations financières	-	5 500
Autres opérations	-	-
Decaissements	- 4 152	- 4 684
Acquisitions d'immobilisations	- 4 148	- 4 684
Acquisitions d'immobilisations financières	- 4	-
Autres opérations	-	-
TOTAL DES FLUX DE TRESO. LIES AUX OP. D'INVESTISSEMENT (II)	- 4 152	816
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Encaissements	8	646
Financement externe de l'actif	8	646
Emissions d'emprunts	-	-
Autres opérations	-	-
Decaissements	-	-
Remboursement d'emprunts	-	-
Financement externe de l'actif	-	-
TOTAL DES FLUX DE TRESO. LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (III)	8	646
FLUX DE TRESO. LIES AUX OP. GEREES POUR LE COMPTE D'ORG. TIERS	177	- 122
TOTAL (IV)	177	- 122
VARIATION DE TRESORERIE (I + II + III + IV)	2 394	7 874
TRESORERIE A L'OUVERTURE	19 540	11 666
TRESORERIE A LA CLOTURE	21 934	19 540

6 AUTRES INFORMATIONS

6.1 Événements postérieurs à la clôture

Aucun évènement postérieur à la clôture n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date d'établissement des comptes annuels.

6.2 Effectifs

	Effectif 2019	Effectif 2018
	Moyenne mensualisée	Moyenne mensualisée
	Situation au 31/12/2019	Situation au 31/12/2018
Enseignants titulaires	468,8	482,3
Enseignants contractuels - CDI	4,2	5,0
Enseignants contractuels - CDD	196,5	199,4
BIATS Titulaires	419,8	417,4
BIATS CDI	18,9	17,6
BIATS CDD	115,1	106,3

6.3 Engagements financiers

6.3.1. Autres engagements financiers donnés

Néant

6.3.2. Engagements financiers reçus

Néant

6.4 Entreprises liées

Les principaux postes du bilan/compte de résultat représentatifs de transactions avec les entreprises liées sont les suivants :

(En k€)	31/12/2019	31/12/2018
Participations	108	108
Compte courant débiteur	0	0
Produits d'exploitation	197	25
Charges d'exploitation	111	219

6.5 Autres informations

Le conseil d'administration de l'Université Jean Moulin Lyon 3 a décidé par délibération du 5 juillet 2016 que la filiale LV3 ne représentait qu'un intérêt négligeable par rapport à l'objectif d'image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat d'ensemble et en conséquence de ne pas établir de comptes consolidés avec sa filiale en raison de son faible chiffre d'affaires. Cette exemption est prévue au paragraphe 2.2.2 de l'instruction M9 du 3 avril 2008.

6.6 Tableau des filiales et participations

Filiales et participations - Informations financières (en K€)	LV3 S.A.S.
Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1% du capital de la société	
Capital	50 k€
Capitaux propres autres que le capital	151 k€
Quote-part du capital détenue (en pourcentage)	100%
Valeur comptable des titres détenus brute	108 k€
Valeur comptable des titres détenus nette	18 k€
Montant des cautions et avals donnés par la société	-
Chiffre d'affaires donné hors taxes	542 k€
Résultats (bénéfice ou perte) de l'exercice	-8 k€
Dividendes encaissés par l'Université	0 k€

Données au 31 décembre 2018.

Délibération n° D2020-03-02-Fin
Le Conseil d'Administration de l'université Jean Moulin
en séance du 10 mars 2020

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-3, L. 719-5, R. 719-51, R. 719-100 et suivants ;
Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° 2017-10-07-Ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;
Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret N°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Après en avoir délibéré,

Décide

D'approuver le rapport annuel de performances 2019 tel qu'annexé à la présente délibération.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres du conseil :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 18
- ✓ Nombre d'abstentions : 0
- ✓ Nombre de voix pour : 18
- ✓ Nombre de voix contre : 0

Lyon, le 10 mars 2020

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation
Le vice-président en charge du conseil d'administration,



Pierre SERVET



RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

2019

Université Jean Moulin Lyon 3

Avant-propos

Le rapport annuel de performances (RAP) 2019 rend compte de l'exécution des engagements pris dans le projet annuel de performances (PAP) 2019, tant en termes d'exécution des crédits que de compte-rendu en matière de performance de l'activité.

Le RAP présente les résultats attendus et obtenus par l'Université Jean Moulin pour les objectifs poursuivis à travers l'analyse d'indicateurs d'efficience, d'efficacité et de qualité du service public. Il concourt à l'information du conseil d'administration et aux responsables des programmes ministériels, ainsi qu'au suivi du contrat pluriannuel de l'établissement.

Il permet de mesurer la dynamique du plan stratégique de l'Université Jean Moulin dont l'ambition est de développer son attractivité, son caractère responsable et sa performance dans la réalisation de ses missions de service public.

Les objectifs et les indicateurs contenus dans ce RAP sont conformes aux attentes de la Mission Interministérielle de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (MIREs) à savoir :

- ❖ satisfaire les besoins de qualifications supérieures du pays, notamment par l'accroissement de la proportion d'une génération diplômée de l'enseignement supérieur ;
- ❖ renforcer la qualité et la politique de recherche et de formation grâce au passage aux responsabilités et compétences élargies ;
- ❖ assurer l'égalité des chances, qui s'appuie sur une politique d'aide sociale renouvelée et sur une orientation plus efficace des bacheliers et des étudiants ; elle se traduit également par l'essor de dispositifs permettant la diversification sociale des recrutements au profit des boursiers et des étudiants issus des milieux défavorisés ;
- ❖ définir une stratégie de recherche et d'innovation ;
- ❖ rendre attractif le territoire dans le cadre notamment des pôles de compétitivité, de la Communauté d'Universités et des Etablissements (COMUE) et des réseaux thématiques de recherche avancée (RTRA) et de l'opération Campus.

Les indicateurs de performance retenus par l'Université Jean Moulin sont en cohérence avec les programmes :

- N° 150 "Formations supérieures et recherche universitaire"
- N° 231 "Vie étudiante"

Ils sont présentés en regard des indicateurs retenus dans le PAP afin d'être dans une démarche de suivi des objectifs définis alors.

I. Le programme 150 - « Formations supérieures et recherche universitaire »

A. Objectifs et résultats des indicateurs du projet annuel de performances 2019 – programme 150

Objectif n° 1 – Répondre aux besoins de qualifications supérieures tout au long de la vie

- indicateur n° 1.2 : Insertion professionnelle des jeunes diplômés en formation initiale
 - 1.2a – Insertion des DUT 6
 - 1.2b – Insertion des Licences Professionnelles 8
 - 1.2c – Insertion des Masters 10
- indicateur n° 1.3 : Formation tout au long de la vie
 - 1.3a – La formation continue 13
 - 1.3b – Part des diplômés délivrés en Formation Continue 14
 - 1.3c – Part de la validation des acquis de l'expérience (VAE) 15
 - 1.3d – Part de la validation des acquis professionnels (VAP) 16

Objectif n° 2 – Améliorer la réussite des étudiants

- indicateur n° 2.2 : Réussite à l'examen de DUT
 - 2.2a – DUT en 2 ou 3 ans 18
 - 2.2b – Etudiants en 1^{ère} année de DUT par type de baccalauréat 19
- indicateur n° 2.3 : Réussite en 1^{er} cycle universitaire
 - 2.3a – Licence en 3 ans 20
 - 2.3b – Licence en 3 ou 4 ans 21
 - 2.3c – Le devenir des étudiants en fin de L1 22
 - 2.3d – Réussite des étudiants inscrits au Pôle Réussite 23
- indicateur n° 2.4 : Réussite en Master 24
- indicateur n° 2.5 : Réussite en Doctorat 25

Objectif n° 3 – Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau International

- indicateur n° 3.3 : Enseignants chercheurs produisant 27

Objectif n° 4 – Améliorer le transfert et la valorisation des résultats de la recherche

- indicateur n° 4.1 : Montant des redevances sur titre de propriété intellectuelle dans les ressources de l'établissement 28
- indicateur n° 4.2 : Montant des contrats de recherche passés avec les entreprises dans les ressources des opérateurs 29
- indicateur n° 4.3 : Ressources propres liées à la recherche – revenus consolidés de la valorisation de la recherche 31

Objectif n° 5 – Renforcer l’ouverture européenne et internationale des établissements

- indicateur n° 5.1 : Part des étudiants étrangers inscrits en Master et en Doctorat	
5.1a – Etudiants étrangers en Master	34
5.1b – Etudiants étrangers en Doctorat	35
- indicateur n° 5.2 : Proportion d’étrangers parmi les enseignants-chercheurs	
5.2a – Enseignants chercheurs de nationalité étrangère	36
5.2b – Professeurs invités	37
- indicateur n° 5.3 : Coopération internationale	
5.3a – Doctorants en cotutelle	38
5.3b – Doctorats délivrés en cotutelle	39

Objectif n° 6 – Améliorer l’efficacité de l’université

- indicateur n° 6.1 : Mentions à faibles effectifs	41
- indicateur n° 6.2 : Attractivité des Masters	42
- indicateur n° 6.3 : Mesure de la disponibilité des places de bibliothèque	
6.3a – Entrées dans les bibliothèques universitaires	43
- indicateur n° 6.4 : Qualité de la gestion immobilière	44
- indicateur n° 6.5 : Ressources propres	45

B. Présentation des crédits et des dépenses 46

II. Le programme 231 - « Vie étudiante »

A. Objectifs et résultats des indicateurs du projet annuel de performances 2017 – programme 231

Objectif n° 1 - Contribuer à promouvoir l’égalité des chances pour l’accès aux formations de l’enseignement supérieur des différentes classes sociales

- Indicateur n° 1.2 : Représentation des origines socio professionnelles des étudiants	49
- indicateur n° 1.3 : Etudiants boursiers	
1.3a – Boursiers sur critères sociaux : effectifs	50
1.3b – Boursiers / Non boursiers : Taux de réussite en L3	51
1.3c – Boursiers / Non boursiers : Taux de réussite en M2	53

Objectif n°3 – Développer le suivi de la santé des étudiants

- Indicateur n° 3.1 : Pourcentage des étudiants de l’université vus par le Service Médical de Médecine Préventive	55
---	----

B. Présentation des crédits et des dépenses 55

I. PROGRAMME 150 : FORMATIONS SUPERIEURES ET RECHERCHE UNIVERSITAIRE

« Le programme 150 *Formations supérieures et recherche universitaire* vise à l'élévation du niveau scientifique, culturel et professionnel de la nation et des individus qui la composent. »

L'Université Jean Moulin Lyon 3 a décliné ces points dans ses axes stratégiques et dans le contrat quinquennal qui la lie à l'Etat.

A. Objectifs et résultats des indicateurs du projet annuel de performances 2019

OBJECTIF 1 : Répondre aux besoins de qualification supérieure

L'insertion professionnelle des diplômés a été consacrée, depuis la promulgation de la loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU), comme l'une des trois missions du service public de l'enseignement supérieur, avec l'enseignement et la recherche. Elle constitue une des priorités de l'Université Jean Moulin Lyon 3 et une veille économique est en place sur les marchés du travail (local, national et international) afin d'anticiper l'évolution des besoins et de s'assurer que nos domaines de formation sont en adéquation avec ceux-ci.

En effet, la formation de nos diplômés doit leur permettre de s'insérer rapidement dans un emploi stable, correspondant à leur niveau de qualification.

Afin d'améliorer l'insertion professionnelle de nos jeunes diplômés, différents leviers sont mis à leur disposition par notre établissement :

- L'intégration progressive dans les maquettes des heures dédiées au Projet Personnel et Professionnel permettant aux étudiants de s'informer sur les métiers accessibles en fonction de leur composante de rattachement. A cela, s'ajoutent des modules dédiés à la technique de recherche d'emploi conduit par les composantes et le SCUIO-IP.
- Des structures spécifiques au sein du Service Commun Universitaire d'Information et d'Orientation – Insertion Professionnelle (SCUIO-IP) telles que :
 - le Centre d'Information, de Documentation et d'Orientation (CIDO)
 - l'Observatoire des Formations et de l'Insertion Professionnelle (OFIP)
 - le Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle (BAIP)
 - la plateforme U3e facilitant les échanges entre les étudiants, les partenaires socio-économiques et l'Université par la mise à disposition d'un CV thèque aux entreprises et la diffusion de stages et de jobs étudiants.
- Des appuis et incitations à la mise en place de formations en alternance (contrat d'apprentissage et contrat professionnel). La mise en valeur de l'offre de formation en alternance auprès des entreprises par l'intermédiaire de la DID (Direction de l'Innovation et du Développement) et l'organisation du forum Entreprises Alternance au sein du campus de la Manufacture permettent à nos étudiants de rencontrer des recruteurs potentiels.
- D'autre part, l'université Jean Moulin Lyon 3 valorise l'esprit d'entreprise et sensibilise les étudiants à l'entrepreneuriat dès leurs premières années d'études. Ainsi, l'incubateur Manufactory, adossé à la Manufacture des Tabacs, héberge, accueille et accompagne des porteurs de projet d'entreprise de tous horizons, à la fois des étudiants ou jeunes diplômés de l'établissement ainsi que des jeunes venant de l'extérieur.
L'incubateur Manufactory est structuré autour de 3 programmes. Les programmes START et UP, accompagnent gratuitement les étudiants et jeunes diplômés, porteurs de projet entrepreneurial. Quant au programme PRO, il est ouvert aux porteurs de projets ayant déjà eu des expériences professionnelles ou les salariés en reconversion.

Indicateur de performance n° 1.2 : Insertion professionnelle des jeunes diplômés en formation initiale.

N° 1.2a : Insertion des DUT

LOLF_150-1-2a	Insertion DUT
Programme	LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire
Objectif	LOLF_150-1 - Répondre aux besoins de qualifications supérieures
Responsable de l'indicateur	IUT Jean Moulin
Source des données	Enquête Insertion Professionnelle : DUT (IUT)

Description de l'indicateur	
Unité de mesure	% d'étudiants
Date de la mesure	Année du diplôme (= Promotion)
Champ de la mesure	Diplômés - Formation Initiale - Nationalité française ou étrangère si titulaires d'un bac français

Elaboration et qualité de l'indicateur	
Nature des données	DUT : Enquête d'insertion - Situation 2 ans après l'obtention du DUT
Mode de calcul	Taux de réponse = répondants / interrogés Taux de poursuites d'études - Taux de reprises d'études - Taux d'insertion : ces 3 taux sont calculés par rapport aux répondants Taux d'emploi = répondants en Emploi / répondants en Insertion Adéquation 1er emploi/spécialité DUT : pour tous les répondants hors poursuite d'études - Modalités retenues : "Tout à fait d'accord" et "Plutôt d'accord"
Mode de calcul détaillé	Au moment de l'enquête les étudiants sont : en poursuite d'études (depuis l'obtention du DUT) ou en reprise d'étude (après une période d'insertion) ou encore en situation d'insertion. Les situations d'insertion sont : en emploi, en recherche d'emploi ou inactifs.
Commentaires	- Cibles : Taux de réponse : objectif Lyon 3 Taux d'emploi : objectif LOLF national décliné pour Lyon 3

		Session 2012	Session 2013	Session 2014	Session 2015	Session 2016	Cible - 2020
Répondants	UJM - Lyon 3	160	170	139	198	149	
Taux de Réponse	UJM - Lyon 3	59%	55%	51%	66%	55%	65%
	Ref. Nationales	53%	56%	57%	60%	6%	
En poursuite d'études	UJM - Lyon 3	86	104	82	128	94	
Taux de poursuites d'études	UJM - Lyon 3	54%	61%	59%	65%	63%	
	Ref. Nationales	53%	56%	56%	57%	57%	
En reprises d'études	UJM - Lyon 3	8	9	7	8	12	
Taux de reprises d'études	UJM - Lyon 3	5%	5%	5%	4%	8%	
	Ref. Nationales	0%	5%	6%	5%	6%	
En insertion (=emploi, recherche d'emploi, inactivité)	UJM - Lyon 3	66	57	50	67	43	
Taux d'insertion	UJM - Lyon 3	41%	34%	36%	31%	29%	
	Ref. Nationales	4%	39%	38%	38%	37%	
En emploi	UJM - Lyon 3	46	46	38	48	38	
Taux d'emploi	UJM - Lyon 3	70%	81%	76%	77%	88%	90%
	Ref. Nationales	77%	78%	79%	77%	83%	90%
Adéquation 1er Emploi / Spécialité DUT	UJM - Lyon 3	71%	61%	68%	63%	69%	
Durée d'accès à l'emploi en mois	UJM - Lyon 3	4	3	3	3	2	

On distingue 2 notions :

- Le taux d'insertion correspond à la proportion de diplômés qui sont sur le marché du travail (en emploi ou en recherche d'emploi) et aux inactifs (qui ne recherchent pas d'emploi)
- Le taux d'emploi, quant à lui, indique la proportion de personnes disposant d'un emploi parmi celles qui sont en situation d'insertion.

Commentaires :

En DUT, les bacs les plus représentés sont les séries ES (41%), puis les bacs Technologiques (38%) suivis des séries L (8%) et S (9%). Quant aux bacs professionnels, ils représentent 4% des inscrits en DUT.

L'IUT Jean Moulin Lyon 3 propose une formation riche :

- 3 DUT (Diplôme Universitaire de Technologie)
 - Carrières Juridiques
 - Gestion Administrative et Commerciale des Organisations
 - Information - Communication, avec 2 options :
 - Option Information numérique dans les organisations
 - Option Communication des organisations

Les étudiants inscrits en DUT représentent 2% des effectifs inscrits à l'université.

Les bacheliers ES sont majoritaires en DUT GACO et c'est en DUT Carrières Juridiques qu'on trouve la plus forte proportion de bacheliers technologiques.

Le taux de répondants pour cette dernière enquête est de 55%.

2 ans après l'obtention de leur DUT, 29% des étudiants de Lyon 3 sont en situation d'insertion ; 63% des étudiants sont en poursuite d'études et 8% en reprise d'études. Le contexte économique et le taux de chômage contribuent sans doute aux choix de poursuite d'études, mais c'est aussi une volonté d'obtenir une licence qui explique ces comportements.

Cependant, les diplômés de l'IUT se placent bien sur le marché du travail. On constate une amélioration de notre taux d'emploi, 88% des diplômés en insertion ont trouvé un emploi. Ce taux est supérieur à celui observé en moyenne nationale et est proche de la cible fixée à 90% dans le contrat quinquennal 2016-20.

La professionnalisation des formations, avec l'importance des stages effectués en entreprise pendant le cursus, doit encore davantage favoriser l'accès à l'emploi de cette catégorie de diplômés.

Les données recueillies spécifiquement à Lyon 3 permettent d'évaluer :

- 1) les conditions d'entrée sur le marché du travail et
- 2) la satisfaction des diplômés vis-à-vis de leurs études.

Ces deux indicateurs sont néanmoins très dépendants de la conjoncture du marché du travail :

- ✓ La durée moyenne d'accès au premier emploi pour les DUT, après l'obtention de leur diplôme, s'est améliorée et est passée à 2 mois. Au regard de la conjoncture économique, cette durée est très encourageante et on constate que le stage en milieu professionnel constitue chaque année un moyen privilégié d'accès à l'emploi.
- ✓ 69% des répondants se disent satisfaits de l'adéquation entre l'emploi occupé et les études suivies. Ce taux de satisfaction correct est certainement lié à la durée relativement courte de recherche du 1^{er} emploi sur un marché très exigeant.

N° 1.2b : Insertion des Licences Professionnelles

LOLF_150-1-2b	Insertion Licence professionnelle
Programme	LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire
Objectif	LOLF_150-1 - Répondre aux besoins de qualifications supérieures
Responsable de l'indicateur	OFIP SCUJO-IP
Source des données	Enquête Insertion Professionnelle : Licence Professionnelle
Description de l'indicateur	
Unité de mesure	% d'étudiants
Date de la mesure	Année du diplôme (= Promotion)
Champ de la mesure	Diplômés - Formation Initiale - Nationalité française ou étrangère si titulaires d'un bac français - Hors Etudiants en diplômes délocalisés
Elaboration et qualité de l'indicateur	
Nature des données	Licences Professionnelles : Enquête d'insertion à 27 mois
Mode de calcul	Taux de réponse = répondants / interrogés Etudiants en insertion = répondants - étudiants en poursuite ou reprise d'études (Définition Lyon 3) Taux d'insertion = étudiants en insertion / répondants Taux d'emploi = étudiants en emploi / étudiants en insertion (Définition Lyon 3, Appelé taux d'insertion au niveau national) % cadres (y compris professions intellectuelles) et de professions intermédiaires Taux d'insertion en Rhône-Alpes Durée Accès Emploi = durée moyenne de recherche du 1er emploi
Mode de calcul détaillé	Calcul Lyon 3 : - Etudiants de nationalité française ou de nationalité étrangère titulaires d'un bac français Calcul national : - Etudiants de nationalité française
Commentaires	- Cibles : Taux de réponse : objectif Lyon 3 Taux d'emploi : objectif LOLF national décliné pour Lyon 3

		Session 2012	Session 2013	Session 2014	Session 2015	Session 2016	Cible - 2020
Répondants	UJM - Lyon 3	481	490	497	481	474	
Taux de réponse	UJM - Lyon 3	71%	69%	70%	73%	67%	70%
	Ref. Nationales	70%	70%	67%	68%	68%	
En insertion (= emploi, recherche d'emploi, inactivité)	UJM - Lyon 3	335	360	340	342	323	
Taux d'insertion	UJM - Lyon 3	70%	73%	68%	71%	68%	
	Ref. Nationales	68%	7%	70%	64%	63%	
En emploi	UJM - Lyon 3	318	334	310	319	303	
Taux d'emploi	UJM - Lyon 3	95%	93%	91%	93%	94%	93%
	Ref. Nationales	92%	92%	93%	94%	93%	93%
% Cadres & Prof Intermédiaires	UJM - Lyon 3	95%	94%	96%	95%	96%	
	Ref. Nationales	68%	7%	70%	69%	76%	
% Insertion en Rhône-Alpes	UJM - Lyon 3	76%	68%	67%	69%	72%	
Durée d'accès à l'emploi en mois	UJM - Lyon 3	2	2	1	1	1	

Commentaires :

L'Université Lyon 3 propose une offre de formation riche avec 17 mentions en Licence Professionnelle. Le taux de réponse à l'enquête reste en moyenne proche de la cible fixée.

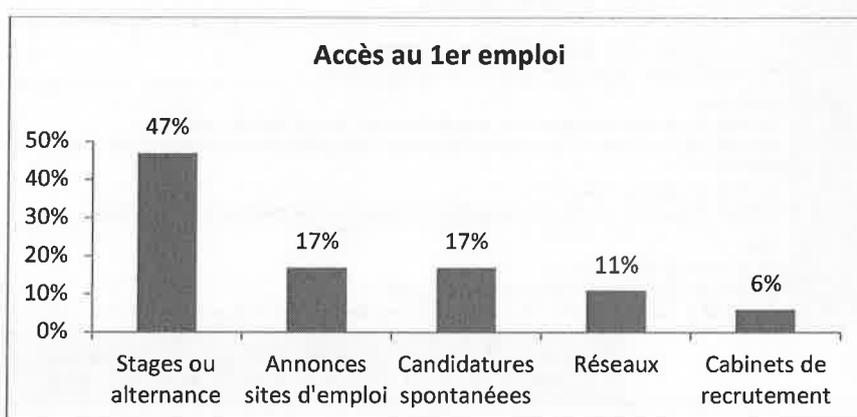
Sur les 9 462 diplômes nationaux délivrés en 2018, la part des licences professionnelles représente 9%.

Profil des diplômés : 88% d'entre eux ont obtenu leur diplôme d'accès à la licence professionnelle dans un établissement autre que l'Université Jean Moulin Lyon 3, ce qui démontre l'attractivité de notre université. Les diplômés de licence professionnelle sont principalement titulaires d'un diplôme technique spécialisé en 2 ans, BTS ou DUT. L'âge moyen d'obtention d'une Licence professionnelle à l'UJM est de 23 ans.

A l'issue de leur licence professionnelle, les deux tiers des diplômés arrêtent leurs études pour s'insérer sur le marché de l'emploi, soit 68%, taux proche de la cible fixée. Du fait d'un marché de l'emploi moins dynamique, il en résulte un choix de poursuite d'études plus fréquent afin de retarder l'entrée sur le marché du travail. Ainsi 25% de ces jeunes diplômés — taux élevé pour un diplôme professionnel — ont préféré compléter leur formation après la licence ou ont entamé une autre activité que la recherche d'un emploi. Ceux qui ont poursuivi leurs études préparent principalement un master.

Globalement, la tendance sur 5 ans de l'insertion des diplômés de licence professionnelle est favorable. Au moment de l'enquête 94% des licenciés professionnels qui étaient en insertion disposaient d'un d'emploi, ce qui traduit une bonne adéquation de nos licences professionnelles avec les attentes du marché de l'emploi. Depuis quelques années, le taux d'emploi de notre établissement, a toujours été supérieur à 90%. Ainsi parmi les diplômés qui s'insèrent directement sur le marché du travail après l'obtention de leur Licence professionnelle, plus de 9 sur 10 sont en emploi. La cible nationale fixée à 93% est atteinte.

La durée moyenne d'accès à l'emploi est toujours très courte - 1 mois. C'est très encourageant et le stage en entreprise constitue chaque année le principal tremplin vers un 1^{er} emploi. Plus de 2 diplômés sur 5 sont embauchés par l'entreprise dans laquelle ils ont effectué leur stage.



Quant aux caractéristiques des emplois occupés, ils sont d'un bon niveau car la part des cadres et professions intermédiaires représente 96%. Les emplois de niveau intermédiaire (techniciens, agents de maîtrise, maîtrise administrative et commerciale ...) sont fortement représentés (78%, soit 4 emplois sur 5), 18% des diplômés ont accédé à un emploi de niveau cadre. La part des employés est très minoritaire (4%).



Au niveau de la localisation de l'emploi, les diplômés de licence professionnelle sont fortement implantés en région Auvergne Rhône-Alpes, 72% dont près de 2 sur 3 dans le Rhône. Les autres emplois se concentrent essentiellement dans les départements de l'Isère et de l'Ain. Au 1^{er} décembre 2018, 89% des diplômés occupaient un emploi durable (CDI, fonction publique, profession libérale, indépendant, chef d'entreprise).

N° 1.2c : Insertion des Masters

LOLF_150-1-2c		Insertion Master					
Programme	LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire						
Objectif	LOLF_150-1 - Répondre aux besoins de qualifications supérieures						
Responsable de l'indicateur	OFIP SCUJO-IP						
Source des données	Enquête Insertion Professionnelle : Master à finalité professionnelle ou recherche						
Description de l'indicateur							
Unité de mesure	% d'étudiants						
Date de la mesure	Année du diplôme (= Promotion)						
Champ de la mesure	Diplômés - Formation Initiale - Nationalité française ou étrangère si titulaires d'un bac français - Hors Etudiants en diplômes délocalisés.						
Elaboration et qualité de l'indicateur							
Nature des données	Master Professionnel et Recherche : Enquête d'insertion à 27 mois						
Mode de calcul	Taux de réponse = répondants / interrogés Etudiants en Insertion = répondants - étudiants en poursuite ou reprise d'études (Définition Lyon 3) Taux d'insertion = étudiants en insertion / répondants Taux d'emploi = étudiants en emploi / étudiants en insertion (Définition Lyon 3. Appelé taux d'insertion au niveau national) % cadres y compris professions intellectuelles supérieures Durée Accès Emploi = durée moyenne de recherche du 1er emploi						
Mode de calcul détaillé	Calcul Lyon 3 : - Etudiants de nationalité française ou de nationalité étrangère titulaires d'un bac français - Diplômés préparant un concours ou un examen professionnel comptabilisés en insertion et non en poursuite d'études Calcul national : - Etudiants de nationalité française - Diplômés préparant un concours ou un examen professionnel comptabilisés en poursuite d'études						
Commentaires	- Cibles : Taux de réponse : objectif Lyon 3 Taux d'emploi : objectif LOLF national décliné pour Lyon 3 - Le suivi de la qualité de l'insertion fait l'objet d'un suivi par filière et diplôme accessible sur le site institutionnel de l'université.						
		Session 2012	Session 2013	Session 2014	Session 2015	Session 2016	Cible - 2020
Répondants	UJM - Lyon 3	1 307	1 319	1 329	1 438	1 442	
Taux de réponse	UJM - Lyon 3	74%	73%	72%	73%	70%	70%
	Ref. Nationales	7%	7%	7%	7%	70%	
En insertion (= emploi, recherche d'emploi, inactivité)	UJM - Lyon 3	1 124	1 129	1 140	1 252	1 235	
Taux d'insertion Calcul Lyon 3	UJM - Lyon 3	86%	86%	86%	87%	86%	
En emploi Calcul Lyon 3	UJM - Lyon 3	921	922	972	1 088	1 043	
Taux d'emploi Calcul Lyon 3	UJM - Lyon 3	82%	82%	85%	87%	84%	
Taux d'emploi Calcul national	UJM - Lyon 3	90%	92%	92%	92%	92%	92%
	Ref. Nationales	89%	90%	9%	9%	92%	92%
Durée d'accès à l'emploi en mois	UJM - Lyon 3	2	2	2	2	2	
% Cadres	UJM - Lyon 3	75%	74%	80%	80%	81%	
	Ref. Nationales	60%	60%	6%	62%	67%	

Commentaires :

Le taux de réponse à l'enquête est aussi élevé que les années précédentes. L'Université Lyon 3 propose une offre de formation riche avec 52 mentions en Master dans 3 grands domaines de formation : Droit Economie Gestion, Sciences Humaines et Sociales et Arts Lettres Langues. 74% des diplômés sont inscrits à l'iaelyon ou à la faculté de Droit, soit respectivement 38% et 36%.

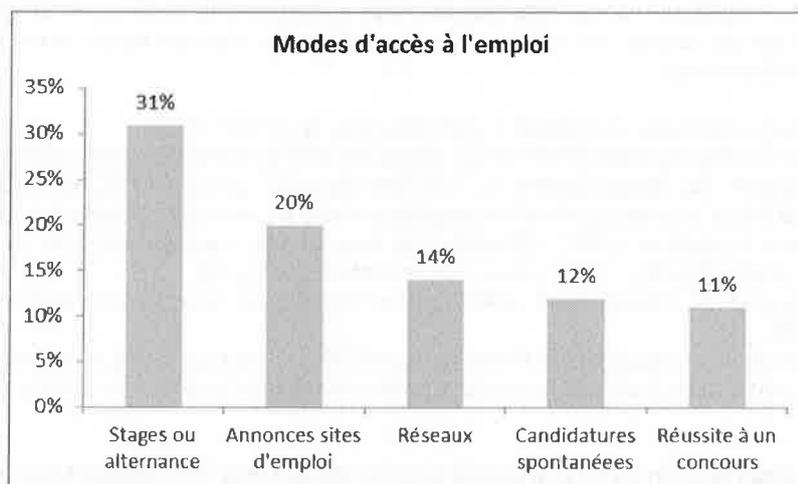
Profil des diplômés :

- 22% des étudiants ont obtenu leur diplôme d'accès au Master 2 dans un autre établissement que l'Université Jean Moulin
- 89% des diplômés de Master 2 accèdent à ce diplôme après avoir préparé un Master1
- 5% viennent d'écoles de commerce ou d'ingénieur

Ces données reflètent l'attractivité des Masters de notre établissement. L'âge moyen d'obtention d'un Master à l'UJM est de 24 ans.

Suite à l'obtention de leur Master, une grande majorité des diplômés arrête ses études pour s'insérer sur le marché de l'emploi. Le taux d'insertion des Masters reste stable autour de 86% ces dernières années. Quant à ceux qui poursuivent leurs études, la majorité (62%) a poursuivi des études sur 1 an, 22% sur 2 ans et 16% sur 3 ans.

Parmi les étudiants en insertion, le taux d'emploi est de 85% en moyenne sur les 3 dernières années d'observation. On observe une durée moyenne d'accès au 1^{er} emploi toujours courte, environ 2 mois.



Sur les 3 dernières années, 4 diplômés sur 5 exercent des fonctions de niveau cadre et profession intellectuelle supérieure, ce qui est plus que la moyenne nationale.



Quant à la localisation de l'emploi, 54% des diplômés travaillent dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, dont 3 sur 4 dans le département du Rhône. Les autres diplômés se concentrent essentiellement dans les départements de l'Ain, de l'Isère et de la Haute-Savoie.

Par ailleurs, 36% des diplômés vont vers une autre région française et 10% occupent un emploi à l'étranger.

Indicateur de performance n° 1.3 : Formation tout au long de la vie

La formation tout au long de la vie répond à plusieurs objectifs :

- ✓ assurer l'adaptation à l'emploi
- ✓ aider à l'insertion ou la réinsertion des demandeurs d'emploi
- ✓ fidéliser, motiver, responsabiliser les salariés par la reconnaissance de leurs compétences
- ✓ permettre la promotion sociale en favorisant la mobilité interne et externe
- ✓ participer au développement culturel
- ✓ lutter contre les inégalités

Aujourd'hui, à l'image de la plupart des universités, l'Université Jean Moulin Lyon 3 offre des formations adaptées à ces différents objectifs. Ce résultat a été rendu possible grâce à son ouverture au monde de l'entreprise. En outre, pour améliorer l'accès des usagers à la formation tout au long de la vie, l'université met en place, tant pour les personnes en activité que pour celles qui sont en recherche d'emploi ou en reconversion, différents mécanismes :

- 1) Contrat de professionnalisation et Contrat d'apprentissage (au 01/01/2019)
- 2) Projet de transition professionnelle (PTP, aussi appelé le CPF de transition professionnelle)
Ce nouveau dispositif, en remplacement du CIF depuis le 1^{er} janvier 2019, ne s'adresse qu'aux salariés et permet à tout actif de suivre une formation en vue de changer de métier ou de profession.
- 3) Compte Personnel Formation (CPF), utilisable par tout salarié, tout au long de sa vie active, y compris en période de chômage, pour suivre une formation qualifiante
- 4) Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) qui constitue une voie d'accès aux diplômes sans retour en formation
- 5) Validation des Acquis Professionnels et Personnels (VAPP) qui conduit à une reprise d'étude
- 6) Ouverture d'une partie accrue de ses formations professionnalisantes à la formation continue

Au sein de l'Université Jean Moulin Lyon 3, il existe 4 pôles de gestion de la formation continue :

- un service commun aux Facultés de Langues, Lettres, Philosophie : la **Formation Continue (FC3)**
- et des services de Formation Continue propres à 3 composantes : Droit, IAE, IUT.

Afin de développer la formation continue, des accompagnements spécifiques sont mis en place, des parcours modulaires sont proposés, les horaires pour les publics salariés peuvent être aménagés et l'enseignement à distance est développé (e-learning). La coordination des 4 pôles de formation continue, notamment en ce qui concerne la consolidation des résultats et le suivi des indicateurs de performance, ainsi que le développement de propositions sur-mesure aux partenaires mobilisant des compétences transverses dans l'établissement, sont réalisés au sein de la Direction de l'Innovation et du Développement (DID).

Quelques chiffres clés pour l'année universitaire 2018-2019 :

- 1 104 étudiants en formation continue
- 1 465 alternants dont 66% de contrats de professionnalisation et 34% d'apprentis
- Près de 825 000 heures stagiaires dispensées sur des formations construites pour les entreprises
- Un chiffre d'affaires en formation continue de 9,5 millions d'euros, soit une progression d'environ 20% par rapport à l'année précédente.

L'université Jean Moulin a obtenu en janvier 2019, suite à un audit mené par le Bureau Veritas, la Certification de Services FCU (La Formation Continue à l'Université), témoignant de ses engagements auprès de ses partenaires et des usagers et de l'amélioration permanente de ses prestations et services.

N° 1.3a : La formation continue

LOLF_150-1-3a FC - Stagiaires - Heures Stagiaires - Recettes - Diplômés	
Programme	LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire
Objectif	LOLF_150-1 - Répondre aux besoins de qualifications supérieures
Responsable de l'indicateur	DID - Service Statistique et Décisionnel
Source des données	Enquête Formation Continue (Enquête 6 de la DEPP) et BPF /Enquête 6 pour références nationales
Description de l'indicateur	
Unité de mesure	Nb de stagiaires - Euros - Nb d'heures - Nb diplômés
Date de la mesure	Année civile
Champ de la mesure	Champ de la formation continue selon l'enquête Formation Continue sur l'ensemble des Universités y compris IUT
Elaboration et qualité de l'indicateur	
Nature des données	Activité de la formation continue
Mode de calcul	Nombre de stagiaires - Volume d'heures stagiaires - Chiffre d'affaires en euros Nombre de stagiaires en formation sur l'année civile considérée (un stagiaire inscrit sur 2 années universitaires peut être comptabilisé 2 fois) Nb de diplômés = diplômés de la formation continue diplômante + DAEU au moment de l'enquête
Mode de calcul détaillé	
Commentaires	Enquête menée et données collectées par le service de la formation continue jusqu'en 2013 (pour l'ensemble des données : diplômés, stagiaires, CA ...). A partir de 2014 la gestion de l'enquête est reprise par la DID, les diplômés sont extraits du SI de scolarité. A partir de 2010, les heures stagiaires en stages pratiques de l'IUT sont prises en compte.

		2014	2015	2016	2017	2018	Cible - 2020
Stagiaires FC	UJM - Lyon 3	6 849	7 509	6 438	6 533	6 376	
Heures Stagiaires milliers d'heures	UJM - Lyon 3	678	961	841	858	825	
	Ref. Nationales	53 720	51 452	49 392			
Evolution annuelle des heures stagiaires	UJM - Lyon 3		42%	-12%	2%	-4%	
	Ref. Nationales	3%	-4%	-4%			
Diplômés en formation continue	UJM - Lyon 3	882	1 021	1 191	1 327	1 307	
Chiffres d'affaires milliers d'euros	UJM - Lyon 3	6 911 K€	7 355 K€	7 370 K€	8 105 K€	9 493 K€	10 000 K€
Chiffre d'affaires Evolution annuelle	UJM - Lyon 3		6%	0%	10%	17%	

Commentaires :

L'activité de formation continue est en croissance régulière et sensible. Les ressources propres liées à cette activité sont passées d'environ 7 millions d'euros en 2014 à plus de 9 millions d'euros en 2018, soit une progression d'environ 40% en cinq ans. La cible fixée à 10 millions d'euros en 2020 traduisait la volonté de continuer à développer cette activité et le but est quasiment atteint. Le développement de la formation continue fait l'objet d'analyses permettant de suivre les marges dégagées. Ainsi, un pilotage fin de la formation continue permet de proposer un arrêt ou un redéploiement pour les formations à faible impact ou non équilibrées.

Le nombre de diplômes délivrés en formation continue a également beaucoup augmenté, passant de 882 pour la session 2014 à un peu plus de 1.300 en 2018, soit une hausse d'environ 50%.

Pour 2018, la formation continue diplômante ou non (formations courtes) a compté 6.376 stagiaires et dispensé 825.000 heures de formation.

N° 1.3b : Part des diplômes délivrés en Formation Continue

LOLF_150-1-3b FC diplômante - Diplômes délivrés en formation continue	
Programme	LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire
Objectif	LOLF_150-1 - Répondre aux besoins de qualifications supérieures
Responsable de l'indicateur	Service de la Formation Continue
Source des données	Service Statistique et Décisionnel - SCOLINS / Repères et Références Statistiques pour références nationales
Description de l'indicateur	
Unité de mesure	Ratio en %
Date de la mesure	Session : exemple session 2010 correspond à l'année universitaire 2009-10
Champ de la mesure	Tous diplômes hors doctorats et HDR Zoom diplômes nationaux : Capacité, DAEU, DUT, Licence, Master hors diplômes d'établissement (DU)
Elaboration et qualité de l'indicateur	
Nature des données	Formation continue = étudiants en reprises d'études bénéficiant d'un accompagnement pédagogique ou administratif spécifique y compris DAEU y compris en alternance (contrats de professionnalisation)
Mode de calcul	On garde tous les diplômes délivrés hors doctorats et HDR (y compris CPGE)
Mode de calcul détaillé	Diplômes délivrés en formation continue + DAEU / Total des diplômes délivrés Diplômes nationaux délivrés en formation continue + DAEU / Total des diplômes nationaux délivrés
Commentaires	

		Session 2014	Session 2015	Session 2016	Session 2017	Session 2018
Diplômes délivrés en FC	UJM - Lyon 3	890	1 025	1 196	1 342	1 339
% Diplômes délivrés en FC	UJM - Lyon 3	10,6%	11,9%	13,1%	14,2%	14,1%
Diplômes Nationaux délivrés en FC	UJM - Lyon 3	787	941	1 006	1 121	1 164
	Ref. Nationales	48 149	52 357	56 040	59 731	
% Diplômes Nationaux en FC	UJM - Lyon 3	11,1%	13,0%	13,3%	14,4%	14,8%
	Ref. Nationales	9,6%	10,9%	11,4%		

Commentaires :

La part de diplômes délivrés au titre de la formation continue financée correspond à 14% du nombre total de diplômes délivrés. Depuis ces cinq dernières années, cette proportion est en augmentation de 4 points grâce aux efforts faits par les différentes composantes de l'université.

La progression est aussi très sensible sur les seuls diplômes nationaux délivrés en formation continue : autour de 800 jusqu'en 2014 et plus de 1 100 pour la session 2018, soit une progression d'environ 40%.

Un dispositif a été mis en place permettant le développement de nouveaux diplômes en formation continue (FC) ou en alternance (FA), tout en veillant à la soutenabilité globale (respect du plafond de masse salariale de l'université). Ainsi, un des critères de décisions de création de nouveaux diplômes est l'équilibre économique, étudié en coûts complets. A cet élément de décision s'ajoutent des critères d'opportunité et d'équilibres globaux entre les différents types de formation par exemple. Si l'ensemble des critères aboutissent à une décision favorable, de nouvelles heures en sus du plafond existant, peuvent être attribuées à la composante porteuse du nouveau diplôme. Celle-ci est cependant amenée à participer aux frais d'environnement.

N° 1.3c : Part de validation des acquis de l'expérience (VAE)

LOLF_150-1-3c	VAE : Dossiers de recevabilité - Validations partielles ou totales après commission
Programme	LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire
Objectif	LOLF_150-1 - Répondre aux besoins de qualifications supérieures
Responsable de l'indicateur	SCUIO-IP
Source des données	Enquête VAP-VAE n°67 (DEPP) / National : PAP-RAP
Description de l'indicateur	
Unité de mesure	Nb de dossiers
Date de la mesure	Année civile de dépôt de dossier ou du jury 1 / année de la session pour les diplômes obtenus (2015 = session 2015)
Champ de la mesure	Dossiers déposés en Validation des Acquis de l'Expérience - VAE (Loi 2002)
Elaboration et qualité de l'indicateur	
Nature des données	Nombre de dossiers déposés puis examinés par le jury et type de décision.
Mode de calcul	Jusqu'en 2014 seules les données sur les dossiers passés en jury étaient collectées. A partir de 2015 le SI a évolué afin de permettre un suivi complet de tous les dossiers de VAE du dépôt du dossier de candidature jusqu'à la l'obtention du diplôme en passant par les différents jurys. - Dossiers de recevabilité déposés = nombre total de dossiers déposés sur l'année observée - Dossiers de recevabilité favorables = nombre de dossiers ayant reçu un avis favorable (=recevabilité administrative) parmi les dossiers déposés sur l'année observée - VAE acceptées (partielles ou totales) en 1er jury = dossiers passés devant un jury sur l'année (ils ont pu être déposés une autre année) et qui ont reçu un avis favorable devant ce jury A partir de 2016 les VAE totale délivrée pour des Masters 1 sont considérées comme VAE partielles (le Master 1 est une partie du Master). - Diplômes obtenus suite à VAE partielle = nombre de diplômés de la session N qui ont obtenu le diplôme après une validation partielle devant le 1er jury (ce passage a pu avoir lieu la même année ou l'année précédente)
Mode de calcul détaillé	
Commentaires	En 2016 la réglementation a changé suite à la loi El Khomri. Le nombre d'années d'expérience nécessaires pour présenter une VAE est passé de 3 ans à 1 an. Le nombre de dossiers déposés est donc en augmentation. Cependant les requis pour obtenir le diplôme n'ont pas changé, ce qui explique que les nombre VAE attribuées n'a pas augmenté. En 2016 le ministère a changé son mode de calcul, les VAE totale délivrées pour des Masters 1 sont considérées comme VAE partielles (le Master 1 est une partie du Master). Ce qui explique en partie la forte baisse des VAE totales (5 VAE totales en M1 ont été délivrées en 2016 et sont donc comptées en VAE partielles)

		2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de dossiers de recevabilité déposés	UJM - Lyon 3		128	141	134	115
Nombre de dossiers de recevabilité favorables	UJM - Lyon 3		101	96	129	86
Nombre de VAE acceptées en 1er jury	UJM - Lyon 3	36	40	31	25	38
	Ref. Nationales	3 782	3 653	3 792	3 774	
dont Validations Totales en 1er jury	UJM - Lyon 3	24	21	10	9	10
	Ref. Nationales	2 591	2 589	2 276	2 793	
% VAE obtenues en totalité en 1er jury	UJM - Lyon 3	67%	53%	32%	36%	26%
	Ref. Nationales	69%	71%	76%	74%	
dont Validations Partielles en 1er jury	UJM - Lyon 3	12	19	21	16	28
	Ref. Nationales	1 191	1 064	916	981	
Nombre de diplômes obtenus suite à une VAE partielle	UJM - Lyon 3	11	14	15	9	7

Commentaires :

Un des dispositifs spécifiques à l'enseignement supérieur permettant de valoriser l'expérience professionnelle et para professionnelle est la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) en vue d'obtenir un diplôme en totalité ou en partie, sans retour en formation. Les dossiers en VAE sont complexes pour les postulants, du fait notamment de leur difficulté à mettre en correspondance leurs acquis d'expérience avec les attendus de la formation à laquelle ils postulent. Cette procédure lourde et chronophage explique le faible nombre de dossiers déposés et recevables en totalité.

Le nombre de dossiers déposés reste relativement stable, une centaine chaque année.

Le nombre de validation des acquis de l'expérience (VAE) acceptées en 1^{er} jury est assez stable. Ces trois dernières années, on a environ 1/3 des dossiers acceptés en 1^{er} jury qui ont été validés en totalité, le reste a été validé partiellement. Depuis 2016, les VAE délivrées pour des Masters 1 sont désormais considérées comme des VAE partielles et non totales. En 2018, il y a eu une forte hausse de VAE partielles à la faculté de Droit.

Le nombre de validation des acquis de l'expérience (VAE) acceptées en 1^{er} jury est stable sur ces dernières années. Environ 26% des dossiers acceptés en 1^{er} jury ont été validés en totalité, le reste a été validé partiellement. Le nombre de dossiers validés en totalité régresse. Depuis 2016, les VAE délivrées pour des Masters 1 sont désormais considérées comme des VAE partielles et non totales.

N° 1.3d : Part de validation des acquis professionnels et personnels (VAPP)

LOLF_150-1-3d		VAPP : Dossiers déposés - Dossiers acceptés - Etudiants Inscrits				
Programme	LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire					
Objectif	LOLF_150-1 - Répondre aux besoins de qualifications supérieures					
Responsable de l'indicateur	Pôle PAQAP - Service Statistique et Décisionnel					
Source des données	Service Statistique et Décisionnel - SCOLINS					
Description de l'indicateur						
Unité de mesure	Nb de dossiers - Nb d'étudiants					
Date de la mesure	Année Universitaire d'inscription de l'étudiant					
Champ de la mesure	Tous les dossiers déposés en Validation des Acquis Professionnels - VAPP (Décret 1985)					
Eaboration et qualité de l'indicateur						
Nature des données	Nombre d'étudiants inscrits suite à une décision favorable en VAPP.					
Mode de calcul	L'année universitaire retenue est celle de l'inscription de l'étudiant qui a pu obtenir sa VAPP bien avant, Zoom sur les étudiants en reprise d'études (financée ou non financée et contrats pro.) = champs retenu par le ministère pour l'enquête 67					
Mode de calcul détaillé						
Commentaires						
		2014-15	2015-16	2016-17	2017-18	2018-19
VAP - Dossiers acceptés	UJM - Lyon 3	269	260	344	292	277
Tous publics	UJM - Lyon 3	257	236	311	282	267
dont contrat pro. et reprise d'études financée ou non	UJM - Lyon 3	255	245	322	288	273
Etudiants inscrits suite à VAP	UJM - Lyon 3	255	245	322	288	273
Toutes formations et tous publics	UJM - Lyon 3	55	20	3	6	6
dont étudiants inscrits	UJM - Lyon 3	195	223	312	281	267
En Licence Prof	UJM - Lyon 3					
dont étudiants inscrits	UJM - Lyon 3					
En Master	UJM - Lyon 3					

Commentaires :

L'autre dispositif permettant de valoriser l'expérience professionnelle et para professionnelle est la Validation des Acquis Professionnels et Personnels (VAPP). Ce dispositif permet de faire reconnaître l'expérience acquise en vue d'intégrer une formation ou une reprise d'étude pour laquelle le candidat ne peut satisfaire les conditions de diplôme. La VAPP conduit à une reprise d'étude.

On constate une progression constante des dossiers acceptés en VAPP. Les dossiers sont principalement déposés à l'IFROSS et à l'IAE et la majorité des dossiers acceptés sont des candidats en contrat professionnel ou en reprise d'études financées. La demande de VAPP est gratuite à l'université Jean Moulin Lyon 3 et tous les diplômes nationaux délivrés par notre établissement sont éligibles. Pour l'année universitaire 2018-19, 277 dossiers ont été acceptés pour une entrée en formation. Ce nombre est relativement stable.

A la suite de l'obtention de leur VAPP, 98% des étudiants se sont inscrits à l'université, dont la quasi-totalité en masters. Les 2% restants se sont inscrits en licence professionnelle.

OBJECTIF 2 : Améliorer la réussite des étudiants

Une des priorités de l'Université Jean Moulin Lyon 3 est de poursuivre sa démarche d'accompagnement des étudiants dans leur réussite académique et de les soutenir dans leur parcours pédagogique. De multiples initiatives peuvent être actionnées, telles que :

- Développer des dispositifs permettant aux étudiants qui décrochent parce qu'ils ne se sentent pas à leur place dans la filière initialement choisie ou qui voient peu de possibilités dans le circuit classique prévu au départ, de rencontrer des professionnels de l'orientation pour faire le point et voir quelles pistes de réorientation peuvent se présenter au sein de l'établissement Lyon 3 (changement de filière, par exemple) ou à l'extérieur de l'établissement (découvrir d'autres métiers grâce à des stages découvertes ou de visites d'entreprises).
- Développer quantitativement les actions inscrites dans le cadre du Pôle Réussite pour faciliter le repérage des étudiants en difficulté et leur permettre de s'adapter aux exigences nouvelles notamment par des séminaires de formation à l'écrit et à l'oral.
- Renouveler les méthodes pédagogiques en assurant par exemple un suivi individualisé du travail personnel ou dans la mesure du possible de dédoubler certaines séries ou certains groupes de TD afin de permettre un meilleur encadrement étudiant pour favoriser l'acquisition de la compétence d'expression orale. Une démarche d'optimisation des locaux d'enseignement disponibles est le préalable indispensable à cette démarche.
- Encourager la pluridisciplinarité, notamment au début du cycle licence, afin de permettre aux nouveaux étudiants de choisir leur mention en connaissance de cause et, le cas échéant, de se réorienter.

Notre établissement travaille également sur une meilleure connaissance des facteurs de la réussite, avec la réalisation d'études :

- Sur le devenir des nouveaux bacheliers : étude annuelle permettant de suivre le devenir des nouveaux bacheliers un an après leur entrée à Lyon 3
- Sur le suivi des bacheliers : étude conjointe aux 4 universités du site Lyon - Saint-Étienne, qui caractérise une population de près de 10 000 primo-entrants en poursuivant 3 objectifs:
 - connaître les néo-bacheliers à travers leurs caractéristiques socio-démographiques, leurs choix d'orientation et leur vécu des 1ers mois à l'université: conditions d'études et conditions de vie,
 - mettre en évidence les facteurs explicatifs de la réussite en 1ère année de Licence,
 - caractériser la sortie de la filière sans validation de la L1 et connaître la nouvelle situation de ces étudiants.
- Sur le suivi des inscrits en licence 3 à Lyon 3 : l'après licence interroge les étudiants. Quels choix d'orientation après l'obtention de la licence ? Poursuite d'étude ou entrée dans la vie active ?

Le soutien à la réussite se traduit aussi par le souci de favoriser les pratiques innovantes et d'autoriser le travail collaboratif comme individuel. Dans le cadre du projet pluriannuel (2014 - 2019) "Pédagogie numérique - Nouveaux Espaces & Nouveaux Supports", le déploiement s'est poursuivi. Ce projet s'inscrit dans une approche globale de la transformation numérique universitaire ayant pour objectif principal de mettre en place un environnement numérique adapté aux nouveaux enjeux de l'enseignement supérieur :

- en repensant l'organisation spatiale des locaux pour faciliter des approches pédagogiques plus collaboratives,
- en faisant une priorité de l'intégration des équipements personnels des étudiants pour leur permettre un accès facilité à l'environnement numérique de l'université et
- en généralisant la mise à disposition des supports pédagogiques sous forme numérique.

Ce projet se concrétise par un programme d'aménagement d'espaces innovants de plusieurs types. Ainsi, à la rentrée 2019, un effort conséquent a été réalisé et le bilan est le suivant : 1 Learning Lab, 12 salles collaboratives numériques de TD, 2 espaces coworking étudiants et tous les amphithéâtres (23) équipés d'un système automatisé d'enregistrement permettant aux enseignants de mettre à disposition de leurs

étudiants des podcasts des cours magistraux. Cette démarche s'appuie fortement sur le Pôle d'Accompagnement à la Pédagogie Numérique pour l'accompagnement des enseignants dans l'appropriation de ce nouvel environnement.

Il est à noter que ce projet a été récompensé par le Prix de l'Innovation décerné dans le cadre des Trophées CTO du CRiP, réseau rassemblant plus de 400 entreprises (TPE, PME, PMI, grands comptes et structures publiques). Être lauréat d'un de leurs trophées annuels assure une forte visibilité auprès du monde entrepreneurial et contribue à diffuser une image positive du dynamisme que peuvent porter les établissements d'enseignement supérieur et de recherche en général et notre université en particulier.

Indicateur de performance n°2.2 : Réussite à l'examen de DUT

N° 2.2a : DUT en 2 ou 3 ans

LOLF_150-2-2a		DUT en 2 ou 3 ans					
Programme	LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire						
Objectif	LOLF_150-2 - Améliorer la réussite des étudiants						
Responsable de l'indicateur	Pôle PAQAP - Service Statistique et Décisionnel						
Source des données	Service Statistique et Décisionnel - SCOLINS + PAPI/RAP pour Références Nationales						
Description de l'indicateur							
Unité de mesure	% Réussite						
Date de la mesure	Année universitaire d'inscription en 1ère année de DUT						
Champ de la mesure	Universités et assimilés - Inscriptions principales						
Elaboration et qualité de l'indicateur							
Nature des données	Suivi des primo-entrants en DUT pendant 2 ou 3 ans						
Mode de calcul	Suivi de cohorte sur 2 ou 3 ans des primo-entrants ; pour la cohorte 2009-10 on relie les diplômés en 2 ans de 2011 et les diplômés en 3 ans de 2012						
Mode de calcul détaillé	Les taux de réussite Lyon 3 ne prennent en compte que les étudiants qui ont obtenu leur DUT à Lyon 3. En revanche les taux nationaux intègrent les étudiants ayant obtenu leur diplôme dans un établissement différent de la 1ère année.						
Commentaires	Les cibles retenues pour la réussite au DUT intègrent une proportion de bacheliers technologiques en hausse : moins de 30% sur la cohorte 2013-14 et près de 40% à l'horizon 2020						
		2013-14	2014-15	2015-16	2016-17	2017-18	Cible - 2020
Réussite DUT en 2 ans	UJM - Lyon 3	70,2%	69,3%	66,7%	65,9%	67,9%	70,5%
	Ref. Nationales	66,5%	66,9%	68,1%			66,0%
Réussite DUT en 2 ans Bac Général	UJM - Lyon 3	74,0%	72,5%	69,9%	74,3%	71,4%	
	Ref. Nationales	74,4%	74,9%	75,9%			
Réussite DUT en 2 ans Bac Techno	UJM - Lyon 3	64,2%	65,7%	61,6%	55,9%	64,2%	
	Ref. Nationales	51,3%	51,2%	52,0%			
Réussite DUT en 2 ans Bac Prof	UJM - Lyon 3	75,0%	33,3%	75,0%	40,0%	41,7%	
	Ref. Nationales	39,8%	42,2%	43,5%			
Réussite DUT en 2 ou 3 ans Calcul Lyon 3	UJM - Lyon 3	78,2%	82,5%	77,4%	76,8%		80,0%
	Ref. Nationales	76,8%	76,7%				

Commentaires :

Les diplômés à Bac+2 professionnalisés ont un poids important dans le nombre total de diplômés en France. Si les taux de réussite sont variables selon le type de baccalauréat obtenu, les DUT sont, par la pédagogie mise en œuvre, les plus propices à faire réussir les bacheliers des filières technologiques et professionnelles. L'existence de programmes pédagogiques nationaux à valeur réglementaire, exigeants, et arrêtant des volumes d'enseignement importants et le principe du contrôle continu ont pour but de favoriser la progression de l'étudiant.

Le taux de réussite en deux ans des primo-entrants est assez stable à l'université Jean Moulin Lyon 3. Les cohortes des étudiants entrés ces 3 dernières années en DUT ont particulièrement bien réussi en deux ans avec un taux de réussite proche de 70%, taux supérieur à la moyenne nationale. Ces bons résultats se vérifient pour les bacheliers généraux et technologiques. Il faut considérer avec la plus grande prudence les évolutions de taux pour les bacheliers professionnels qui sont très peu nombreux (toujours moins de 10).

L'Université Jean Moulin Lyon 3 souhaite voir progresser la réussite en DUT de manière globale pour l'ensemble des bacheliers. Elle fait de l'amélioration de l'orientation et des taux de succès de ses étudiants un enjeu majeur. Elle porte une attention particulière aux bacheliers technologiques accueillis dans ces filières pour leur permettre d'avoir à terme un taux de réussite qui s'approche au plus près de celui des bacheliers généraux, car il s'agit d'une poursuite d'études adaptée à ce public. Concernant les bacheliers professionnels, les universités de Lyon, dont l'université Lyon 3, ont signé une charte d'engagement entre les services académiques du Rhône qui a pour objectif de permettre d'améliorer la qualité de l'orientation des bacs professionnels vers les BTS les plus adaptés.

Notre IUT poursuit sa démarche de qualité collective entreprise depuis 2011 en synergie avec les quatre autres IUT de l'académie de Lyon. La deuxième phase qui a débuté en 2015, doit conduire chaque IUT à l'obtention d'une certification AFNOR « Engagement de service - Quali'IUT » et ce à l'horizon 2020
L'indicateur suivant indique la proportion des bacheliers technologiques et des bacheliers professionnels en 1ère année de DUT.

N° 2.2b : *Etudiants en 1^{ère} année de DUT par type de baccalauréat*

LOLF_150-2-2b		DUT : part des bac technologiques et professionnels en 1ère année - Primo-Entrants					
Programme	LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire						
Objectif	LOLF_150-2 - Améliorer la réussite des étudiants						
Responsable de l'indicateur	Pôle PAQAP - Service Statistique et Décisionnel						
Source des données	Service Statistique et Décisionnel - SCOLINS / Infocentre BO pour primo-entrants Lyon 3 et références						
Description de l'indicateur							
Unité de mesure	Nb Etudiants						
Date de la mesure	Année Universitaire						
Champ de la mesure	DUT - 1ère année et Primo-Entrants						
Elaboration et qualité de l'indicateur							
Nature des données	Inscriptions Administratives au 15 janvier						
Mode de calcul	Diplôme d'accès des inscrits en 1ère année : baccalauréat ou autres diplômes Primo-entrants : premières inscriptions en première année de premier cycle (Calcul ministère)						
Mode de calcul détaillé	Part des baccalauréats technologiques et professionnels sur les primo-entrants en 1ère année de DUT						
Commentaires							
		2014-15	2015-16	2016-17	2017-18	2018-19	Cible - 2020
Ensemble étudiants en 1ère année	UJM - Lyon 3	365	376	357	360	381	
Bac Technologiques en 1ère année	UJM - Lyon 3	118	122	114	117	127	
% Bac Technologiques en 1ère année	UJM - Lyon 3	32,3%	32,4%	31,9%	32,5%	33,3%	
Bac Professionnels en 1ère année	UJM - Lyon 3	9	7	15	12	18	
% Bac Professionnels en 1ère année	UJM - Lyon 3	2,5%	1,9%	4,2%	3,3%	4,7%	
Primo-Entrants	UJM - Lyon 3	305	271	271			
Bac Technologiques Primo-Entrants	UJM - Lyon 3	101	99	90			
% Bac Technologiques Primo-Entrants	UJM - Lyon 3	33,1%	36,5%	33,2%			40,0%
	Ref. Nationales	30,3%	30,0%	30,2%			
	Ref. Nat. IUT Tertiaire	30,6%	30,6%	30,8%			
Bac Professionnels Primo-Entrants	UJM - Lyon 3	9	3	14			
% Bac Professionnels Primo-Entrants	UJM - Lyon 3	3,0%	1,1%	5,2%			
	Ref. Nationales	2,6%	2,4%	2,0%			
	Ref. Nat. IUT Tertiaire	3,0%	2,9%	2,2%			

Commentaires :

A l'IUT de Jean Moulin Lyon 3, les bacheliers ES (41%) et les bacheliers Technologiques (33%) sont les plus représentés en 1^{ère} année de DUT tandis que les bacheliers professionnels représentent 5%.

Cet indicateur donne l'historique du nombre d'étudiants accueillis en 1^{ère} année de DUT par type de baccalauréat. La proportion de bacheliers technologiques primo-entrants à l'université Jean Moulin Lyon 3, soit un tiers des effectifs, est stable et reste en deçà de l'objectif. Cependant, notre taux est un peu plus élevé que la moyenne nationale. Quant aux bacheliers professionnels primo-entrants, bien que le nombre reste faible, soit 14 étudiants sur 271 pour la session 2016-2017, notre taux est également supérieur aux références nationales.

Indicateur de performance n°2.3 : Réussite en 1^{er} cycle universitaire

N° 2.3a : Licence en 3 ans

LOLF_150-2-3a	Licence en 3 ans - Calcul National + Calcul Lyon 3
Programme	LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire
Objectif	LOLF_150-2 - Améliorer la réussite des étudiants
Responsable de l'indicateur	Pôle PAQAP - Service Statistique et Décisionnel
Source des données	Service Statistique et Décisionnel - SCOLINS / PapESR pour références Nationales
Description de l'indicateur	
Unité de mesure	% de réussite
Date de la mesure	Année universitaire d'inscription en 1 ^{ère} année de Licence
Champ de la mesure	Primo-entrants à l'université inscrits pour la première fois en L1 (enseignement public universités et assimilés - France entière) - Hors inscriptions parallèles en CPGE
Elaboration et qualité de l'indicateur	
Nature des données	Inscriptions principales (1 seule inscription par étudiant)
Mode de calcul	Taux de réussite constaté calculé pour les étudiants ayant fait tout leur parcours à Lyon 3 (méthode 3). Suivi de cohorte sur 3 ans
Mode de calcul détaillé	Les valeurs calculées au niveau national (PapESR) sont intéressantes mais arrivent tard. Il est donc nécessaire de réaliser un calcul au niveau de l'établissement, qui donne des résultats très légèrement différents mais permet d'avoir des données plus récentes et déclinables par composante
Commentaires	Ce calcul ne prend pas en compte les étudiants qui sont sortis en première année. Il est donc important de suivre en parallèle les sortants en fin de L1 (voir indicateur sur le devenir des étudiants en fin de L1). Les résultats de Lyon 3 sont globalement bons, comparables à la moyenne nationale pour la réussite en 3 ans et sensiblement supérieurs pour la réussite en 3 ou 4 ans (+3 à +4 points selon les années). A noter également, qu'environ 2/3 des titulaires d'une licence à Lyon 3 entrent en master à Lyon 3 l'année suivant l'obtention de leur licence et que les résultats observés en master pour ces étudiants nous confortent dans notre volonté de maintenir notre niveau d'exigence en licence (résultats à l'examen et notre préoccupation majeure : l'insertion professionnelle en fin de cursus).

		2011-12	2012-13	2013-14	2014-15	2015-16	Cible - 2020
Réussite Licence en 3 ans (Méthode 3) Calcul PapESR	UJM - Lyon 3	41,7%	40,7%	43,9%	45,3%		45,0%
	Ref. Nationales	42,4%	42,2%	42,6%	43,7%		
Réussite Licence en 3 ans (Méthode 3) Valeur Ajoutée PapESR	UJM - Lyon 3	-4,5	-4,8	-2,3	-1,4		
Nombre de Diplômés en 3 ans (Session N)	UJM - Lyon 3	1 052	1 016	1 145	1 222	1 242	
Réussite Licence en 3 ans (Méthode 3) Calcul Lyon 3	UJM - Lyon 3	41,4%	40,3%	43,2%	45,2%	45,4%	

Commentaires :

Cet indicateur de réussite en licence est décliné suivant 3 méthodes par le ministère :

- La méthode 1 qui attribue la réussite à l'établissement d'inscription en 1^{ère} année, quel que soit le parcours (donc y compris changement d'établissement)
- La méthode 2 qui attribue la réussite à l'établissement dans lequel l'étudiant termine son parcours.
- La méthode 3 qui suit les étudiants qui ont effectué tout leur parcours dans le même établissement (méthode de calcul retenue pour l'université Jean Moulin Lyon 3)

Le ministère met à disposition cet indicateur pour l'ensemble des établissements (calcul PapESR), mais avec beaucoup de « retard ». Aussi, nous calculons suivant une méthode comparable cet indicateur afin d'avoir des données d'observation les plus récentes possibles.

Les taux de réussite Licence en 3 ans dans notre établissement sont globalement corrects, ils sont en progression et sont sensiblement supérieurs à la moyenne nationale. Le taux cible fixé à l'horizon 2020 qui est de 45% a été atteint.

N° 2.3b : Licence en 3 ans ou 4 ans

LOLF_150-2-3b		Licence en 3 ou 4 ans - Par type de baccalauréat
Programme	LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire	
Objectif	LOLF_150-2 - Améliorer la réussite des étudiants	
Responsable de l'Indicateur	Pôle PAQAP - Service Statistique et Décisionnel	
Source des données	Service Statistique et Décisionnel - SCOLINS / PapESR pour références Nationales	
Description de l'indicateur		
Unité de mesure	Part des inscrits et % de réussite	
Date de la mesure	Année universitaire d'inscription en 1ère année de Licence	
Champ de la mesure	Primo-entrants à l'université inscrits pour la première fois en L1 (enseignement public universités et assimilés - France entière) - Hors inscriptions parallèles en CPGE	
Elaboration et qualité de l'indicateur		
Nature des données	Inscriptions principales (1 seule inscription par étudiant)	
Mode de calcul	Taux de réussite constaté calculé pour les étudiants ayant fait tout leur parcours à Lyon 3 (méthode 3). Suivi de cohorte sur 4 ans par type de baccalauréat	
Mode de calcul détaillé	Les valeurs calculées au niveau national (PapESR) sont intéressantes mais arrivent tard. Il est donc nécessaire de réaliser un calcul au niveau de l'établissement, qui donne des résultats très légèrement différents mais permet d'avoir des données plus récentes et déclinables par composante	
Commentaires	Ce calcul ne prend pas en compte les étudiants qui sont sortis en première année. Il est donc important de suivre en parallèle les sortants en fin de L1 (voir indicateur sur le devenir des étudiants en fin de L1). Les résultats de Lyon 3 sont en progression ces dernières années pour la réussite en 3 ans et ils sont maintenant supérieurs à la moyenne nationale. Pour la réussite en 3 ou 4 ans les résultats sont sensiblement supérieurs à la moyenne nationale (+3 à +5 points selon les années). A noter également, qu'environ 2/3 des titulaires d'une licence à Lyon 3 entrent en master à Lyon 3 l'année suivant l'obtention de leur licence et que les résultats observés en master pour ces étudiants nous confortent dans notre volonté de maintenir notre niveau d'exigence en licence (résultats à l'examen et notre préoccupation majeure : l'insertion professionnelle en fin de cursus).	

		2012-13	2013-14	2014-15	2015-16	2016-17	Cible - 2020
Réussite Licence en 3 ou 4 ans (Méthode 3) Calcul PapESR	UJM - Lyon 3	59,1%	61,4%				62,0%
	Ref. Nationales	56,0%	56,4%				
Réussite Licence en 3 ou 4 ans (Méthode 3) Valeur Ajoutée PapESR	UJM - Lyon 3	-0,9	0,6				
Inscrits N de la cohorte	Bac général	2 161	2 292	2 335	2 376		
	Bac pro.	103	100	76	94		
	Bac techno.	198	191	207	195		
	Non bacheliers	57	70	88	71		
	UJM - Lyon 3	2 519	2 653	2 706	2 736		
Réussite Licence en 3 ou 4 ans (Méthode 3) Calcul Lyon 3	Bac général	64,0%	66,1%	68,4%	67,5%		
	Bac pro.	6,8%	7,0%	15,8%	13,8%		
	Bac techno.	26,3%	27,2%	28,5%	30,3%		
	Non bacheliers	61,4%	62,9%	51,1%	64,8%		
	UJM - Lyon 3	58,6%	60,9%	63,3%	62,7%		

Commentaires :

Cet indicateur est un suivi de cohorte : il s'intéresse à tous les étudiants inscrits administrativement pour la première fois en 1^{ère} année de licence (primo-entrants). La dernière année d'observation concerne les entrants de 2015-16.

La méthode de calcul retenue (méthode 3) ne prend en compte que les étudiants qui ont effectué tout leur cursus de licence au sein du même établissement. Elle fournit donc des informations sur les chances de réussite des étudiants dont notre établissement a assuré la formation durant tout leur parcours. Ceux qui quittent l'université en cours de cursus sont considérés comme des étudiants que l'établissement n'a pas pu conduire jusqu'au diplôme de licence. Dans nos calculs il est donc fait abstraction des étudiants qui sortent de l'établissement en cours ou en fin de 1^{ère} année.

Sur ces dernières années d'observation, le taux de réussite licence en 3 ou 4 ans des primo-entrants est assez stable, plus de 60%, taux sensiblement supérieur à la moyenne nationale et la cible 2020 fixée a été atteinte. Les primo-entrants issus d'un bac général réussissent mieux (67,5%) que les autres catégories de bac (13,8% de réussite pour les bacheliers professionnels et 30,3% de réussite pour les bacheliers technologiques).

N° 2.3c : Le devenir des étudiants en fin de L1

LOLF_150-2-3c		Devenir des étudiants en fin de L1 - Calcul National + Calcul Lyon 3	
Programme	LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire		
Objectif	LOLF_150-2 - Améliorer la réussite des étudiants		
Responsable de l'indicateur	Pôle PAQAP - Service Statistique et Décisionnel		
Source des données	Service Statistique et Décisionnel - SCOLINS / PapESR pour Références Nationales		
Description de l'indicateur			
Unité de mesure	Ratio en %		
Date de la mesure	Année universitaire d'inscription en 1ère année de Licence		
Champ de la mesure	Primo-entrants à l'université inscrits pour la 1ère fois en L1 (enseignement public universités et assimilés - France entière)-Hors inscriptions parallèles en CPGE- Y compris délocalisés à l'étranger		
Elaboration et qualité de l'indicateur			
Nature des données	Inscriptions principales (1 seule inscription par étudiant)		
Mode de calcul	Suivi de cohorte entre deux années consécutives à une première inscription en licence (DEUG 1 et licence cursus LMD)		
Mode de calcul détaillé	Les valeurs calculées au niveau national (PapESR) sont intéressantes : elles intègrent le suivi d'étudiants qui poursuivent dans d'autres universités. Mais elles arrivent tard. Il est donc nécessaire de réaliser un calcul au niveau de l'établissement, qui donne des résultats très légèrement différents mais permet d'avoir des données plus récentes et déclinables par composante.		
Commentaires	A partir de 2016-17, les étudiants en formations délocalisées à l'étranger en licence inscrits en L1 sont plus nombreux (jusque là la plupart étaient inscrits seulement en L2 et L3). Ils contribuent en partie à l'augmentation du taux d'accès en L2 depuis 2016-17 (43,1% en 2016-17 et 42,7% en 2017-18 hors formations délocalisées à l'étranger pour le calcul Lyon 3). Jusqu'en 2013 les données publiées concernaient seulement les nouveaux bacheliers. A partir de 2014 le Ministère a modifié le champ d'observation. La série a été recalculée pour toute la durée.		

		2013-14	2014-15	2015-16	2016-17	2017-18	Cible - 2020
Taux d'accès en L2 (Calcul Pap ESR)	UJM - Lyon 3	41,4%	43,3%	43,3%			50,0%
	Ref. Nationales	39,8%	40,8%	41,0%			
Primo-Entrants inscrits en L1	UJM - Lyon 3	4 137	4 176	4 163	4 576	3 999	
Taux d'accès en L2 à Lyon 3 (calcul Lyon3)	UJM - Lyon 3	37,3%	38,9%	39,3%	45,1%	46,2%	
% de redoublants à Lyon 3	UJM - Lyon 3	19,0%	17,5%	19,1%	19,2%	18,9%	
% de réorientations à Lyon 3	UJM - Lyon 3	7,8%	8,4%	7,4%	7,2%	7,9%	
% de sortants non réinscrits à Lyon 3	UJM - Lyon 3	35,9%	35,2%	34,3%	28,6%	27,0%	

Commentaires :

On constate que le taux d'étudiants quittent l'université Jean Moulin Lyon 3 en cours ou en fin de L1 est en régression continue, il est passé de 36% à 27%. Cette évolution est pour l'essentiel au profit du passage en L2.

Toutefois, il faut noter que les sorties de notre université ne correspondent pas nécessairement à des abandons. En effet quand on intègre les étudiants retrouvés dans une autre université, notre taux de sortie passe de 1/3 à 1/4. Et ce, sans intégrer les étudiants qui partent dans des formations relevant d'autres ministères ou du secteur privé. Une étude conjointe des 4 universités du site Lyon-Saint Etienne, montre que 69% des sortants poursuivent des études l'année suivante et que les autres envisagent à 63% de reprendre des études dans les deux prochaines années (titre de l'étude en ligne sur le site institutionnel de notre établissement : « Le suivi des bacheliers 2015 inscrits en 1^{ère} année de licence »).

L'Université Jean Moulin Lyon 3 va poursuivre ses efforts dans les différentes initiatives mises en œuvre (actions du Pôle Réussite, orientation active sollicitée, développement de tutorats spécialisés, parcours différenciés, contrats pédagogiques ...) pour améliorer le taux de passage en 2^{ème} année. En outre, l'expérimentation « Ecole de la Réussite », déployée à partir de l'année 2019-20 par la Faculté de Droit a pour ambition d'aider les étudiants dont l'orientation ou le cursus dans le secondaire laisse à penser qu'ils risquent d'avoir des difficultés à suivre les enseignements de 1ère année de Licence en droit. Il s'agit de proposer à ces étudiants de valider la 1^{ère} année en 2 ans. On constate ainsi une progression constante du taux d'accès en L2 à Lyon 3.

N° 2.3d : Réussite des étudiants inscrits au Pôle Réussite

LOLF_150-2-3d		Pôle Réussite : Réussite des Etudiants	
Programme	LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire		
Objectif	LOLF_150-2 - Améliorer la réussite des étudiants		
Responsable de l'indicateur	Fabien LAFAY & Floriane BUISSON		
Source des données	Pôle Réussite (ex PUP)		
Description de l'indicateur			
Unité de mesure	% Réussite		
Date de la mesure	Session (2016 pour année universitaire 2015-16)		
Champ de la mesure	Université Jean Moulin Lyon 3 - hors CPGE et diplômes délocalisés		
Elaboration et qualité de l'indicateur			
Nature des données	Réussite comparée en 1ère année de licence LMD		
Mode de calcul	Réussite en L1 = deux semestres validés. Taux calculés pour les étudiants suivis par le pôle réussite d'une part, pour l'ensemble des étudiants de l'établissement hors CPGE et diplômes délocalisés d'autres part		
Mode de calcul détaillé	Etudiants suivis par le pôle réussite : étudiants ayant suivi au moins un des modules proposés par le pôle réussite et/ou étudiants ayant bénéficié d'un suivi individualisé dans l'année		
Commentaires	Le Pôle Réussite englobe l'ex PUP (Pôle Universitaire de Proximité). Depuis 2013-14 le Pôle Réussite est présent sur la chaîne d'inscription. Ce qui explique l'augmentation des prises de contact en 1ère année de licence. Pour suivre l'impact de l'accompagnement du pôle réussite on observe la population des étudiants suivant au moins un module ou suivis individuellement.		

		Session 2014	Session 2015	Session 2016	Session 2017	Session 2018
Réussite en L1						
Etudiants suivis Pôle Réussite	UJM - Lyon 3	66%	61%	57%	57%	61%
Réussite en L1						
Tous étudiants Lyon 3	UJM - Lyon 3	39%	41%	41%	44%	43%
Nombre d'étudiants de L1 suivis par le Pôle Réussite	UJM - Lyon 3	116	227	122	152	161
Pourcentage de redoublants						
Etudiants suivis Pôle Réussite	UJM - Lyon 3	10%	3%	6%	9%	9%
Pourcentage de redoublants						
Tous étudiants Lyon 3	UJM - Lyon 3	21%	22%	21%	20%	23%
Pourcentage de bac. techno ou pro						
Etudiants suivis Pôle Réussite	UJM - Lyon 3	6%	8%	7%	6%	11%
Pourcentage de bac. techno ou pro						
Tous étudiants Lyon 3	UJM - Lyon 3	19%	18%	17%	15%	15%

Commentaires :

Les actions inscrites dans le cadre du Pôle Réussite de Lyon 3 ont pour objectif de favoriser la réussite scolaire, universitaire et l'insertion professionnelle des jeunes par le repérage et l'accompagnement des étudiants en difficulté. Le Pôle Réussite contribue à l'égalité des chances dans l'accès à l'enseignement supérieur.

Les modules de formation dispensés permettent aux étudiants de bénéficier d'actions de formation transversales, portant sur des outils pratiques et des méthodes améliorant l'efficacité du travail personnel (prise de parole en public, gestion du stress, organisation, confiance en soi, intelligence émotionnelle ... etc). Chaque module est indépendant du programme de licence et dure trois heures. On note ces dernières années une forte proportion d'étudiants sensibilisée aux actions du Pôle Réussite, grâce à sa présence sur la chaîne d'inscription en 1^{ère} année de licence. Certains de ces étudiants suivent des modules de formation gratuits tandis que d'autres bénéficient d'un accompagnement individualisé dans la construction de leur projet d'étude et professionnel ainsi que dans leurs méthodes de travail. Pour la session 2018, 161 étudiants de 1^{ère} année de licence ont bénéficié d'un accompagnement par le Pôle Réussite.

Les résultats sont nettement positifs avec 61% de validation de la L1 pour les étudiants inscrits au Pôle Réussite, taux de réussite sensiblement supérieur à la moyenne de l'établissement de presque 20 points. Ces bons résultats sont malgré tout à retenir en sachant que parmi les étudiants inscrits au Pôle les redoublants sont largement sous représentés, même remarque pour les bacheliers technologiques et professionnels.

Indicateur de performance n°2.4 : Réussite en Master

LOLF_150-2-4	Master : réussite des étudiants de M2
Programme	LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire
Objectif	LOLF_150-2 - Améliorer la réussite des étudiants
Responsable de l'indicateur	Pôle PAQAP - Service Statistique et Décisionnel
Source des données	Service Statistique et Décisionnel - SCOLINS / National : PAP-RAP
Description de l'indicateur	
Unité de mesure	% de réussite
Date de la mesure	Session (2007 pour année universitaire 2006-07)
Champ de la mesure	Etudiants de M2 y compris en Formations délocalisées
Elaboration et qualité de l'indicateur	
Nature des données	Diplômés de master 2 - Inscriptions pédagogiques
Mode de calcul	Diplômés / Inscrits en M2 Calcul sur deux populations différentes : - primo-entrants en master 2 par référence aux indicateurs nationaux - ensemble des étudiants inscrits en année diplômante de master 2 pour le calcul Lyon 3
Mode de calcul détaillé	Primo-entrants : étudiants inscrits pour la 1ère fois en master 2 Année diplômante de master 2 : pour les cursus en 2 ans on retient la deuxième année, information jusqu'alors non connue par le ministère qui ne les comptabilise pas dans la réussite des primo-entrants
Commentaires	- Les primo entrants qui effectuent leur master en cursus aménagé sont entre 100 et 150 par an. La prise en compte de ces étudiants dans le calcul du ministère baisse artificiellement notre taux de réussite sur les primo entrants, ce qui peut expliquer notre valeur ajoutée négative. - Le taux de réussite calculé par Lyon 3 sur l'ensemble des inscrits en année diplômante de master intègre des redoublants qui réussissent nettement moins bien que les primo-entrants.

		Session 2014	Session 2015	Session 2016	Session 2017	Session 2018
PRIMO-ENTRANTS en M2	UJM - Lyon 3	3 216	3 401	3 435	3 515	3 479
Calculs Lyon3						
Taux de réussite en Master	UJM - Lyon 3	83,6%	84,7%	85,0%	84,7%	85,7%
PRIMO-ENTRANTS						
Calcul Lyon 3						
Ensemble des diplômés de Master	UJM - Lyon 3	3 038	3 280	3 285	3 386	3 436
Calculs Lyon 3						
Taux de réussite en Master	UJM - Lyon 3	80,5%	82,6%	81,9%	82,2%	83,5%
Ensemble des inscrits - Calculs						
Lyon 3						

Commentaires :

L'Université Jean Moulin offre une formation riche avec 51 mentions en Master proposées aux 10.130 étudiants inscrits en niveau Master pour 2018-19. Un étudiant sur 3 est inscrit en Master. Les effectifs des étudiants inscrits pour la 1^{ère} fois en master 2, les primo-entrants, ne cessent de progresser et on constate une hausse d'environ 8% depuis 2014. 47% des étudiants en Master ne sont pas originaires de la région Auvergne-Rhône-Alpes et 21% sont des étudiants étrangers, preuve de l'attractivité de nos Masters.

Le taux de réussite calculé pour les primo-entrants en 2^{ème} année de master, conformément à la définition du ministère, est élevé avec une moyenne de 85% sur ces cinq dernières années.

Sur les 9 462 diplômes délivrés en 2018, l'université Jean Moulin Lyon 3 a délivré 3.436 diplômes de Master, soit 36% des diplômes.

Le taux de réussite pour l'ensemble des inscrits en Master est élevé, supérieur à 80%. Ce bon taux s'explique par la mise en place d'aménagements pour certains masters dont les parcours peuvent être réalisés en 2 ans.

Indicateur de performance n°2.5 : Réussite en Doctorat

LOLF_150-2-5		Doctorat : Thèses soutenues	
Programme	LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire		
Objectif	LOLF_150-2 - Améliorer la réussite des étudiants		
Responsable de l'indicateur	Service général de la Recherche		
Source des données	Service Statistique et Décisionnel - SCOLINS - SIREDO pour références nationales		
Description de l'indicateur			
Unité de mesure	% Réussite		
Date de la mesure	Année civile de la date de soutenance		
Champ de la mesure	Université Jean Moulin Lyon 3		
Elaboration et qualité de l'indicateur			
Nature des données	Doctorats délivrés. Proportion de doctorats obtenus en moins de 40 mois, en moins de 52 mois et en moins de 72 mois		
Mode de calcul	Pourcentages cumulés		
Mode de calcul détaillé			
Commentaires	Références nationales tous domaines scientifiques et Sciences Humaines et Humanités (SHH)		

		2015	2016	2017	2018	2019	Cible - 2020
Doctorats délivrés	UJM - Lyon 3	69	81	81	79	65	
Durée moyenne des thèses en mois	UJM - Lyon 3	65,0	61,0	62,0	62,0	61,0	
% Doctorats obtenus en moins de 40 mois	UJM - Lyon 3	13%	11%	16%	11%	18%	15%
	Ref. Nationales	42%	43%				
	Ref. Nat. SHH	12%	13%				
% Doctorats obtenus en moins de 52 mois	UJM - Lyon 3	29%	27%	33%	34%	32%	33%
	Ref. Nationales	73%	75%				
	Ref. Nat. SHH	35%	36%				
% Doctorats obtenus en moins de 72 mois	UJM - Lyon 3	67%	74%	73%	73%	74%	
	Ref. Nationales	89%	90%				
	Ref. Nat. SHH	68%	72%				

Commentaires :

L'université Jean Moulin offre 36 spécialités en Doctorat avec une moyenne de 80 thèses soutenues par an.

L'objectif de l'établissement est comme dans le PAP national de réduire la durée moyenne d'obtention du doctorat, tout en tentant de préserver la spécificité des thèses en sciences humaines et sociales et leur qualité et en s'assurant notamment que les réinscriptions en doctorat au-delà de la 3^{ème} année ont de sérieuses chances de déboucher sur la soutenance de la thèse. Les réinscriptions en thèse au-delà de 3 ans se font sur demande de dérogation complétée par l'étudiant, après avis du directeur de thèse et du directeur de l'école doctorale et sont validées par l'établissement.

En 2018, les cibles à l'horizon 2020 ont été presque atteintes avec 18% de doctorats obtenus en moins de 40 mois et 32% de thèses en moins de 52 mois. En moyenne sur les 5 dernières années, près de 70% des thèses soutenues à Lyon 3 ont une durée de moins de 72 mois, ce qui est très proche des données de référence en SHS.

OBJECTIF N° 3 : Produire les connaissances scientifiques au meilleur niveau international

L'Université Jean Moulin Lyon 3 s'est engagée depuis plusieurs années dans une profonde réorganisation interne destinée à permettre à toutes les unités de recherche de hausser leur niveau et de tendre vers l'excellence. Des processus d'évaluation sont utilisés pour pérenniser et consolider cette démarche : création de comités externes dans les équipes, évaluation des équipes à mi-parcours par la vice-présidence recherche, système d'autoévaluation fondé sur des indicateurs rigoureux, constitution d'un tableau de bord dédié à la recherche. En 2018 un bilan à mi-parcours a été réalisé pour partager avec les unités de recherche une évaluation des évolutions réalisées depuis la signature du contrat.

Des progrès significatifs ont été obtenus par la plupart des unités de recherche, que ce soit en termes de gouvernance ou en termes de quantité et de qualité de la production scientifique. Des résultats très positifs ont déjà pu être constatés : hausse des dépôts de projet ANR, signature de plusieurs chaires industrielles au cours des trois dernières années, la signature de contrats européens dont plusieurs Marie Curie de l'ordre de 400.000 euros.

En collaboration avec les autres établissements partenaires, l'université est pleinement impliquée dans tous les projets de programme Investissements d'avenir et s'est engagée dans la plupart des appels d'offre. Le développement de partenariats de recherche internationaux structurants en matière de recherche, en focalisant les efforts notamment sur les zones de développement privilégiés de l'Alliance internationale de la COMUE de Lyon Saint Etienne en collaboration étroite avec les partenaires du site.

Ainsi la vice-présidence de l'établissement a été mandatée pour assurer la coordination scientifique d'une série de workshops avec les universités de l'Etat de Sao Paulo, dans un certain nombre de domaines, dont notamment, celui de la santé globale. Elle a également organisé la FAPESP week 2019 (Fondation d'Appui à la Recherche de l'Etat de Sao Paulo), qui s'est déroulée à Lyon pour la première fois.

Afin d'améliorer les pratiques en matière de recrutement, de cadre d'exercice des chercheurs et de créer un espace européen de la recherche du meilleur niveau, l'Université Jean Moulin Lyon 3 s'est engagée dans un **processus d'amélioration continue HRS4R - Human Resources Strategy for Researchers**. Ce processus exige la mise en conformité avec les principes de la Charte européenne du chercheur et le Code de conduite pour le recrutement des chercheurs. Notre université a été labellisée le 4 octobre 2018 par la Commission européenne « **HR Excellence in Research** ». Elle devient ainsi le premier établissement de l'Université de Lyon et premier établissement de la région Auvergne Rhône-Alpes à obtenir ce label qui constitue un atout pour l'attractivité internationale de l'Université et pour la sécurisation des financements Horizon 2020. Notre établissement obtient ainsi la reconnaissance de ses pratiques en matière de recrutement et de cadre d'exercice de ses chercheurs et contribue à créer un espace européen de la recherche du meilleur niveau.

Indicateur de performance n° 3.3 : Enseignants-chercheurs Productifs

LOLF_150-3-3 Productifs : Proportion parmi les enseignants chercheurs	
Programme	LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire
Objectif	LOLF_150-3 - Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international
Responsable de l'indicateur	Service général de la Recherche
Source des données	Service Statistique et Décisionnel / PAP-RAP pour références nationales
Description de l'indicateur	
Unité de mesure	Effectifs Physiques d'Enseignants Chercheurs
Date de la mesure	Année Civile
Champ de la mesure	Enseignants chercheurs (PR + MCF hors Associés) - Rémunérés par l'établissement
Elaboration et qualité de l'indicateur	
Nature des données	Enseignants chercheurs présents dans l'unité de recherche au 1er janvier - Productifs au sens de l'AERES au 1er janvier
Mode de calcul	Nombre d'enseignants chercheurs productifs / Nombre d'enseignants chercheurs du "bilan social" Nombre d'enseignants chercheurs productifs / Nombre d'enseignants chercheurs affectés dans une unité de recherche de Jean Moulin Lyon 3
Mode de calcul détaillé	On retient pour les enseignants chercheurs comme pour les productifs les personnels rémunérés par Jean Moulin Lyon 3 Concernant le nombre d'enseignants chercheurs du "bilan social" Lyon 3, il s'agit d'une photographie à une date donnée : le 1er avril de l'année jusqu'en 2014, le 31 décembre de l'année précédente à partir de 2015.
Commentaires	

		2015	2016	2017	2018	2019
Enseignants chercheurs Productifs	UJM - Lyon 3	295	301	310	319	311
Total enseignants chercheurs de Lyon 3	UJM - Lyon 3	395	398	399	403	386
% Productifs parmi enseignants chercheurs de Lyon 3	UJM - Lyon 3	75%	76%	78%	79%	81%
Enseignants chercheurs de Lyon 3 affectés dans une unité de recherche de Lyon 3	UJM - Lyon 3	318	329	334	344	332
% Productifs parmi enseignants chercheurs de Lyon3 affectés dans une unité de recherche de Lyon 3	UJM - Lyon 3	93%	91%	93%	93%	94%

Commentaires :

L'un des axes fort du contrat de l'établissement est l'accompagnement et le développement de la recherche. Les moyens fonctionnels des laboratoires de recherche ont été préservés pour permettre aux enseignants chercheurs de répondre à l'ensemble des appels d'offre y compris européens.

L'indicateur ci-dessus permet d'afficher deux objectifs :

- 1) de développer le rayonnement de notre recherche en augmentant les publications produites par les enseignants chercheurs de l'établissement et
- 2) de mettre en place un système d'information pour assurer le suivi des productions de nos enseignants chercheurs et de les accompagner dans le dépôt de leurs publications sur les archives ouvertes HAL.

Les efforts engagés depuis la dernière contractualisation commencent à produire leurs effets. Ainsi, on peut observer une augmentation des productifs, à la fois en valeur absolue et en proportion. Il s'agit du résultat conjugué de récents recrutements de qualité et de programmes d'incitation à la recherche (CVR, aides aux colloques ...). Ces cinq dernières années, on compte plus de 90% de productifs parmi les enseignants chercheurs affectés dans des unités de recherche de l'université Jean Moulin Lyon 3. Même si le taux d'enseignants chercheurs affectés dans les unités de recherche de Lyon 3 est minoré (car il n'intègre pas les enseignants chercheurs dépendant d'une unité de recherche hors établissement), il peut encore progresser.

OBJECTIF N° 4 : Améliorer le transfert et la valorisation des résultats de la recherche

Pour améliorer le transfert et la valorisation des résultats de la recherche, l'Université Jean Moulin Lyon 3 a développé une politique ambitieuse : politique de publications, renforcement de la filiale de valorisation (L3V) et de nouveaux outils pour une stratégie de communication.

Indicateur de performance n° 4.1 : Montant des redevances sur titre de propriété intellectuelle dans les ressources de l'établissement

LOLF_150-4-1	Part des ressources apportées aux opérateurs par les redevances sur titre de propriété intellectuelle
Programme	LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire
Objectif	LOLF_150-4 - Améliorer le transfert et la valorisation des résultats de la Recherche
Responsable de l'indicateur	Pôle PAQAP - Service Statistique et Décisionnel
Source des données	Direction des Affaires Financières - SIFAC
Description de l'indicateur	
Unité de mesure	Euros
Date de la mesure	Année Civile
Champ de la mesure	Budget de l'Etablissement - Masse fonctionnement
Elaboration et qualité de l'indicateur	
Nature des données	Recettes constatées pour la masse fonctionnement
Mode de calcul	Recettes exécutées sur le compte budgétaire 751 (hors domaine fonctionnel RZ1 - prestations internes).
Mode de calcul détaillé	
Commentaires	Il s'agit des recettes constatées qui ne sont pas toutes encaissées l'année où elles sont constatées.

		2014	2015	2016	2017	2018	Cible - 2020
UJM Lyon3 - Droits d'auteurs et de reproduction	UJM - Lyon 3	5,915 K€	16,156 K€	6,147 K€	3,320 K€	2,484 K€	
Ressources propres UJM Lyon3	UJM - Lyon 3	16 862 K€	17 464 K€	18 693 K€	20 181 K€	21 687 K€	21 000 K€
% droits d'auteurs et de reproduction / ressources propres UJM Lyon3	UJM - Lyon 3	0,03%	0,09%	0,03%	0,02%	0,01%	

Commentaires :

Les redevances liées à l'exploitation des droits d'auteurs et de reproduction ne représentent qu'une faible proportion de ressources. Le dépôt de titres de propriétés intellectuels est peu courant dans notre établissement. Un tel constat est assez fréquent dans les établissements en SHS, peu présents sur le champ de l'exploitation de titres de propriété intellectuelle.

Les recettes liées aux droits d'auteurs et de reproduction ne représentent qu'une très faible proportion des ressources propres de l'Université Lyon 3, soit 0,01%. Le montant total des ressources propres pour 2018 s'est élevé à presque 22 millions d'euros et la cible à l'horizon 2020 est déjà atteinte.

Indicateur de performance n° 4.2 : Montant des contrats de recherche passés avec les entreprises dans les ressources de l'établissement

La valorisation économique des résultats de la recherche se fait en partie à travers notre filiale L3V qui a été restructurée. Cette structure est complémentaire au travail de valorisation en interne, dans la mesure où elle a comme vocation d'accompagner des contrats de recherche avec une forte dimension applicative. Le suivi régulier d'une information fiable sur les financements contractuels s'opérera dans le contexte d'une refonte du circuit des conventions et de la gestion documentaire.

Quelques exemples de collaboration de recherche en cours :

- « Valeurs du soin centré-patient » - chaire inaugurée en octobre 2016 qui a pour perspective d'être développée sur 9 ans avec un financement global de 2 millions d'euros
- « Anticiper et agir » - chaire de recherche pour la police nationale inaugurée en mars 2019

LOLF_150-4-2 Part des contrats de recherche passés avec les entreprises dans les ressources des opérateurs	
Programme	LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire
Objectif	LOLF_150-4 - Améliorer le transfert et la valorisation des résultats de la Recherche
Responsable de l'Indicateur	Pôle PAQAP - Service Statistique et Décisionnel
Source des données	Direction des Affaires Financières - SIFAC - Filiale de Valorisation - Fondation UDL
Description de l'indicateur	
Unité de mesure	Euros
Date de la mesure	Année Civile
Champ de la mesure	Périmètre Etablissement + Filiale Lyon 3 Valorisation + Fondation UDL
Elaboration et qualité de l'indicateur	
Nature des données	Recettes constatées pour la masse fonctionnement Périmètre établissement + Chiffre d'affaires compte de résultat pour Filiale + Ressources gérées par la Fondation UDL
Mode de calcul	UJM Lyon 3 : Recettes exécutées sur les comptes budgétaires 7062 et 7441 (hors domaine fonctionnel RZ1 - prestations internes) + compte 7448 du centre financier 913X301 en 2010. Filiale Lyon 3 Valorisation : Chiffre d'affaires hors refacturation Lyon 3 Fondation UDL : ressources gérées pour Lyon 3 (chaires)
Mode de calcul détaillé	
Commentaires	Il s'agit des recettes constatées qui ne sont pas toutes encaissées l'année où elles sont constatées. Les données mentionnées pour la filiale Lyon 3 Valorisation ne correspondent pas à l'ensemble des ressources de la filiale, les refacturations à l'université étant déjà comptabilisées sur les lignes de l'établissement, ces montants n'apparaissent pas sur les lignes relatives à la filiale. Les ressources des contrats de recherche de la filiale n'incluent pas les portages « personnels » de prestations qui sont comptabilisés en "Autres ressources propres"

		2014	2015	2016	2017	2018	Cible - 2020
UJM Lyon3 - Prestations de recherche (y compris contrats ANR)	UJM - Lyon 3	62 K€	68 K€	183 K€	133 K€	325 K€	
Ressources propres UJM Lyon3	UJM - Lyon 3	16 862 K€	17 464 K€	18 693 K€	20 181 K€	21 687 K€	21 000 K€
% prestations de recherche / ressources propres UJM Lyon3	UJM - Lyon 3	0,37%	0,39%	0,98%	0,66%	1,50%	
Filiale Lyon 3 Valorisation Hors refacturation Lyon 3	UJM - Lyon 3	40 K€	50 K€	112 K€	179 K€	85 K€	
Fondation UDL + Fond de dotation Hors frais d'environnement	UJM - Lyon 3	124 K€	141 K€	305 K€	109 K€	0 K€	

Commentaires :

Les contrats de recherche concernés sont ceux qui prévoient en contrepartie pour l'entreprise qui cofinance la recherche, la propriété intellectuelle partielle du résultat de la recherche.

Les ressources générées par des contrats de recherche passés avec les entreprises y compris les contrats ANR ayant des partenaires industriels connaissent une très forte progression et atteignent 325.000 € en 2018 soit 1,5% des ressources propres de notre établissement.

A ce montant, s'ajoutent les ressources gérées par la filiale Lyon 3 Valorisation pour un montant de 85.000 euros. L'Université Jean Moulin Lyon 3 avait signé en novembre 2012, au travers de sa Faculté de Philosophie, une première chaire industrielle de taille significative avec La Lyonnaise des Eaux. Cette chaire

philosophique ainsi que la Chaire notariale européenne sont arrivées à échéance fin 2017, ce qui explique qu'il n'y a plus de ressources gérées par la fondation UDL en 2018.

L'ensemble des prestations de recherche UJM Lyon 3 et les ressources de la filiale L3V, s'élève à 410.000 euros et représente environ 2% des ressources propres de l'établissement.

Notons que la totalité des moyens financiers mis au service de la recherche dans le cadre des conventions CIFRE n'est pas prise en compte dans l'indicateur LOLF_150-4-2. En effet, le salaire des doctorants n'apparaît pas (salaire brut annuel d'embauche d'un doctorant CIFRE en 2017 est de 29.000 euros), car ces doctorants qui effectuent un réel travail de recherche sont employés directement par les entreprises. Le nombre de doctorants financés dans le cadre d'une convention CIFRE est présenté dans l'indicateur ci-dessous.

	2013-14	2014-15	2015-16	2016-17	2017-18
Nb de conventions CIFRE actives sur l'année	17	15	18	22	22
Nb de doctorants ayant ou ayant eu une convention CIFRE	26	25	25	26	26
Nb de doctorants inscrits	686	667	657	631	598
% de doctorants ayant ou ayant eu une convention CIFRE	4%	4%	4%	4%	4%

Note :

Une convention CIFRE est signée pour 3 ans alors qu'une thèse peut durer plus longtemps.

La 2^{ème} ligne de ce tableau comprend les conventions CIFRE actives ainsi que les doctorants qui ont bénéficié d'une convention mais qui n'ont pas terminé leur thèse dans la durée des 3 ans durant laquelle court leur convention.

Ci-après, la valorisation des contrats CIFRE ces cinq dernières années :

		2014	2015	2016	2017	2018
Valorisation CIFRE	UJM Lyon 3	957 K€	973 k€	1157 K€	1340 K€	1340 K€

Indicateur de performance n° 4.3 : Ressources propres liées à la recherche – Revenus consolidés de la valorisation de la recherche

LOLF_150-4-3	Ressources propres liées à la recherche - Revenus consolidés de la valorisation de la recherche
Programme	LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire
Objectif	LOLF_150-4 - Améliorer le transfert et la valorisation des résultats de la Recherche
Responsable de l'indicateur	Pôle PAQAP - Service Statistique et Décisionnel
Source des données	Direction des Affaires Financières (SIFAC) - Filiale Lyon 3 Valorisation - Fondation UDL
Description de l'indicateur	
Unité de mesure	Euros
Date de la mesure	Année civile
Champ de la mesure	Périmètre Etablissement + Filiale Lyon 3 Valorisation + Fondation UDL

Elaboration et qualité de l'indicateur

Nature des données	Recettes exécutées Masse fonctionnement Périmètre établissement + Chiffre d'affaires compte de résultat pour Filiale + Ressources gérées par la Fondation UDL + Valorisation conventions CIFRE et des contrats doctoraux des Labex
Mode de calcul	UJM Lyon 3 : recettes exécutées suivant compte budgétaire, domaine fonctionnel (destination LOLF) Filiale Lyon 3 Valorisation : Chiffre d'affaires hors refacturation Lyon 3 Fondation UDL : ressources gérées pour Lyon 3 (chaires) Valorisation CIFRE : partie salaires base coût moyen chargé et environné (source ANR) Valorisation Contrats doctoraux : au coût moyen chargé des contrats gérés par Lyon 3 (hors extension)
Mode de calcul détaillé	Détail pour UJM Lyon 3 : Pour tous les comptes le domaine fonctionnel RZ1 n'est pas pris en compte (prestations internes) : Subventions de recherche : comptes 74* avec destination en 111* ou 112, sauf compte 7411 (ministère), 7481 (taxe d'apprentissage), 7441 (prestations recherches) et chaires / Collaborations, expertises et ANR : comptes 7062, 7068 (destinations 111* ou 112), 7441 (+ 7448 du 913X301 en 2010 pour contrats ANR) et 705 / Colloques, ventes publications, prestations et travaux informatiques, droit d'auteurs ... : comptes 7066 + 7067 + 7064 + 751 / Chaires : EoTP 14S9130611, 14S9130633 (Crédit agricole), 16S9060239 et 16S9060240 (Valeur du soin) + compte 7588 dest 1115 (Frais environnement chaire EAU) / Autres ressources propres liées à la recherche : destinations recherche (111* ou 112) sur le compte 708 hors chaires
Commentaires	Il s'agit des recettes constatées qui ne sont pas toutes encaissées l'année où elles sont constatées. Les données mentionnées pour la filiale Lyon 3 Valorisation ne correspondent pas à l'ensemble des ressources de la filiale, les refacturations à l'université étant déjà comptabilisées sur les lignes de l'établissement, ces montants n'apparaissent pas sur les lignes relatives à la filiale. □ Les ressources des contrats de recherche de la filiale n'incluent pas les portages « personnels » de prestations qui sont comptabilisés en "Autres ressources propres" En 2015 on constate un montant négatif pour les chaires : en 2014 il s'agissait de produits constatés par avance. Ces produits ont été régularisés sur 2015 à hauteur des dépenses.

		2014	2015	2016	2017	2018
Subventions de recherche (hors MESR et hors ANR)	UJM - Lyon 3	111 K€	473 K€	478 K€	806 K€	972 K€
Collaborations, Expertises et ANR	UJM - Lyon 3	62 K€	68 K€	183 K€	133 K€	325 K€
Droits d'inscription aux colloques	UJM - Lyon 3	44 K€	30 K€	148 K€	79 K€	45 K€
Ventes de publications	UJM - Lyon 3	3 K€	15 K€	6 K€	5 K€	7 K€
Prestations et travaux informatiques	UJM - Lyon 3	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€
Droits d'auteurs et de reproduction	UJM - Lyon 3	6 K€	16 K€	6 K€	3 K€	2 K€
Chaires industrielles ou d'entreprises UJM Lyon3	UJM - Lyon 3	222 K€	-100 K€	163 K€	240 K€	100 K€
Ressources propres Recherche UJM Lyon3	UJM - Lyon 3	449 K€	504 K€	984 K€	1 279 K€	1 479 K€
Ressources Recherche Filiale Lyon 3 Valorisation Hors refacturation Lyon 3	UJM - Lyon 3	40 K€	50 K€	112 K€	179 K€	85 K€
Ressources Recherche Lyon 3 Fondation UDL + Fond de dotation Hors frais d'environnement	UJM - Lyon 3	124 K€	141 K€	305 K€	109 K€	0 K€
Contrats (doctoraux, post-doc ...) gérés par des structures externes	UJM - Lyon 3	85 K€	118 K€	0 K€	0 K€	0 K€
Ressources globales Recherche UJM Lyon 3 + Filiale + Fondation	UJM - Lyon 3	698 K€	813 K€	1 402 K€	1 566 K€	1 563 K€
Valorisation CIFRE	UJM - Lyon 3	957 K€	973 K€	1 157 K€	1 340 K€	1 340 K€

Commentaires :

On constate une nette progression des ressources propres liées à la recherche de l'Université Jean Moulin Lyon 3. Celles-ci ont doublé sur le contrat quinquennal précédent et pour le contrat en cours (2016-20), il était prévu un renforcement de l'accompagnement des enseignants-chercheurs en matière d'ingénierie par le service de la recherche, ainsi qu'en matière de suivi et de gestion des contrats de recherche. Les ressources propres Recherche de l'UJM Lyon 3 ont ainsi augmenté de près de 50%, passant de 984.000 euros en 2016 à 1.479.000 euros en 2018. Ces montants ne comprennent pas les ressources des UMR, Unités de Recherche et Labex dans lesquels sont impliqués des chercheurs Lyon3.

La ligne « subventions de recherche » regroupe tous les financements versés dans le cadre de la recherche, sans contrepartie pour l'organisme financeur (contrairement aux prestations de recherche). Ces subventions proviennent essentiellement du Ministère de l'Ecologie (Conventions GESOL, PEGAZ ...). Celles-ci ont plus que doublé, passant de 478.000 euros en début de contrat à 972.000 euros en 2018.

Quant aux recettes des collaborations, des expertises et des contrats ANR, celles-ci ont augmenté de plus de 75%, passant de 183.000 euros en 2016 à 325.000 euros en 2018.

Le montant des droits d'auteurs et de reproduction, quant à lui, reste faible car l'université n'a pas de marque déposée et les droits d'auteurs sont perçus directement par les chercheurs.

Les recettes en provenance des chaires industrielles ou d'entreprises qui s'élèvent en 2018 à 100.000 euros correspondent à la Chaire santé UCB.

Il n'y a plus de ressources gérées par la Fondation UDL car la chaire philosophique avec La Lyonnaise des eaux et la chaire notariale européenne sont arrivées à échéance.

Les ressources propres Recherche de UJM Lyon 3 pour un montant de 1.479.000 euros n'incluent, ni les ressources Recherche gérées par la Filiale Lyon 3 Valorisation, ni les ressources Recherche gérées pour Lyon 3 par la Fondation UDL.

Les ressources globales Recherche dont celles gérées par la Filiale et la Fondation s'élèvent donc à un total de 1.563.000 euros.

Il n'y a pas de contrats doctoraux gérés par les structures externes ces trois dernières années car les contrats de 3 ans se sont terminés et pour l'instant n'ont pas été renouvelés.

OBJECTIF N° 5 : Renforcer l'ouverture européenne et internationale des établissements

Le rayonnement international est l'un des objectifs forts de la politique de notre Université, notamment dans l'actuel contrat quinquennal. L'accueil des étudiants internationaux, en Licence, en Master comme en Doctorat en est l'une des dimensions.

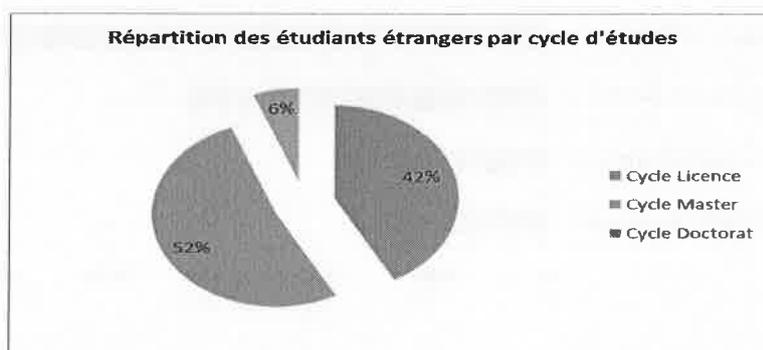
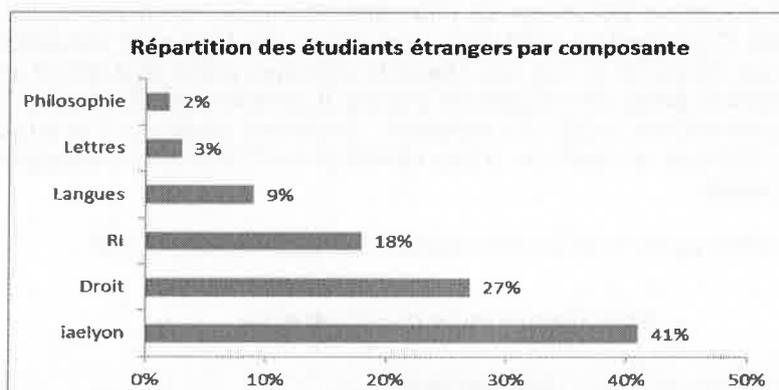
C'est par une politique volontariste sur des zones géographiques ciblées (l'Amérique Latine spécialement le Brésil, le Canada, l'Inde, le Proche et Moyen Orient, la Chine, le Japon, l'Iran ou l'Arménie) que l'Université Jean Moulin Lyon 3 mène son ouverture et son action internationale, ce qui lui confère une véritable attractivité. Le programme d'échange ERASMUS+, le suivi ciblé des diplômés délocalisés, une politique raisonnée des doubles diplômés, la reconduction des professeurs invités, les partenariats de recherche internationaux, les cotutelles de thèse sont autant d'opportunités permettant de s'ouvrir à l'international et de s'approprier la mondialisation.

En octobre 2019, notre établissement a été labellisé « Bienvenue en France » et obtient ainsi la reconnaissance de son engagement dans une démarche d'amélioration continue de l'accueil des étudiants étrangers.

L'Université Jean Moulin Lyon 3 à l'international, pour l'année universitaire 2018-19, c'est :

- ✓ 232 partenaires hors ERASMUS+
- ✓ 207 partenaires ERASMUS+
- ✓ 54 programmes de formation délocalisés dans 17 pays
- ✓ 5 092 étudiants étrangers de 122 nationalités différentes
- ✓ 719 étudiants partis en programmes d'échange
- ✓ 949 bénéficiaires de bourses de mobilité à l'étranger dont 703 pour des études et 246 pour des stages
- ✓ 44 cotutelles de thèse avec 12 pays
- ✓ des partenariats renforcés avec l'Etat de Sao Paulo et les universités de Shanghai

Parmi les 5 092 étudiants internationaux inscrits dans notre établissement, 1 652 sont inscrits à titre individuel. Le taux de féminisation est de 60%



Indicateur de performance n° 5.1 : Part des étudiants étrangers inscrits en Master et en Doctorat

N° 5.1a : Etudiants étrangers en Master

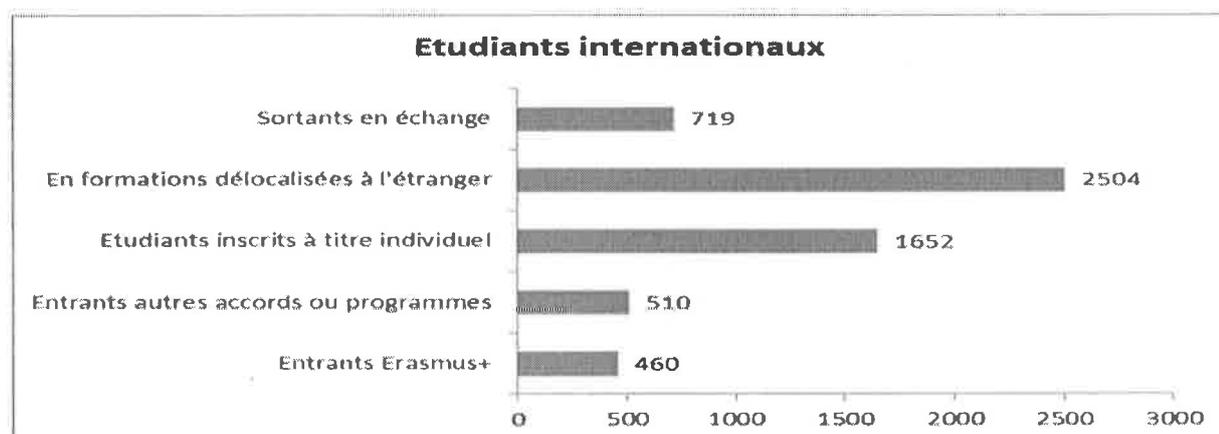
LOLF_150-5-1a Etudiants étrangers en niveau Master	
Programme	LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire
Objectif	LOLF_150-5 - Renforcer l'ouverture européenne et internationale des établissements
Responsable de l'indicateur	Service général des Relations Internationales
Source des données	Service Statistique et Décisionnel - SCOLINS / PAP-RAP et Notes d'Information du Ministère pour références nationales
Description de l'indicateur	
Unité de mesure	% Etudiants en Master
Date de la mesure	Année Universitaire - Situation Fin D'année
Champ de la mesure	Niveau Master : DN + DU + Prépa
Elaboration et qualité de l'indicateur	
Nature des données	Inscriptions administratives - Nationalité étrangère Non Bacheliers (= étrangers au sens PapESR)
Mode de calcul	Etudiants étrangers en Niveau Master / Nb total d'étudiants en niveau Master (DN + DU + Prépa)
Mode de calcul détaillé	Etudiants de nationalité étrangère non bacheliers français (admis sur titre en équivalence au bac), conformément à la définition retenue par le ministère / Nb total d'étudiants en niveau Master (DN + DU + Prépa)
Commentaires	

		2014-15	2015-16	2016-17	2017-18	2018-19
Nb total d'inscrits en niveau Master	UJM - Lyon 3	9 289	9 754	10 233	10 247	10 130
Nb d'étudiants étrangers en niveau Master	UJM - Lyon 3	2 152	2 106	2 224	2 066	2 106
% d'étudiants étrangers en niveau Master	UJM - Lyon 3	23%	22%	22%	20%	21%
	Ref. Nationales	15%	14%	15%	15%	

Commentaires :

Cet indicateur mesure la proportion d'étudiants de nationalité étrangère non titulaires d'un baccalauréat français, inscrits en Master. Cet indicateur a été revu et le champ des Masters a été élargi aux diplômes d'établissement ainsi qu'aux Prépa. Si la part des étudiants étrangers paraît légèrement en baisse, c'est davantage dû à l'accroissement global de nos effectifs puisque le nombre d'étudiants étrangers est stable. Le fort pourcentage constaté à Lyon 3 (22% en moyenne), largement supérieur à la moyenne nationale (15%) est autant dû aux étudiants qui viennent à titre individuel en France qu'au développement de nos masters délocalisés à l'étranger.

5 845 étudiants sont concernés par la mobilité internationale, soit 20% de notre effectif.



N° 5.1b : Etudiants étrangers en Doctorat

LOLF_150-5-1b		Etudiants étrangers en Doctorat					
Programme	LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire						
Objectif	LOLF_150-5 - Renforcer l'ouverture européenne et internationale des établissements						
Responsable de l'indicateur	Service général de la Recherche						
Source des données	Service Statistique et Décisionnel - SCOLINS / PAP-RAP et Notes d'Information du Ministère pour références nationales						
Description de l'indicateur							
Unité de mesure	% Doctorants						
Date de la mesure	Année Universitaire - Situation Fin D'année						
Champ de la mesure	Doctorants						
Elaboration et qualité de l'indicateur							
Nature des données	Inscriptions administratives - Nationalité étrangère Non Bacheliers (= étudiants au sens PapESR)						
Mode de calcul	Doctorants étrangers / Nb total de doctorants						
Mode de calcul détaillé	Doctorants de nationalité étrangère non bacheliers français (admis sur titre en équivalence au bac), conformément à la définition retenue par le ministère / Nb total de doctorants						
Commentaires							
		2014-15	2015-16	2016-17	2017-18	2018-19	Cible 2020
Nb total d'inscrits en Doctorat	UJM - Lyon 3	651	643	613	590	553	
Nb de doctorants étrangers	UJM - Lyon 3	237	236	231	211	199	
% de doctorants étrangers	UJM - Lyon 3	36%	37%	38%	36%	36%	41%
	Ref. Nationales	38%	37%	37%	38%		

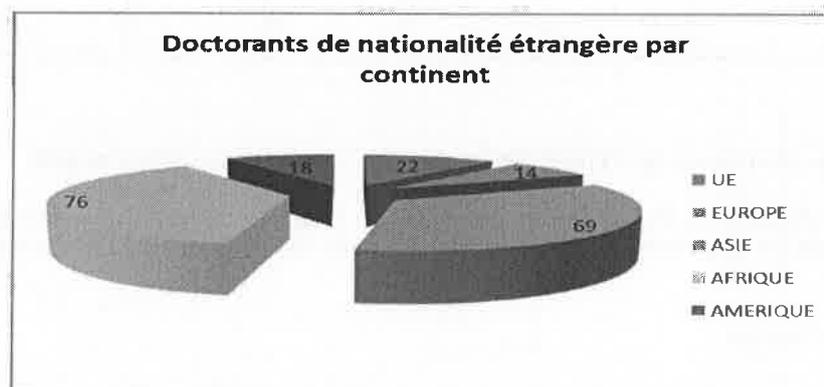
Commentaires :

La recherche est au cœur de la stratégie de l'établissement avec 7 écoles doctorales et 553 doctorants.

Sur les 553 inscrits à l'Université Jean Moulin Lyon 3 en Doctorat pour 2017-18, 36% sont des étrangers. Ces données reflètent l'attractivité de notre établissement pour la recherche au regard du monde extérieur. La cible retenue est celle fixée dans le PAP national, soit 41%. Cependant, on constate une légère baisse en valeur absolue des doctorants étrangers. Cette baisse qui se retrouve aussi sur les doctorants de nationalité française s'explique par une sélection plus qualitative des dossiers.

La baisse d'effectif de doctorants est liée à trois facteurs :

- 1) une analyse plus exigeante des dossiers pour les inscriptions en doctorat,
- 2) un travail réalisé sur la réduction de la durée de la thèse et
- 3) une volonté de réduire le nombre de doctorants par enseignant chercheur pour favoriser un meilleur encadrement.



Indicateur de performance n° 5.2 : Proportion d'étrangers parmi les enseignants chercheurs

N° 5.2a : Enseignants chercheurs de nationalité étrangère

LOLF_150-5-2a Enseignants chercheurs de nationalité étrangère	
Programme	LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire
Objectif	LOLF_150-5 - Renforcer l'ouverture européenne et internationale des établissements
Responsable de l'indicateur	Direction des Ressources Humaines
SOURCE des données	Harpege - Service Statistique et Décisionnel
Description de l'indicateur	
Unité de mesure	Nb d'enseignants chercheurs (Professeurs d'université & Maîtres de conférences)
Date de la mesure	Année universitaire
Champ de la mesure	Université Jean Moulin Lyon 3
Elaboration et qualité de l'indicateur	
Nature des données	Effectifs d'enseignants chercheurs selon la nationalité et la date d'entrée à l'université Lyon 3
Mode de calcul	Nombre total d'enseignants chercheurs, dont de nationalité étrangère. Zoom sur les nouveaux à Lyon 3
Mode de calcul détaillé	Nombre d'enseignants chercheurs au 1er avril de l'année n+1 pour l'année universitaire n-n+1 jusqu'en 2013-14 (au 01/04/2014 pour 2013-14) puis au 31 décembre de l'année n pour l'année universitaire n-n+1 à partir de 2014-15 (au 31/12/2014 pour 2014-15) Nouveau à Lyon 3 si date d'arrivée à l'université comprise entre le 1er avril de l'année n-1 et le 31 mars de l'année n
Commentaires	

		2014-15	2015-16	2016-17	2017-18	2018-19
Professeurs d'université	UJM - Lyon 3	132	132	134	138	127
dont professeurs d'université de nationalité étrangère	UJM - Lyon 3	8	8	7	10	8
% Professeurs d'université de nationalité étrangère	UJM - Lyon 3	6,1%	6,1%	5,2%	7,2%	6,3%
dont professeurs d'université de nationalité étrangère arrivés dans l'année à Lyon 3	UJM - Lyon 3	0	0	0	0	0
Maîtres de conférences	UJM - Lyon 3	263	266	265	265	259
dont maîtres de conférences de nationalité étrangère	UJM - Lyon 3	18	18	18	20	19
% Maîtres de conférences de nationalité étrangère	UJM - Lyon 3	6,8%	6,8%	6,8%	7,5%	7,3%
dont maîtres de conférences de nationalité étrangère arrivés dans l'année à Lyon 3	UJM - Lyon 3	1	0	1	2	0
Total enseignants chercheurs	UJM - Lyon 3	395	398	399	403	386
dont enseignants chercheurs de nationalité étrangère	UJM - Lyon 3	26	26	25	30	27
% Enseignants chercheurs de nationalité étrangère	UJM - Lyon 3	6,6%	6,5%	6,3%	7,4%	7,0%
dont enseignants chercheurs de nationalité étrangère arrivés dans l'année à Lyon 3	UJM - Lyon 3	1	0	1	2	0

Commentaires :

Sur les 386 enseignants chercheurs de notre établissement, 7% sont de nationalité étrangère.

Sur la population des professeurs d'université de notre établissement, en moyenne 6% sont de nationalité étrangère. Sur la population des maîtres de conférences de notre établissement, en moyenne 7% sont de nationalité étrangère.

Ces proportions restent stables.

N° 5.2b : Professeurs invités

LOLF_150-5-2b		Professeurs invités				
Programme	LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire					
Objectif	LOLF_150-5 - Renforcer l'ouverture européenne et internationale des établissements					
Responsable de l'Indicateur	Direction des Ressources Humaines					
Source des données	Service Statistique et Décisionnel - Bilan Social					
Description de l'indicateur						
Unité de mesure	Nb de personnes physiques					
Date de la mesure	Année civile					
Champ de la mesure	Université Jean Moulin Lyon 3					
Elaboration et qualité de l'indicateur						
Nature des données	Nombre de professeurs invités par nationalité pour déterminer l'origine					
Mode de calcul	Professeurs invités rémunérés pendant l'année civile					
Mode de calcul détaillé						
Commentaires	Les professeurs invités sont rémunérés en décalage avec leur venue (rappels)					
		2014	2015	2016	2017	2018
Professeurs invités Total	UJM - Lyon 3	49	44	38	42	40
dont originaire d'Europe	UJM - Lyon 3	22	16	19	21	19
dont originaire d'Afrique	UJM - Lyon 3	12	8	8	6	8
dont originaire d'Amérique	UJM - Lyon 3	11	14	8	12	9
dont originaire d'Asie	UJM - Lyon 3	4	6	3	3	4
dont originaire d'Océanie	UJM - Lyon 3	0	0	0	0	0

Commentaires :

Notre établissement accueille chaque année une quarantaine de professeurs invités.

La grande majorité est originaire des pays d'Europe (46%) suivis de ceux originaires d'Amérique (25%), d'Afrique (20%) et d'Asie (8%).

Les pourcentages sont calculés en cumulant les effectifs des 5 dernières années pour plus de pertinence.

Indicateur de performance n° 5.3 : Coopération internationale

Des moyens sont aujourd'hui mobilisés par notre établissement pour promouvoir une démarche active d'internationalisation de la recherche, notamment par :

- une coopération active avec des partenaires internationaux très ciblés (tels que l'Université de Sao Paulo au Brésil)
- une politique d'incitation aux projets de recherche et de formation collaboratifs avec des partenaires étrangers
- des cotutelles de thèse
- une politique d'accueil de professeurs invités, de post-doctorants, de chercheurs de haut niveau (développement des échanges internationaux, des colloques, l'existence du centre de services EURAXESS qui est un centre d'accueil privilégié pour les chercheurs étrangers) et
- des aides à la mobilité pour des chercheurs, personnels administratifs et enseignants et des doctorants de notre université.

A ce titre, l'établissement a obtenu la reconnaissance de sa stratégie des ressources humaines pour les chercheurs en recevant le label « HR Excellence in Research » par la Commission européenne le 4 octobre 2018.

De nouveaux partenariats ont également vu le jour avec des universités de pays émergents ou de zones stratégiques (Chine, Japon, Mexique, Colombie, Argentine etc.) et, afin de renforcer l'ouverture européenne et internationale de l'université, plusieurs axes d'amélioration seront mis en place :

- Développement ciblé de diplômes délocalisés, en particulier : analyse des partenariats et des contributions respectives des partenaires et analyse des marges.
- Poursuite d'une politique raisonnée des doubles diplômes.
- Accueil mieux cadré des professeurs invités qui doivent constituer pour l'université une vraie plus-value, notamment en matière de recherche.
- Favoriser des partenariats de recherche internationaux (Unités Mixtes Internationales, Laboratoires Internationaux Associés).

N° 5.3a : Doctorants en cotutelle

LOLF_150-5-3a		Doctorants en cotutelles				
Programme	LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire					
Objectif	LOLF_150-5 - Renforcer l'ouverture européenne et internationale des établissements					
Responsable de l'indicateur	Service général de la Recherche					
Source des données	Service Statistique et Décisionnel - SCOLIN/ Enquête SIREDO					
Description de l'indicateur						
Unité de mesure	Nb et % doctorants					
Date de la mesure	Année Universitaire					
Champ de la mesure	Doctorants					
Elaboration et qualité de l'indicateur						
Nature des données	Inscriptions administratives					
Mode de calcul	Nb de doctorants en cotutelles / Nb total de doctorants - Distinction Doctorants en 1ère année					
Mode de calcul détaillé	Pour les références nationales : SIREDO - décompte définitif à partir de 2012-13					
Commentaires	Voir aussi indicateur sur le suivi des thèses en cotutelles.					
		2014-15	2015-16	2016-17	2017-18	2018-19
Nb de doctorants en cotutelles Tous niveaux	UJM - Lyon 3	45	52	49	49	41
% de doctorants en cotutelles Tous niveaux	UJM - Lyon 3	6,7%	7,9%	7,8%	8,1%	7,4%
Nb de doctorants en cotutelles En 1ère année	UJM - Lyon 3	14	10	5	8	5
% de doctorants en cotutelles En 1ère année	UJM - Lyon 3	10,6%	8,3%	4,0%	7,9%	5,4%
	Ref. Nationales	9,8%	8,7%			

Commentaires :

Le nombre de doctorants inscrits en cotutelle, tous niveaux confondus, est assez stable, une quarantaine par an sur les cinq dernières années. Même si depuis ces cinq dernières années, le nombre de nouveaux inscrits en cotutelle tend à la baisse, le pourcentage de doctorants en cotutelle en 1^{ère} année est proche des références nationales.

Pour l'année 2018-19, notre établissement comptait 41 étudiants en cotutelle avec 12 pays soit 7% des doctorants.

Année 2018-19

Suisse	8	Allemagne	1
Tunisie	8	Cameroun	1
Canada	7	Liban	1
Brésil	6	Maroc	1
Italie	5	Sénégal	1
Algérie	1	Ukraine	1

Cependant, la cotutelle n'est qu'un aspect des collaborations internationales en termes de recherche. D'autres modes non institutionnalisés sont à l'œuvre :

- participation de collègues étrangers dans les jurys
- échange de doctorants et de post-doctorants
- participation de post-doctorants à des contrats de recherche internationaux ou européens

N° 5.3b : Doctorats délivrés en cotuelles

LOLF_150-5-3b		Doctorats délivrés en cotuelles	
Programme	LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire		
Objectif	LOLF_150-5 - Renforcer l'ouverture européenne et internationale des établissements		
Responsable de l'indicateur	Service général de la Recherche		
Source des données	Service Statistique et Décisionnel - SCOLINS		
Description de l'indicateur			
Unité de mesure	Nb et % doctorats		
Date de la mesure	Année civile de la date de soutenance		
Champ de la mesure	Docteurs		
Elaboration et qualité de l'indicateur			
Nature des données	Thèses soutenues		
Mode de calcul	Nb de doctorats délivrés en cotuelles / Nb total de doctorats délivrés		
Mode de calcul détaillé			
Commentaires			

		2015	2016	2017	2018	2019
Doctorats délivrés	UJM - Lyon 3	69	81	81	79	65
Doctorats délivrés en cotuelles	UJM - Lyon 3	5	3	11	5	7
% Doctorats délivrés en cotuelles	UJM - Lyon 3	7,2%	3,7%	13,6%	6,3%	10,8%

Commentaires :

La cotutelle de thèse permet à un doctorant (français ou étranger), inscrit à la fois dans un établissement d'enseignement supérieur français et dans un établissement d'enseignement supérieur étranger, et y effectuant ses travaux de recherche en alternance, de pouvoir obtenir simultanément le grade de docteur français et le grade étranger équivalent, suite à une soutenance unique.

La cotutelle internationale de thèse a pour but de:

- Conforter la dimension internationale des écoles doctorales,
- Favoriser la mobilité des doctorants,
- Développer la coopération scientifique entre des équipes de recherche françaises et étrangères.

Sur les 65 doctorats délivrés en 2019, 7 ont été délivrés en cotutelle.

On constate que pour la dernière session connue, la proportion de doctorats délivrés en cotutelle est plus élevée, 10,8% par rapport à 6,3% l'année précédente. Ce taux est en progression, mais peu significatif exprimé en pourcentage. Seulement 2 thèses en cotutelle de plus ont été soutenues en 2019 par rapport à 2018.

OBJECTIF N° 6 : Améliorer l'efficacité de l'université

L'université a mis les moyens humains nécessaires (nomination d'un chargé de mission « Audit interne et analyse des processus » et création d'un pôle audit interne) pour restructurer des services, notamment dans les domaines de la recherche, de la formation, de la DSI, du service des affaires générales et juridiques ou encore des relations internationales afin de gagner en efficacité.

Le travail sur l'amélioration des processus doit se poursuivre sur le nouveau contrat quinquennal 2016-20 dans le cadre de l'audit et du contrôle interne mis en place.

En janvier 2018, une restructuration a été faite en créant trois directions générales des services adjointes : l'une en charge des ressources humaines et de missions transverses, l'autre en charge du pilotage, du contrôle de gestion, de la qualité et de la modernisation et la dernière en charge des affaires budgétaires et financières.

A ajouter la création d'un pôle « Amélioration de la Qualité et Appui au Pilotage », le PAQAP. Ce pôle mutualise des compétences, des méthodes et des outils pour accompagner chaque acteur ou entité de l'université dans la définition et la réalisation de ses objectifs, objectifs concourant à l'excellence opérationnelle. Dans une démarche de transversalité et d'amélioration continue, le pôle propose une offre de services intégrant la conduite d'analyses et la proposition d'actions, l'accompagnement aux projets de changement et l'élaboration d'outils de pilotage adaptés, performants et maîtrisés. Il est constitué de quatre entités (le service Statistique et Décisionnel, le contrôle de gestion, le service 3A (Amélioration des processus - Accompagnement au changement - Assurance qualité) et le conseil en démarche qualité).

Fonctionnement :

Au niveau formation, Lyon 3 entend poursuivre la rationalisation de son offre de formation et d'accroître les mutualisations sur le site de Lyon/Saint-Etienne tout en défendant, chaque fois que c'est possible, l'accès aux formations rares dans un esprit de service public. Ainsi, l'établissement dispose d'un système d'information des heures d'enseignement (SIDHE) qui repose sur un entrepôt de données de consultation large qui lui permet de suivre précisément l'évolution des heures dispensées dans les diplômes.

Dans le domaine budgétaire et financier, l'université veut se doter des moyens pour accroître son budget de fonctionnement en améliorant sa capacité à générer des ressources propres, notamment :

- en développant davantage sa relation avec le monde socio-économique ;
- en accroissant les financements des contrats de recherche/projets par des partenaires extérieurs ;
- en faisant du développement maîtrisé de la formation continue l'un des éléments forts de sa politique de ressources et
- en développant la collecte de la taxe d'apprentissage.

L'université souhaite également affiner et maîtriser sa politique de gestion des ressources humaines, en se dotant d'outils d'analyse et de pilotage des emplois et de la masse salariale. Ainsi, un nouveau logiciel de gestion RH (SIHAM-PMS) a été implémenté en 2019.

Investissements :

Si la Présidence bénéficie d'une bonne maîtrise de sa politique immobilière, elle a la volonté d'optimiser celle-ci pour poursuivre le développement de notre université.

L'une des orientations est de faire de la question de l'espace une priorité en augmentant d'une part la surface disponible par la finalisation des projets en cours, d'autre part en améliorant l'espace existant (aménagement de l'avant-corps, optimisation d'occupation des surfaces avec le plan Campus, développement d'un nouvel espace sur le site « new Deal ») et par la recherche d'espaces nouveaux (la réhabilitation de la « maison du Directeur »).

L'Université Jean Moulin Lyon 3 continue à mener de front ses projets immobiliers en soutenant les investissements, soit dans le cadre du CPER, soit dans celui du plan Campus. D'ailleurs, le plan Campus qui permet de réaliser des travaux d'envergure liés à l'accessibilité, la sécurité et la performance énergétique est entré dans sa phase opérationnelle courant 2016 pour s'achever en 2019.

Bibliothèques universitaires :

Les bibliothèques universitaires Lyon 3 sont engagées dans un processus de réorganisation pour améliorer la qualité des services rendus et mettre en cohérence leur organisation avec les missions que leur fixe l'université. Pour y parvenir, un pilotage par management participatif a été mis en place, encadrant les différents projets de service et permettant, par un effort sensible en matière de formation continue, la nécessaire évolution des profils et compétences des personnels. Le développement de nouvelles missions et des nouveaux services et métiers qui leur sont associés, en particulier en lien avec le numérique, font l'objet d'un investissement soutenu de l'établissement, en termes budgétaires comme en moyens humains.

Indicateur de performance n°6.1 : Mentions à faibles effectifs

LOLF_150-6-1		Mentions à faibles effectifs				
Programme	LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire					
Objectif	LOLF_150-6 - Améliorer l'efficacité des opérateurs					
Responsable de l'indicateur	Pôle PAQAP - Service Statistique et Décisionnel					
Source des données	Service Statistique et Décisionnel - SCOLINS / PAP-RAP pour références Nationales					
Description de l'indicateur						
Unité de mesure	Nb Diplômes					
Date de la mesure	Année Universitaire					
Champ de la mesure	Licence LMD Voie Générale et Master LMD					
Elaboration et qualité de l'indicateur						
Nature des données	On détermine les mentions à faibles effectifs : celles qui comptent moins de 50 étudiants en 3ème année de licence et moins de 30 en 2ème année de master (Inscriptions principales)					
Mode de calcul	Nombre de mentions à faibles effectifs / Nombre de mentions habilitées ouvertes					
Mode de calcul détaillé	Attention on a par exemple la licence MASS co habilité avec Lyon 1 et Lyon 2 sur le contrat 2011-15, qui n'a pas été ouverte et donc qui n'est pas prise en compte					
Commentaires	En 2016-17 la nomenclature SISE des Masters a été revue par le ministère. Avant cette année il existait 2 niveaux d'habilitation : la mention et la spécialité. Cette dernière disparaît en 2016-17 au profit de la notion de parcours qui reste interne à l'établissement. Pour plus de lisibilité au niveau national, de nouvelles mentions sont créées.					
		2014-15	2015-16	2016-17	2017-18	2018-19
Nb de mentions en L3	UJM - Lyon 3	9	9	10	10	10
dont mentions à faibles effectifs - L3	UJM - Lyon 3	0	0	1	1	1
% mentions à faibles effectifs - L3	UJM - Lyon 3	0,0%	0,0%	10,0%	10,0%	10,0%
	Ref. Nationales	35,7%	33,9%	31,5%	30,8%	
Nb de mentions en M2	UJM - Lyon 3	24	24	50	51	50
dont mentions à faibles effectifs - M2	UJM - Lyon 3	1	1	19	17	17
% mentions à faibles effectifs - M2	UJM - Lyon 3	4,2%	4,2%	38,0%	33,3%	34,0%
	Ref. Nationales	29,8%	35,2%	36,0%	41,0%	

Commentaires :

Améliorer l'efficacité de l'établissement passe également par la rationalisation de l'offre de formation en mutualisant des cours et en fermant des formations à faibles effectifs, d'où le suivi de cet indicateur. La part de mentions à faibles effectifs en licence reste marginale. Sur les 10 mentions en 3^{ème} année de Licence, seule une mention compte moins de 50 étudiants.

Pour les masters, la part des mentions à faibles effectifs a diminué et ne représente que 4,2% en 2015-16 alors qu'elle était de l'ordre de 9% en début du précédent contrat. Cependant, du fait de la nouvelle nomenclature des Masters du ministère, avec l'apparition de la notion de parcours en 2016-17 (cf. Commentaires dans le tableau ci-dessus), le nombre de masters à faibles effectifs a augmenté. C'est un problème de nomenclature. Afin de poursuivre cet objectif de rationalisation, les cours dont l'effectif est inférieur à 6 devront être systématiquement examinés et faire l'objet d'une mutualisation.

A noter qu'au niveau national, 1/3 des licences ont moins de 50 étudiants (faibles effectifs) et 1/4 des masters ont moins de 30 étudiants.

Indicateur de performance n° 6.2 : Attractivité des Masters

LOLF_150-6-2		Attractivité des masters	
Programme	LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire		
Objectif	LOLF_150-6 - Améliorer l'efficacité des opérateurs		
Responsable de l'indicateur	Pôle PAQAP - Service Statistique et Décisionnel		
Source des données	Université Jean Moulin Lyon3 (SCOLINS) + PapESR pour références Nationales		

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Ratio en %
Date de la mesure	Année N : année d'inscription en M1 ou M2 - Année N-1 : situation année précédente
Champ de la mesure	Inscrits des cursus Master LMD - Inscriptions administratives en fin d'année universitaire pour les calculs Lyon 3 et au 15 Janvier pour les calculs PapESR (Calculs nationaux)

Elaboration et qualité de l'indicateur

Nature des données	Inscrits en M1 et M2 en fonction de l'établissement l'année précédente (= Entrants si différent de Lyon 3)
Mode de calcul	Etudiants entrants en M1 ou M2 dans l'établissement / Inscrits hors redoublants de Lyon 3 en M1 ou M2
Mode de calcul détaillé	Entre le 15 Janvier et la fin d'année il y a des inscriptions en formation continue notamment, qui font augmenter le taux d'attractivité (ces étudiants sont nouveaux à Lyon 3). Comme le ministère se base sur les données au 15 janvier les deux calculs sont fournis, pour permettre des comparaisons avec les références nationales.
Commentaires	La cible de 50% fixée sur la proportion de nouveaux entrants en M1 traduit notre objectif de maintenir un équilibre entre étudiants issus de nos licences et nouveaux à Lyon 3. En M2 l'évolution du taux d'attractivité est dépendante de la croissance des effectifs en M1,

		2014-15	2015-16	2016-17	2017-18	2018-19	Cible - 2020
% d'entrants en M1 Calcul PapESR au 15 janvier	UJM - Lyon 3	47%	51%				50%
	Ref. Nationales	43%	44%				
Entrants en M1 (Pas à Lyon 3 l'année précédente)	UJM - Lyon 3	1 672	1 935	2 017	2 267	1 981	
% d'entrants en M1 Calcul Lyon 3 - Fin d'année	UJM - Lyon 3	49%	52%	51%	54%	51%	
% d'entrants en M2 Calcul PapESR au 15 janvier	UJM - Lyon 3	40%	41%				
	Ref. Nationales	38%	37%				
Entrants en M2 (Pas à Lyon 3 l'année précédente)	UJM - Lyon 3	1 459	1 501	1 503	1 221	1 161	
% d'entrants en M2 Calcul Lyon 3 - Fin d'année	UJM - Lyon 3	41%	42%	41%	34%	31%	

Commentaires :

L'attractivité pour nos masters reste élevée. On constate une progression du nombre d'étudiants qui arrivent dans notre université en 1^{ère} année de master. Ainsi, en 2018-19, notre établissement a accueilli près de 2.000 nouveaux entrants en M1. Sur les 4 dernières années la moitié des entrants en M1 sont nouveaux à l'université Jean Moulin Lyon 3. C'est un taux nettement supérieur à celui relevé en moyenne nationale.

L'observation du seul taux de nouveaux parmi les entrants de M2 laisserait croire à une baisse de l'attractivité de ce point de vue. Or, ce n'est pas le cas. En effet cette diminution du taux s'explique par la forte augmentation des effectifs de M1 qui induit une baisse de la part relative des entrants en M2. Le pourcentage d'entrants en M2 dans notre établissement est supérieur à la moyenne nationale.

Indicateur de performance n°6.3 : Mesure de la disponibilité hebdomadaire des places de bibliothèque

L'Université Jean Moulin possède un environnement documentaire de qualité et a enregistré en 2018-19, 1 070 500 entrées dans les 3 bibliothèques universitaires réparties sur plus de 6 000 m². Elles offrent 1 394 places assises.

Nos bibliothèques sont ouvertes 274 jours par an. Depuis octobre 2017, l'ouverture a été étendue aux dimanches et offre jusqu'à 83 heures d'ouverture par semaine d'octobre à décembre. Depuis la même période, la BU de la Manufacture ouvre en semaine jusqu'à 22H au lieu de 21H. Les courbes de fréquentation des nocturnes et dimanches confirment l'intérêt des étudiants pour ces ouvertures.

Les BU visent à renforcer le bien-être au travail pour les étudiants et à offrir un service de qualité à leurs publics. Ainsi, elles mettent à la disposition des usagers, sur tout support, des collections pertinentes dans divers domaines d'enseignement et de recherche :

- 326 000 volumes en format imprimé
- 124 000 livres numériques
- plus de 340 abonnements à des revues en format imprimé
- plus de 66 000 revues numériques
- plus de 6 millions de téléchargements des ressources numériques

N° 6.3a : Entrées dans les bibliothèques universitaires

LOLF_150-6-3a		Entrées en bibliothèque universitaire par inscrit actif				
Programme	LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire					
Objectif	LOLF_150-6 - Améliorer l'efficacité des opérateurs					
Responsable de l'indicateur	Service Commun de Documentation - SCD					
Source des données	SCD - ESGBU et Rapport annuel					
Description de l'indicateur						
Unité de mesure	Nb d'inscrits actifs - Nb d'entrées					
Date de la mesure	Année civile					
Champ de la mesure	Bibliothèques universitaires Jean Moulin Lyon 3 - Tous sites Lyon					
Elaboration et qualité de l'indicateur						
Nature des données	Inscrits actifs : Inscrits ayant emprunté au moins un document dans l'année Entrées en BU : entrées physiques (si la même personne entre 10 fois on compte 10 entrées)					
Mode de calcul	Ratio : Nombre d'entrées en BU / Nombre d'inscrits actifs tous publics					
Mode de calcul détaillé	Selon la norme ISO 11620 (indicateurs de performance des bibliothèques), un indicateur proche, mais pas identique : B.2.2.1 : entrées à la bibliothèque par personne. "Personne" représentant la population cible, en l'occurrence : les étudiants Lyon 3.					
Commentaires	Bibliothèques concernées : Manufacture des Tabacs + Bibliothèque Droit & Philosophie (BDP) + jusqu'en octobre 2014 : Bibliothèque Lettres & Langues (BLL) + à partir de Janvier 2015 : MILC					
		2014	2015	2016	2017	2018
Nombre d'inscrits actifs : Tous publics	UJM - Lyon 3	16 035	15 235	15 046	14 775	14 621
Nombre d'entrées en BU : Tous publics	UJM - Lyon 3	992 074	1 009 590	1 051 203	1 023 342	1 070 492
Nombre d'entrées en BU par actif inscrit	UJM - Lyon 3	61,9	66,3	69,9	69,3	73,2

Commentaires :

Le nombre d'inscrits en BU est élevé et le seuil du million d'entrées a déjà été dépassé, ce qui représente en 2018 une moyenne de 73 entrées en BU par actif inscrit. L'enrichissement de notre offre numérique et le succès croissant des formes numériques de documentation explique la légère baisse du nombre d'entrées en BU perçu en 2017. Ainsi, plus de 6 millions de documents numériques ont été consultés ou téléchargés. Cependant, on constate une évolution constante du nombre d'entrées par actif inscrit même si le nombre d'inscrits actifs tend à diminuer.

Indicateur de performance n°6.4 : Qualité de la gestion immobilière – Taux d'occupation des locaux

LOLF_150-6-4		Patrimoine : Taux d'occupation des locaux d'enseignement - Tous sites	
Programme	LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire		
Objectif	LOLF_150-6 - Améliorer l'efficacité des opérateurs		
Responsable de l'indicateur	Direction du patrimoine - DIRPAT		
Source des données	DIRPAT - Enquête Situation immobilière année n+1 pour année universitaire n/n+1		
Description de l'indicateur			
Unité de mesure	Taux d'occupation en %		
Date de la mesure	Année civile		
Champ de la mesure	Université Jean Moulin Lyon 3 - Site de Bourg en Bresse inclus à partir de 2013-14		
Elaboration et qualité de l'indicateur			
Nature des données	Taux d'occupation pour un type de salles : rapport entre occupation réelle (= nombre d'heures d'utilisation annuelle d'un type de salles rapporté au nombre de salles) et occupation théorique (= quota horaire de référence) - Salles de cours banalisées seulement à partir de 2014-15		
Mode de calcul	Calcul du taux d'occupation pour chaque type de salles (cf. calcul détaillé)		
Mode de calcul détaillé	Formule : $T = (U/S) / H$ T : taux d'occupation d'un type de salles U : nombre d'heures d'utilisation d'un type de salles S : nombre de ce même type de salles H : quota horaire de référence (1 120 h)		
Commentaires	A partir de 2014-15, pour être plus proche des attentes de l'enquête de situation immobilière sont prises en compte les salles de cours banalisées quelle que soit leur capacité, mais plus les salles informatiques ni les laboratoires de langues. Avec ce nouveau mode de calcul, l'Université Jean Moulin conserve un taux d'occupation supérieur au taux moyen calculé au niveau national. En 2016-17 travaux site Dugas (fermeture de 8 salles) puis réouverture de 10 salles pour ce site en 2017-18. En 2017-18 travaux site Athena (fermeture de 9 salles et 2 amph), réouverture en 2018-19.		

		2015-16	2016-17	2017-18	2018-19	Cible - 2020
Salles de plus de 100 places						
Nombre de salles	UJM - Lyon 3	47	46	45	47	
Salles de plus de 100 places	UJM - Lyon 3	61 063	61 613	58 323	60 631	
Nombre d'heures d'utilisation						
Salles de plus de 100 places						
Taux d'occupation réel	UJM - Lyon 3	116,0%	119,6%	115,7%	115,2%	100,0%
Salles de moins de 100 places						
Nombre de salles	UJM - Lyon 3	184	173	170	179	
Salles de moins de 100 places	UJM - Lyon 3	191 904	193 206	191 016	201 611	
Nombre d'heures d'utilisation						
Salles de moins de 100 places						
Taux d'occupation réel	UJM - Lyon 3	93,1%	99,7%	100,3%	100,6%	85,0%
Toutes les salles						
Nombre de salles	UJM - Lyon 3	231	219	215	226	
Toutes les salles	UJM - Lyon 3	252 967	254 819	249 339	262 242	
Nombre d'heures d'utilisation						
Toutes les salles	UJM - Lyon 3	97,8%	103,9%	103,5%	103,6%	
Taux d'occupation réel						

Commentaires :

Cet indicateur comportait des erreurs. Les données ont donc été revues et l'historique repris depuis 2015-16. Pour être plus proche des attentes de l'enquête de situation immobilière du ministère sont prises en compte les salles pour cours banalisés et ce quelle que soit leur capacité, mais plus les salles informatiques ni les laboratoires de langues. Le nombre de salles a diminué en 2016-17 et en 2017-18 du fait des travaux réalisés sur le site des quais. Les travaux, étant terminés courant 2018-19, on retrouve notre nombre initial de salles. En revanche, on constate une hausse des heures d'utilisation des salles en 2016-17, due à notre nouvelle offre de formation.

Le taux d'occupation, tant pour les salles de plus de 100 places (amphithéâtres) que pour les salles banalisées de moins de 100 places, est supérieur à 100%. On continue donc d'avoir un taux d'occupation élevé. Ces taux d'occupation de notre patrimoine bâti montrent que la question de l'espace demeure une priorité et que notre développement passe par la poursuite des projets d'aménagement en cours, notamment pour 2020, du réaménagement de l'espace rue et de zones partagées de la Manufacture.

Indicateur de performance n°6.5 : Ressources Propres

LOLF_150-6-5		Ressources propres - Calcul établissement	
Programme	LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire		
Objectif	LOLF_150-6 - Améliorer l'efficacité des opérateurs		
Responsable de l'indicateur	Pôle PAQAP - Service Statistique et Décisionnel		
Source des données	Direction des Affaires Financières (SIFAC) - Filiale Lyon 3 Valorisation - Fondation UDL - Fond de dotation IDCOOP		

Description de l'indicateur	
Unité de mesure	Euros
Date de la mesure	Année Civile
Champ de la mesure	Périmètre Etablissement + Filiale Lyon 3 Valorisation + Fondation UDL

Elaboration et qualité de l'indicateur	
Nature des données	Recettes constatées Masse fonctionnement Périmètre établissement + Chiffre d'affaires compte de résultat pour Filiale + Ressources gérées par la Fondation UDL et le fond de dotation + Valorisation conventions CIFRE et contrats doctoraux/post-doc gérés par des structures externes
Mode de calcul	UJM Lyon 3 : recettes exécutées suivant compte budgétaire, domaine fonctionnel (destination LOLF) Filiale Lyon 3 Valorisation : Chiffre d'affaires hors refacturation Lyon 3 Fondation UDL : ressources gérées pour Lyon 3 Fond de dotation IDCOOP : ressources gérées pour Lyon 3 Valorisation CIFRE : partie salaires base coût moyen chargé et environné (source ANR) Valorisation Contrats doctoraux : au coût moyen chargé des contrats gérés par Lyon 3 (hors extension)
Mode de calcul détaillé	Détail pour UJM Lyon 3 : Pour tous les comptes le domaine fonctionnel RZ1 n'est pas pris en compte (prestations internes) - Ressources propres Formation et Recherche : cf indicateurs spécifiques - Autres ressources propres : comptes 7068 (hors 70681 VAE) + 708 + 746 hors recettes sur destinations 111* et 112 rattachées aux ressources propres liées à la recherche
Commentaires	Il s'agit des recettes constatées qui ne sont pas toutes encaissées l'année où elles sont constatées. Voir aussi indicateurs "Ressources propres Formation" et "Ressources propres Recherche" Les données mentionnées pour la filiale Lyon 3 Valorisation ne correspondent pas à l'ensemble des ressources de la filiale, les refacturations à l'université étant déjà comptabilisées sur les lignes de l'établissement, ces montants n'apparaissent pas sur les lignes relatives à la filiale. □ Les ressources des contrats de recherche de la filiale n'incluent pas les portages « personnels » de prestations qui sont comptabilisés en "Autres ressources propres"

		2014	2015	2016	2017	2018	Cible - 2020
Ressources propres liées à la formation	UJM - Lyon 3	15 004 K€	15 162 K€	15 745 K€	16 317 K€	17 818 K€	
Ressources propres liées à la recherche	UJM - Lyon 3	449 K€	504 K€	984 K€	1 279 K€	1 479 K€	
Autres ressources propres	UJM - Lyon 3	1 410 K€	1 798 K€	1 964 K€	2 585 K€	2 391 K€	
Ressources propres Etablissement - UJM Lyon 3	UJM - Lyon 3	16 862 K€	17 464 K€	18 693 K€	20 181 K€	21 687 K€	21 000 K€
Ressources liées à la formation Filiale Lyon 3 Valorisation Hors refacturation Lyon 3	UJM - Lyon 3	208 K€	256 K€	27 K€	139 K€	297 K€	
Ressources liées à la recherche Filiale Lyon 3 Valorisation Hors refacturation Lyon 3	UJM - Lyon 3	40 K€	50 K€	112 K€	179 K€	85 K€	
Autres ressources propres Filiale Lyon 3 Valorisation Hors refacturation Lyon 3	UJM - Lyon 3	104 K€	68 K€	48 K€	148 K€	160 K€	
Ressources Filiale Lyon 3 Valorisation Hors refacturation Lyon 3	UJM - Lyon 3	352 K€	374 K€	187 K€	465 K€	542 K€	
Ressources Lyon 3 Fondation UDL + Fond de dotation Hors frais d'environnement	UJM - Lyon 3	124 K€	141 K€	305 K€	109 K€	0 K€	
Contrats (doctoraux, post-doc ...) gérés par des structures externes	UJM - Lyon 3	85 K€	118 K€	0 K€	0 K€	0 K€	
Ressources globales UJM Lyon 3 + Filiale + Fondation	UJM - Lyon 3	17 424 K€	18 097 K€	19 186 K€	20 755 K€	22 228 K€	
Valorisation CIFRE	UJM - Lyon 3	957 K€	973 K€	1 157 K€	1 340 K€	1 340 K€	

Commentaires :

Les ressources propres de l'établissement dégagées en 2018 s'élèvent à plus de 22 millions d'euros, soit une progression de 7% par rapport à l'année dernière. Dans la perspective 2019, un des enjeux de l'équipe présidentielle était de se donner les moyens pour accroître le budget de fonctionnement à partir des ressources propres en développant davantage la relation de l'établissement avec le monde socio-économique, en accroissant les financements des contrats de recherche et de transfert/valorisation et en faisant du développement maîtrisé de la formation continue l'un des éléments forts de sa politique de ressources.

Les ressources propres liées à la formation ont augmenté de près de 2 millions d'euros en 5 ans soit une hausse d'environ 19% sur cette période.

De même, les ressources liées à la recherche ont plus que triplé pendant la même période pour atteindre presque 1,5 millions d'euros.

L'ensemble des ressources propres gérées par la Filiale Lyon 3 Valorisation représente 542.000 euros.

Les chaires précédemment gérées par la Fondation UDL sont arrivées à échéance fin 2017, ce qui explique que les ressources propres sont à zéro.

Quant aux ressources liées aux contrats CIFRE, les doctorants étant rémunérés directement par les entreprises, la valorisation des contrats s'élève à 1.340.000 euros.

B. Présentation des crédits et des dépenses

La présentation des crédits et des dépenses figurent dans le compte financier.

I. Objectifs et indicateurs de performance du programme 231 « Vie étudiante »

« Le programme 231 a pour objectif de concourir à l'égal accès à l'enseignement supérieur en permettant à des jeunes, grâce aux aides directes et indirectes, dont il est le support, de poursuivre des études auxquelles ils pourraient être contraints de renoncer sans l'existence de ces aides. En cela, il amplifie les actions développées par le programme 150 Formations supérieures et recherche universitaire comme le plan Réussite en licence, et l'orientation active qui y concourent également. »

Au-delà des ressources qu'elle met à disposition de ses étudiants pour faciliter leur réussite, l'Université Jean Moulin est très attachée au dynamisme de ses campus et attache une place importante à la vie étudiante. Avec un accès aux arts et à la culture, une offre sportive adaptée à tous, une vie associative dynamique, une ouverture à l'entrepreneuriat, elle permet aux étudiants de bénéficier d'une palette d'activités riches, favorisant leur épanouissement intellectuel et personnel.

Le plan stratégique de l'université, dans son axe 4, rappelle l'attachement de notre université à ce qu'elle soit un lieu d'accueil, de vie et de rencontre permettant aux étudiants de bien s'intégrer et de réaliser leur cursus de façon harmonieuse. Pour cela, elle veille à assurer une réelle égalité des chances dans l'accès aux études universitaires et intègre les dimensions humaine, culturelle, sportive et associative dans leur parcours. Par ailleurs, le contrat quinquennal rappelle la volonté affirmée de l'université de favoriser les conditions d'une vie étudiante dynamique. L'Université Jean Moulin Lyon 3 compte plus de 80 associations étudiantes et l'établissement subventionne des projets étudiants chaque année via le Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE).

Dans ce plan stratégique, l'université a inscrit 5 objectifs à ce titre :

1. Mettre en œuvre le principe d'égalité des chances

Le programme de travail arrêté a visé à :

- ✓ développer les actions initiées par la mission Handicap, spécifiquement la mise en place de séances de formation pour l'accueil et l'accompagnement des personnes handicapées ;
- ✓ la mise aux normes en termes d'accessibilité de la totalité des locaux aux personnes en situation de handicap ;
- ✓ l'extension à toutes les composantes et aux lycées qui le souhaitent du Pôle universitaire de proximité ;
- ✓ de multiples ressources documentaires consultables et empruntables dans les bibliothèques universitaires ouvertes à tous avec un accès horaire élargi ;
- ✓ l'accès aux outils multimédias les plus performants au sein des salles informatiques et de la Maison des Langues.

2. Améliorer la vie quotidienne étudiante

En liaison avec le CROUS de Lyon – Saint-Etienne, l'Université Jean Moulin Lyon 3 a poursuivi les objectifs suivants :

- ✓ l'amélioration du suivi de la santé des étudiants, notamment par le développement du service de médecine préventive et des campagnes d'information (des aides médicales et paramédicales sont proposées à tous nos étudiants) ;
- ✓ la meilleure prise en compte des difficultés socio-économiques des étudiants ;
- ✓ la mise en place d'un observatoire de la vie étudiante ;

- ✓ le bureau de la vie étudiante a été intégré à un « pôle vie étudiante » avec le recrutement d'un responsable de pôle dont la mission est de piloter les projets de développement des actions de dynamisation de la vie étudiante et de travailler en lien avec la COMUE.

Pour se loger, en complément des logements proposés par le CROUS et les partenaires privés, un service en ligne sur le site internet de l'université permet aux étudiants de trouver un colocataire.

Pour se restaurer, deux restaurants universitaires gérés par le CROUS et des cafétérias variées permettent une restauration sur place, équilibrée et rapide.

3. Intégrer à part entière la dimension culturelle et sportive dans la vie étudiante

A cet effet, l'Université Jean Moulin s'est attachée à :

- ✓ développer la Mission Culture en favorisant l'implication des étudiants dans son fonctionnement - des spectacles de danse, théâtre, concerts, expositions, séances de cinéma ainsi que de nombreux ateliers sont proposés par le service culture de l'université
- ✓ valoriser l'activité de la Maison des associations
- ✓ faciliter la pratique d'une activité parmi 45 activités sportives et artistiques proposées et valoriser les cursus des étudiants sportifs de haut-niveau

4. Améliorer le suivi des étudiants étrangers s'inscrivant dans notre université

Le programme de travail assigné par le plan stratégique, s'articule autour de deux actions :

- ✓ la généralisation dans toutes les composantes de journées d'accueil des étudiants étrangers ;
- ✓ la création de tutorats en collaboration avec les diverses composantes.

Les demandes de titre de séjour et de visa long séjour peuvent désormais être déposés directement auprès du bureau des étudiants étrangers qui travaille en relation avec la préfecture (plus besoin de se déplacer à la préfecture).

5. Développer la vie associative et démocratique au sein de l'Université

A cet effet, l'Université Jean Moulin Lyon 3 a concentré ses actions sur :

- ✓ l'amélioration de l'information sur le rôle des organisations représentatives des étudiants et sur le travail qu'elles accomplissent, afin de susciter l'engagement étudiant notamment sur le plan électoral ;
- ✓ l'amélioration des conditions matérielles de l'exercice du mandat des représentants étudiants ;
- ✓ le renforcement de l'accompagnement des initiatives associatives via le Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE). Pour 2019, l'université a accordé en aides directes et aides indirectes aux étudiants 816.594 euros et les dépenses consacrées à la santé, aux activités associatives, culturelles et sportives des étudiants s'élèvent à 551.169 euros.

OBJECTIF N°1 - Contribuer à promouvoir l'égalité des chances pour l'accès aux formations de l'enseignement supérieur des différentes classes sociales

Indicateur de performance n°1.2 : Représentation des origines socio professionnelles des étudiants selon le niveau de formation

LOLF_231-1-2		PCS - Représentation des origines socio-professionnelles des étudiants
Programme	LOLF_231 - Vie Etudiante	
Objectif	LOLF_231-1 - Contribuer à promouvoir l'égalité des chances pour l'accès aux formations de l'enseignement supérieur des différentes classes sociales	
Responsable de l'indicateur	Pôle PAQAP - Service Statistique et Décisionnel	
Source des données	Service Statistique et Décisionnel - SCOLINS / PAP-RAP pour références Nationales	
Description de l'indicateur		
Unité de mesure	Nb Etudiants	
Date de la mesure	Année Universitaire - Situation Fin D'année	
Champ de la mesure	Etudiants cursus LMD : Licence, Master et Doctorat - Formation Initiale y compris Apprentissage	
Elaboration et qualité de l'indicateur		
Nature des données	Inscriptions Administratives sur l'ensemble de l'université - Inscriptions Pédagogiques par Composante	
Mode de calcul	Professions et catégories Sociales (PCS) du 1er responsable déclaré dans SCOLINS : Part des PCS Ouvriers ou Employés y compris retraités	
Mode de calcul détaillé		
Commentaires		

		2014-15	2015-16	2016-17	2017-18	2018-19
Nb inscrits Licence Générale & Pro	UJM - Lyon 3	12 116	12 465	13 086	13 559	14 229
dont PCS Ouvrier-Employé Licence Générale & Pro	UJM - Lyon 3	3 405	3 526	3 681	4 114	4 339
% PCS Ouvrier-Employé Licence Générale & Pro	UJM - Lyon 3	28%	28%	28%	30%	30%
	Ref. Nationales	29%	29%	29%		
Nb inscrits Master	UJM - Lyon 3	5 279	5 545	5 767	6 167	6 023
dont PCS Ouvrier-Employé Master	UJM - Lyon 3	1 283	1 382	1 497	1 673	1 645
% PCS Ouvrier-Employé Master	UJM - Lyon 3	24%	25%	26%	27%	27%
	Ref. Nationales	20%	20%	20%		
Nb inscrits Doctorat	UJM - Lyon 3	554	560	528	523	494
dont PCS Ouvrier-Employé Doctorat	UJM - Lyon 3	113	113	107	105	105
% PCS Ouvrier-Employé Doctorat	UJM - Lyon 3	21%	20%	20%	20%	21%
	Ref. Nationales	17%	17%	17%		

Commentaires :

L'origine sociale des étudiants français évolue très peu d'une année sur l'autre. Par rapport à la répartition de la population active par catégorie socio professionnelle, les étudiants des catégories sociales les plus favorisées continuent à être les plus fortement représentés. Toutes formations confondues (LMD), seulement environ un quart des étudiants sont enfants d'ouvriers-employés.

La poursuite d'études à l'université est davantage le fait de jeunes dont les parents sont cadres ou de profession libérale. Ainsi la proportion d'étudiants, enfants d'ouvriers-employés à l'université Jean Moulin Lyon 3 n'est que de 30% en licence, taux proche des moyennes nationales constatées. Ce taux est de 27% pour les inscrits en Master et que de 21% pour les inscrits en Doctorat. Pour les cycles de Master et de Doctorat, l'université Jean moulin Lyon 3 enregistre des valeurs supérieures aux moyennes nationales.

L'ensemble des aides financières allouées par l'Etat (boursiers sur critères sociaux ...) contribue à la réduction des inégalités sociales en permettant à leurs bénéficiaires d'entreprendre des études supérieures auxquelles ils pourraient avoir été conduits à renoncer sans ces aides.

En outre, les aides indirectes que sont les prestations offertes en matière de logement étudiant et de restauration, participent également à l'amélioration des conditions matérielles de vie des étudiants et favorisent ainsi la réussite des études.

Indicateur de performance n°1.3 : Etudiants boursiers et réussite

N° 1.3a : Boursiers sur critères sociaux : effectifs

LOLF_231-1-3a Boursiers sur critères sociaux : effectifs	
Programme	LOLF_231 - Vie Etudiante
Objectif	LOLF_231-1 - Contribuer à promouvoir l'égalité des chances pour l'accès aux formations de l'enseignement supérieur des différentes classes sociales
Responsable de l'indicateur	Pôle PAQAP - Service Statistique et Décisionnel
Source des données	Service Statistique et Décisionnel - SCOLINS / Repères et références statistiques Ministère pour références nationales
Description de l'indicateur	
Unité de mesure	Nb et % d'étudiants
Date de la mesure	Année universitaire - Situation Fin D'année
Champ de la mesure	Inscriptions en Formation Initiale sur Diplômes Nationaux
Elaboration et qualité de l'indicateur	
Nature des données	Nb et % de boursiers sur critères sociaux
Mode de calcul	% de boursiers = boursiers sur critères sociaux / public éligible (en formation initiale hors DU et hors doctorats)
Mode de calcul détaillé	Zoom par cycle
Commentaires	Référence nationale - Champ : Universités - France métropolitaine + DOM depuis 2012-13 Rupture de série avec les données des années précédentes où le champ comprenait : universités, universités de technologie, écoles normales supérieures, instituts nationaux polytechniques, instituts d'études politiques, établissements privés d'enseignement universitaire. <input type="checkbox"/> Intégration des ESPÉ en 2013

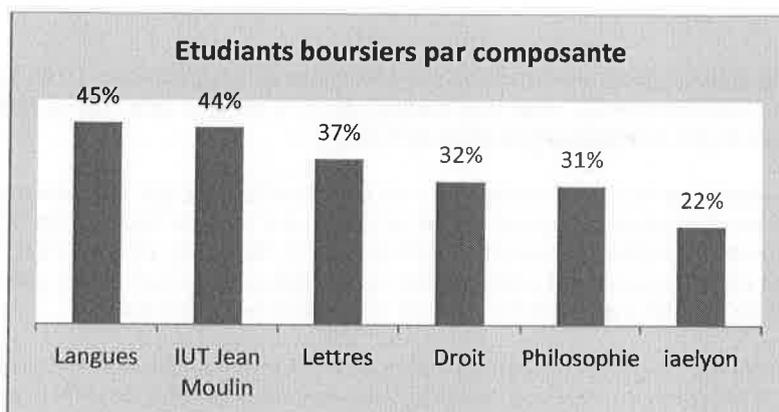
		2014-15	2015-16	2016-17	2017-18	2018-19
Boursiers sur critères sociaux	UJM - Lyon 3	7 343	7 666	8 027	8 033	7 839
% boursiers	UJM - Lyon 3	33%	34%	34%	33%	32%
	Ref. Nationales	40%	40%	40%	40%	40%
Boursiers sur critères sociaux Cycle Licence	UJM - Lyon 3	5 228	5 396	5 577	5 403	5 350
% boursiers Cycle Licence	UJM - Lyon 3	36%	36%	36%	34%	33%
Boursiers sur critères sociaux Cycle Master	UJM - Lyon 3	2 115	2 270	2 450	2 630	2 489
% boursiers Cycle Master	UJM - Lyon 3	27%	28%	29%	32%	31%

Commentaires :

L'Université Jean Moulin a accueilli et accompagné près de 8 000 boursiers sur critères sociaux en 2018-19, soit 33% des étudiants inscrits en formation initiale. La proportion de boursiers par rapport au nombre global d'étudiants inscrits dans les diplômes ouvrant droit est relativement stable. Ce taux est un peu plus bas que la moyenne nationale. Un étudiant sur trois en cycle Licence (33%) est boursier et on retrouve la même proportion en cycle Master (31%).

Boursiers Cycle Licence		Boursiers Cycle Master	
L1	34%	M1	34%
L2	32%	M2	27%
L3	30%	Total	31%
Total	33%		

L'université Jean Moulin Lyon 3 est pour sa part particulièrement vigilante à l'équilibre sur la réussite de ces deux populations et porte une attention soutenue à la réussite des étudiants boursiers en première année.



Les proportions de boursiers varient par composante :

- ❖ L'IUT Jean Moulin et la faculté des Langues comptent les plus importantes proportions de boursiers, respectivement 45% et 44%
- ❖ 37% des inscrits à la faculté des Lettres sont boursiers
- ❖ Un tiers à la faculté de Droit et à la faculté de Philosophie
- ❖ L'iaelyon rassemble 23% d'étudiants boursiers

Ces proportions s'expliquent en partie par la structure par cycle des différentes composantes. La faculté des Langues et l'IUT compte la plus forte proportion d'étudiants inscrits en cycle Licence alors que l'iaelyon compte une part importante d'étudiants en diplômes délocalisés non boursiers.

N° 1.3b : Boursiers / Non boursiers : Taux de réussite comparés en L3

LOLF_231-1-3b		Boursiers / Non boursiers : Taux de réussite comparés en L3					
Programme	LOLF_231 - Vie Etudiante						
Objectif	LOLF_231-1 - Contribuer à promouvoir l'égalité des chances pour l'accès aux formations de l'enseignement supérieur des différentes classes sociales						
Responsable de l'Indicateur	Pôle PAQAP - Service Statistique et Décisionnel						
Source des données	Service Statistique et Décisionnel - SCOLINS / PAP RAP pour références nationales						
Description de l'indicateur							
Unité de mesure	% Réussite						
Date de la mesure	Session : exemple 2007 correspond à l'année universitaire 2006-07						
Champ de la mesure	Formation initiale hors Apprentissage - Inscrits pédagogiques en année terminale - Niveau L3						
Elaboration et qualité de l'indicateur							
Nature des données	Effectifs et admis en 3ème année de cursus licence (DN hors DU) - Distinction Boursiers Sur Critères Sociaux et Non Boursiers sur Critères Sociaux						
Mode de calcul	Ratio : Taux de Réussite Boursiers / Taux de Réussite Non Boursiers - Ecart exprimé en %						
Mode de calcul détaillé							
Commentaires							
		Session 2014	Session 2015	Session 2016	Session 2017	Session 2018	Cible - 2020
Diplômés L3 Boursiers	UJM - Lyon 3	967	1 038	1 131	1 210	1 162	
% réussite L3 Boursiers	UJM - Lyon 3	78,6%	81,9%	83,7%	85,6%	84,6%	
Diplômés L3 Non boursiers	UJM - Lyon 3	2 102	2 005	2 233	2 264	2 380	
% réussite L3 Non boursiers	UJM - Lyon 3	80,5%	82,1%	82,0%	83,0%	83,5%	
Taux de réussite comparé - L3 Boursiers / Non boursiers	UJM - Lyon 3	-2%	0%	2%	3%	1%	0%
	Ref. Nationales	14%	3%	12%	12%		

Commentaires :

Le nombre de diplômés de licence générale boursiers est en constante progression : 1 161 pour la session 2018 alors qu'en 2014 ils n'étaient que 967, soit une hausse de 20% en cinq ans. Sur la même période le nombre de diplômés non boursiers a progressé de près de 13%.

L'objectif pour l'université Jean moulin Lyon 3 est qu'il n'y ait pas de différence sur la réussite entre les deux populations : boursiers et non-boursiers. On constate en effet que les taux de réussite en 3^{ème} année (L3) sont très proches entre étudiants boursiers et étudiants non boursiers. Selon les années c'est l'une ou l'autre des populations qui réussit mieux. L'université Jean Moulin Lyon 3 est pour sa part particulièrement vigilante à l'équilibre sur la réussite de ces deux populations. D'où la cible à 0% de différence.

Ce constat est très différent de celui fait au niveau national où les ratios obtenus montrent un taux de réussite supérieur chez les étudiants boursiers à celui des non boursiers, autour de 14% d'écart. L'analyse faite au niveau national est que ces résultats doivent être pris avec précaution : ils portent sur un vivier d'étudiants en troisième année de licence et ne tiennent pas compte des sélections qui se sont produites dans les années d'études antérieures ni des réorientations.

N° 1.3c : Boursiers / Non boursiers : Taux de réussite comparés en M2

LOLF_231-1-3c		Boursiers / Non boursiers : Taux de réussite comparés en M2					
Programme	LOLF_231 - Vie Etudiante						
Objectif	LOLF_231-1 - Contribuer à promouvoir l'égalité des chances pour l'accès aux formations de l'enseignement supérieur des différentes classes sociales						
Responsable de l'indicateur	Pôle PAQAP - Service Statistique et Décisionnel						
Source des données	Service Statistique et Décisionnel - SCOLINS						
Description de l'indicateur							
Unité de mesure	% Réussite						
Date de la mesure	Session : exemple 2007 correspond à l'année universitaire 2006-07						
Champ de la mesure	Formation Initiale hors Apprentissage - Inscrits pédagogiques en année terminale - Niveau M2						
Elaboration et qualité de l'indicateur							
Nature des données	Effectifs et admis en 2ème année de cursus master (DN hors DU) - Distinction Boursiers Sur Critères Sociaux et Non Boursiers sur Critères Sociaux						
Mode de calcul	Ratio : Taux de Réussite Boursiers / Taux de Réussite Non Boursiers - Ecart exprimé en %						
Mode de calcul détaillé							
Commentaires	Cet indicateur n'est plus suivi dans la LOLF que pour les licences						
		Session 2014	Session 2015	Session 2016	Session 2017	Session 2018	Cible - 2020
Diplômés M2 Boursiers	UJM - Lyon 3	591	584	628	680	679	
% réussite M2 Boursiers	UJM - Lyon 3	86,2%	86,5%	85,6%	85,6%	83,0%	
Diplômés M2 Non boursiers	UJM - Lyon 3	1 014	1 000	1 067	1 036	1 033	
% réussite M2 Non boursiers	UJM - Lyon 3	80,1%	81,4%	81,2%	80,6%	82,4%	
Taux de réussite comparé - M2 Boursiers / Non boursiers	UJM - Lyon 3	8%	6%	5%	6%	1%	0%

Commentaires :

Comme en licence, l'objectif de l'Université Jean Moulin est de permettre une réussite qui ne soit pas déterminée par des facteurs sociaux. Les aides de l'Etat favorisent donc l'accès à l'enseignement supérieur et les actions mises en place au sein de notre établissement ont contribué à l'égalité des chances en permettant à tous nos étudiants de bénéficier de conditions de travail satisfaisantes.

Le taux de réussite en M2 des étudiants boursiers, en moyenne de 85% sur ces cinq dernières années, est supérieur à celui des étudiants non boursiers. L'université est particulièrement vigilante à l'équilibre sur la réussite de ces deux populations et on constate que l'écart se réduit. Il est passé de 8% à 1%, soit taux proche de la cible à 0%.

Le nombre de diplômés M2 boursiers est en constante progression : 679 pour la session 2018, soit une hausse de 8% par rapport au début du contrat quinquennal 2016-20. A contrario, le nombre de diplômés M2 non boursiers tend à baisser sur ce même périmètre.

OBJECTIF N° 3 – Développer le suivi de la santé des étudiants

« L'objectif est d'assurer un meilleur suivi sanitaire de la population étudiante, de garantir l'accès aux soins pour tous les étudiants en renforçant le partenariat avec les mutuelles étudiantes, les différents acteurs de la santé et les associations étudiantes et de répondre aux urgences médicales.

L'accroissement démographique de la population étudiante et sa diversification sociale ont fait émerger des difficultés sociales, financières, matérielles mais aussi psychologiques et sanitaires plus prégnantes qu'autrefois. Aussi, pour mieux prendre en compte l'évolution des missions des services de médecine préventive et de promotion de la santé, un décret statutaire relatif à l'organisation et aux missions de ces services a été élaboré. Il permet une réelle adaptation aux besoins actuels des étudiants, notamment en termes d'accès aux soins avec la reconnaissance pour les services du droit à devenir centre de santé.

Les programmes prioritaires de prévention et d'éducation à la santé (dans les domaines du tabagisme, de l'alcoolisme, des dépendances ou de la toxicomanie, de la nutrition, de la contraception) mis en place dans les établissements, notamment dans le cadre de la politique contractuelle, aident les étudiants à devenir des acteurs à part entière de leur santé. »

Le Service de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SMPPS) de l'Université Jean Moulin Lyon 3, basé sur le campus de la Manufacture des Tabacs, offre à ses étudiants un accès gratuit à différentes prestations :

- Visites médicales
- Aménagements d'examens
- Avis médicaux, vaccinations, certificats de non contre-indication à la pratique du sport, certificats pour le CROUS, certificats de bonne santé (pour un travail, départ à l'étranger...), etc
- Consultations spécialisées : diététique, psychiatrie, psychologie, gynécologie, sevrage tabagique, médecine du sport
- Séances de gestion du stress
- Service infirmier (sans rendez-vous) pour assurer les premiers soins et les urgences

L'objectif est d'améliorer les conditions de vie étudiante et d'organiser une protection médicale pour tous les étudiants.

En charge de la mise en œuvre de la politique de prévention et d'éducation à la santé en faveur des étudiants inscrits à l'université, le SMPPS organise également des actions de promotion de la santé tout au long de l'année universitaire (sur le thème de la sexualité et des IST, des drogues et dépendances, de la nutrition, de l'activité physique, de la santé mentale...).

Il contribue au dispositif d'accompagnement et d'intégration des étudiants en situation de handicap, en lien avec le Pôle Handicap de l'Université (évaluation, suivi, délivrance de certificats pour l'aménagement des conditions d'examens et d'études).

Il participe à la cellule de veille sanitaire en cas de maladie transmissible en collectivité, organise des cellules d'écoute médico-psychologique en cas de besoin et travaille en réseau avec les partenaires internes et externes à l'Université.

Indicateur de performance n° 3.1 : Pourcentage des étudiants de l'université vus au Service de Médecine Préventive

LOLF_231-3-1		Santé : Budget et Visites médicales et consultations étudiants				
Programme	LOLF_231 - Vie Etudiante					
Objectif	LOLF_231-3 - Développer la prévention dans le domaine de la santé					
Responsable de l'indicateur	Service de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SMPPS)					
Source des données	Service de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SMPPS) - Direction des Affaires Financières (DAF) / National : PAP-RAP					
Description de l'indicateur						
Unité de mesure	Euros - Nombre de visites et consultations - Nombre d'étudiants					
Date de la mesure	Année universitaire - Situation Fin d'année Pour le budget : 2010-11 correspond au budget de l'année civile 2010					
Champ de la mesure	SMPPS de l'université Jean Moulin Lyon 3					
Elaboration et qualité de l'indicateur						
Nature des données	Dépenses exécutées par le service de la médecine préventive Visites et consultations public étudiant Etudiants concernés : étudiants en formation initiale hors formations délocalisées					
Mode de calcul	Comptes financiers : dépenses exécutées sur le centre de coût Santé + Rémunérations des personnels affectés au SMPPS rémunérés sur budget des services centraux Nombre de visites par étudiant faites par le SMPPS ou SIUMPS Etudiants concernés : étudiants en formation initiale hors formations délocalisées					
Mode de calcul détaillé	Comptes financiers : dépenses exécutées sur UB 915 jusqu'en 2009 puis sur CF 909903 depuis 2010					
Commentaires	Les consultations médicales et paramédicales comprennent les visites médicales systématiques des étudiants de licence, les notifications d'aménagements pour les étudiants en situation de handicap, mais aussi des certificats médicaux plus spécifiques (CROUS, sport, bonne santé...), des vaccinations, des avis médicaux, ainsi que des consultations de spécialistes (gynécologie, psychologie, psychiatrie, diététique). A partir de 2015-16 le SMPPS s'est doté du logiciel Calcium qui n'enregistre que les consultations réellement prises en charge (et plus les seules demandes d'informations). En 2016-17 : L'infirmière est partie en congé maternité au mois de février 2017 et n'a pas été remplacée (baisse du nombre de consultations) jusqu'à son retour en septembre 2018.					
		2014-15	2015-16	2016-17	2017-18	2018-19
Dépenses Santé	UJM - Lyon 3	191 309 €	246 140 €	229 931 €	219 977 €	231 412 €
Nombre total Visites & consultations Etudiants	UJM - Lyon 3	4 281	3 593	2 954	3 541	3 337
Nb total d'étudiants en formation initiale	UJM - Lyon 3	22 456	23 277	24 026	24 002	24 124
Nb de visites pour 100 étudiants	UJM - Lyon 3	19%	15%	12%	15%	14%
	Ref. Nationales	25%	22%	22%	22%	

Commentaires :

Indicateur nouveau qui prend en compte l'ensemble des étudiants et non seulement les étudiants de Licence comme précédemment. Une équipe pluridisciplinaire est à l'écoute de tous les étudiants et propose une offre de prévention et de soin adaptée. Toutes les prestations sont gratuites et accessibles sans carte vitale.

Pour l'année universitaire 2018-19, le budget alloué aux dépenses de santé des étudiants a augmenté de 5% passant de 220 K€ à 231 K€ et 14% des étudiants en formation initiale (hors étudiants en formations délocalisées à l'étranger) ont été vus par le service de médecine préventive. Taux de visite qui reste en deçà des références nationales. Sont prises en compte dans les visites :

- ✓ Les visites médicales obligatoires des étudiants
- ✓ Les préconisations des aménagements d'examens pour les étudiants en situation de handicap
- ✓ Les certificats médicaux spécifiques (CROUS, aptitude aux sports, stages à l'étranger)
- ✓ Les vaccinations
- ✓ Les avis médicaux

- ✓ Les bilans de santé
- ✓ Les consultations de spécialistes (gynécologie, psychologie, nutrition)

Les variations relevées sur le nombre total de visites s'expliquent :

- Dans les 4281 visites enregistrées en 2014-15 sont comprises : 1 202 visites à l'infirmierie + 708 pré-visites médicales réalisées par l'infirmière + 1 497 consultations médicales à destination des étudiants + 874 consultations spécialisées.

Depuis 2015-16, le SMPPS s'est doté d'un nouveau système d'information qui n'enregistre que les consultations réellement prises en charge. Les seules demandes d'information ne sont pas enregistrées et ce logiciel remplace le suivi manuel qui existait auparavant.

- La baisse du nombre total de visites et consultations constatée en 2016-17 s'explique par le fait que l'infirmière est partie en congé maternité depuis février 2017 et n'a pas été remplacée. Cependant, à son retour de congé maternité en septembre 2018, on note une hausse du nombre total de visites et de consultations de 3% par rapport à l'année précédente.

Le budget consacré à la santé des étudiants (SMPPS - service de médecine préventive et de promotion de la santé) a été de l'ordre de 231.432 euros pour 2018-19, soit une hausse de 5% par rapport à l'année précédente. Chaque année, le nombre d'étudiants fréquentant le centre de santé augmente et depuis son ouverture, le service a pu investir dans divers appareils médicaux performants (électrocardiographe, audiomètre, test à l'effort ...).

Depuis août 2014, le SMPPS a été renforcé par l'embauche d'un médecin à temps plein. Le service s'appuie sur une infirmière et une assistante administrative à temps plein, ainsi que sur des spécialistes à temps partiel : psychologues, psychiatre, diététicienne, gynécologue et trois médecins. Les étudiants en situation de handicap sont individuellement suivis, ils sont accompagnés dans leur scolarité notamment par l'aménagement des épreuves d'examens.

En plus des actions de vaccination et de prévention déjà existantes (sur le thème du sida, de la consommation des produits psychoactifs, de l'alimentation, de l'alcool ou encore du tabac), d'autres actions d'information et de prévention sur les problèmes psychologiques - survenant souvent à cet âge et engendrés par le stress, les difficultés socio-économiques, l'éloignement familial... sont prévues afin de pouvoir repérer au plus tôt les étudiants fragilisés.

L'établissement souhaite également développer la visite médicale systématique pour tous les étudiants inscrits en 2e année de licence et favoriser les collaborations avec le service des relations internationales pour proposer des consultations aux étudiants qui partent à l'étranger ainsi qu'aux étudiants internationaux accueillis à l'université.

B. Présentation des crédits et des dépenses

La présentation des crédits et des dépenses en euros figurent dans le compte financier.

Délibération n° D2020-03-03-fin
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 10 mars 2020

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-3, L. 719-9 et R. 719-89 ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article 193 ;
Vu la délibération n° 2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° 2017-10-07-Ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;

Après en avoir délibéré,

Décide

De répondre favorablement à l'admission en non-valeur des sommes inférieures à 200€ conformément aux documents annexés à la présente délibération :

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres du conseil :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 18
- ✓ Nombre d'abstentions : 0
- ✓ Nombre de voix pour : 18
- ✓ Nombre de voix contre : 0

Lyon, le 10 mars 2020
Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le vice-président chargé du conseil d'administration et du pilotage



Pierre SERVET

Dossier de proposition d'admission en non valeur

Créances inférieures à 200 euros

Centre financier	N° facture	Date d'émission	Donneur d'Ordre	Montant restant à recouvrer	Motivation de la demande d'admission en non-valeur
902208	210047486	19/11/2019	A A	0,01 €	Seuil de recouvrement fixé à 5 euros
902205	210047961	06/12/2019	O A	0,03 €	Seuil de recouvrement fixé à 5 euros
902207	210047838	04/12/2019	O	0,04 €	Seuil de recouvrement fixé à 5 euros
900008b	210027988	12/01/2016	C M	13,80 €	Au vu du montant, une seule relance de paiement
904403	210026845	17/10/2015	L F	17,06 €	Au vu du montant, une seule relance de paiement
905503	210029828	06/07/2016	G U	23,96 €	Au vu du montant, une seule relance de paiement
900004	210029610	18/05/2016	K K	38,36 €	Relance jusqu'à l'état exécutoire : NPAI
900004	210074420	24/11/2015	M E Y	38,46 €	Relance jusqu'à l'état exécutoire : NPAI
902207	210024950	22/05/2015	A I F	46,00 €	Relance jusqu'à l'état exécutoire : NPAI
912x22c	210020888	16/04/2014	U G C	50,00 €	au vu de l'emplacement géographique, une seule relance de paiement
900020	210031350	12/10/2016	V A	62,00 €	Relance jusqu'à l'état exécutoire : NPAI
900020	210031305	12/10/2016	D F	62,00 €	Relance jusqu'à l'état exécutoire : NPAI
900020	210031338	12/10/2016	M A	62,00 €	Relance jusqu'à l'état exécutoire : pas de retour
902207	210024951	22/05/2015	D	69,00 €	Relance jusqu'à l'état exécutoire : NPAI
900020	210031291	11/10/2016	A K	83,00 €	Relance jusqu'à l'état exécutoire : NPAI
900020	210031347	12/10/2016	S T	86,00 €	Relance jusqu'à l'état exécutoire : NPAI
900004	210031872	17/11/2016	O J	87,68 €	Une seule relance de paiement : NPAI

Pièces jointes : 17 factures

739,40 €

NB :

1- Suivant le CA du 05/02/2013, en ce qui concerne les montants inférieurs à 200€, le recouvrement se fait jusqu'à l'état exécutoire, mais pas de mandatement d'huissier ou de SATD (saisie administrative à tiers détenteur)

2- Le seuil de relance de paiement est fixé à 5€

Dossier de proposition d'admission en non valeur

Créances inférieures à 200 euros

Centre financier	N° facture	Date d'émission	Donneur d'Ordre	Montant restant à recouvrer	Motivation de la demande d'admission en non-valeur
900008b	210027995	12/10/2016	F A	100,22 €	Relance jusqu'à l'état exécutoire : NPAI
900020	210040918	12/10/2016	B P	109,80 €	Relance jusqu'à l'état exécutoire : NPAI
900020	210031354	12/10/2016	Z L	125,00 €	Relance jusqu'à l'état exécutoire : pas de retour
900020	210031315	12/10/2016	G A	133,00 €	Relance jusqu'à l'état exécutoire : pas de retour
900020	210031306	11/10/2016	D S	133,00 €	Relance jusqu'à l'état exécutoire : NPAI
900020	210031303	11/10/2016	D J	133,00 €	Relance jusqu'à l'état exécutoire : NPAI
900020	210031313	12/10/2016	G N	133,00 €	Relance jusqu'à l'état exécutoire : NPAI
900020	210031298	11/10/2016	B D J	133,00 €	Relance jusqu'à l'état exécutoire : pas de retour
900020	210031294	11/10/2016	A S	133,00 €	Relance jusqu'à l'état exécutoire : NPAI
900020	210031293	11/10/2016	A L	133,00 €	Relance jusqu'à l'état exécutoire : NPAI
900020	210031290	11/10/2016	A I	133,00 €	Relance jusqu'à l'état exécutoire : pas de retour
900020	210031289	11/10/2016	A K	133,00 €	Relance jusqu'à l'état exécutoire : pas de retour
900020	210031301	11/10/2016	C F	157,00 €	Relance jusqu'à l'état exécutoire : pas de retour
900020	210046190	22/07/2019	L Q	161,00 €	Relance jusqu'à l'état exécutoire : NPAI
900020	210031032	22/09/2016	B A	164,63 €	Relance jusqu'à l'état exécutoire : pas de retour
900020	210031304	12/10/2016	D S C	173,00 €	Relance jusqu'à l'état exécutoire : NPAI
900010b	210016635	02/04/2013	S I	199,20 €	Relance jusqu'à l'état exécutoire : pas de retour

Pièces jointes : 17 factures

2 386,85 €

NB :

1- Suivant le CA du 05/02/2013, en ce qui concerne les montants inférieurs à 200€, le recouvrement se fait jusqu'à l'état exécutoire, mais pas de mandatement d'huissier ou de SATD (saisie administrative à tiers détenteur)

2- Le seuil de relance de paiement est fixé à 5€

Délibération n° D2020-03-04-fin
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 10 mars 2020

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-3, L. 719-9 et R. 719-89 ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article 193 ;
Vu la délibération n° 2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° 2017-10-07-lns du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;

Après en avoir délibéré,

Décide

De répondre favorablement aux admissions en non-valeur suivantes :

Centre financier	N° facture	Date d'émission	Donneur d'Ordre	Montant du titre de recette	Montant restant à recouvrer	Motivation de la demande d'admission en non-valeur
901120	210042854	22/01/2019	A C S	3 210,00 €	3 210,00 €	Radiation de la société 22/01/2019 : prise en charge de la facture 11/03/2019 : 1ère relance amiable 05/04/2019 : 2nde relance amiable 09/09/2019 : état exécutoire 29/10/2019 : Radiation de la société

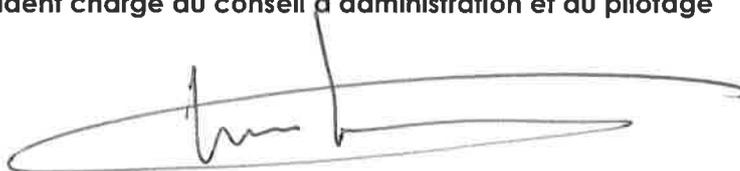
Centre financier	N° facture	Date d'émission	Donneur d'Ordre	Montant du titre de recette	Montant restant à recouvrer	Motivation de la demande d'admission en non-valeur
901128	210032471	01/02/2017	T P	1 950,00 €	1 950,00 €	Certificat d'irrecouvrabilité 08/02/2017 : prise en charge de la facture 28/03/2017 : 1ère relance amiable 09/05/2017 : 2nde relance amiable 09/10/2017 : état exécutoire 31/10/2017 : Demande de consultation FICOBA - retour FICOBA "recherche infructueuse" 09/10/2018 : mise à huissier 07/01/2020 : certificat d'irrecouvrabilité
	210036617	22/11/2017		2 100,00 €	2 100,00 €	01/12/2017 : prise en charge de la facture 12/02/2018 : 1ère relance amiable 12/04/2018 : état exécutoire 31/10/2017 : Demande de consultation FICOBA - retour FICOBA "recherche infructueuse" 09/10/2018 : mise à huissier 07/01/2020 : certificat d'irrecouvrabilité

La présente délibération est adoptée à la majorité des membres du conseil :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 18
- ✓ Nombre d'abstentions : 1
- ✓ Nombre de voix pour : 17
- ✓ Nombre de voix contre : 0

Lyon, le 10 mars 2020

**Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le vice-président chargé du conseil d'administration et du pilotage**



Pierre SERVET

Délibération n° D2020-03-05-fin
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 10 mars 2020

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-3, L. 719-9 et R. 719-89 ;
 Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article 193 ;
 Vu la délibération n° 2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;
 Vu la délibération n° 2017-10-07-lns du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;

Après en avoir délibéré,

Décide

De répondre favorablement aux admissions en non-valeur suivantes :

Centre financier	N° facture	Date d'émission	Donneur d'Ordre	Montant du titre de recette	Montant restant à recouvrer	Motivation de la demande d'admission en non-valeur
90205	210045548	27/06/2019	A H	1 300,00 €	1 300,00 €	Recouvrement mené à son terme 27/06/2019 : prise en charge de la facture 03/09/2019 : 1ère relance amiable (mail+courrier) 29/10/2019 : 2nde relance amiable (mail) 14/11/2019 : état exécutoire 06/02/2020 : retour de l'état exécutoire "pli avisé non réclamé"

Centre financier	N° facture	Date d'émission	Donneur d'Ordre	Montant du titre de recette	Montant restant à recouvrer	Motivation de la demande d'admission en non-valeur
902202B	210029798	10/06/2016	S X	4 800,00 €	2 400,00 €	Liquidation judiciaire Certificat d'irrecouvrabilité du mandataire en date du 05/01/2018 10/06/2016 : prise en charge de la facture 28/08/2016 : échancier mis en place non respecté 22/12/2016 : règlement partiel 16/03/2017 : retour du chèque rejeté 05/01/2017 : liquidation judiciaire 16/02/2017 : déclaration de créance de l'université 05/01/2018 : certificat d'irrecouvrabilité



La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres du conseil :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 18
- ✓ Nombre d'abstentions : 0
- ✓ Nombre de voix pour : 18
- ✓ Nombre de voix contre : 0

Lyon, le 10 mars 2020

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le vice-président chargé du conseil d'administration et du pilotage

Pierre SERVET

Délibération n° D 2020-03-06-fin
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin Lyon 3
en séance du 10 mars 2020

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-3 du code de l'éducation ;
Vu l'arrêté du 1^{er} juillet 2015 portant adoption du recueil des normes comptables aux organismes visés aux alinéas 4 à 6 de l'article 1^{er} du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu la délibération n° 2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° 2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;

Sur proposition de M. le président de l'université Jean Moulin ,

Après en avoir délibéré,

Exposé des motifs

Par délibération n° 2015-11-08-fin, le conseil d'administration a approuvé le mode de calcul des dépréciations pour les créances.

Il convient d'amender cette délibération afin de tenir compte de la procédure des saisies administratives à tiers détenteur (consistant à obtenir auprès d'un tiers - généralement une banque - le règlement des sommes dues par le débiteur de l'université en cas de non-paiement de ce dernier après l'étape de l'état exécutoire).

Il est donc ajouté aux cas existants de dépréciations au compte 416 les saisies administratives à tiers détenteur à hauteur d'un taux de 50% du montant du reste à recouvrer.

Décide

D'approuver le mode de calcul de dépréciation des dépenses suivant :

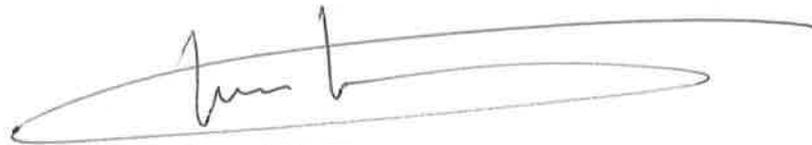
Comptes	Cas	Taux de dépréciation du reste à recouvrer
416	Entreprise en redressement judiciaire	50%
	Entreprise en liquidation judiciaire	100%
	Entreprise en procédure de sauvegarde	25%
	Huissier	50%

	Etat exécutoire	25%
	Saisie administrative à tiers détenteur	50%

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres du Conseil :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 16
- ✓ Nombre d'abstentions : 0
- ✓ Nombre de voix pour : 16
- ✓ Nombre de voix contre : 0

Lyon, le 10 mars 2020
Le Président de l'Université Jean Moulin – Lyon 3 et par délégation
le Vice-Président en charge du Conseil d'Administration.



Pierre SERVET

Délibération n° D2020-03-07-fin
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 10 mars 2020

Vu le code de l'éducation notamment les articles L. 712-3 et suivants ;

Vu la délibération n° 2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;

Vu la délibération n° 2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;

Vu la délibération n° 2019-07-21-fin du 9 juillet 2019 portant approbation par le conseil d'administration des conditions et modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires ;

Sur proposition de M. le président de l'université ;

Après en avoir délibéré,

Exposé des motifs

Dans le contexte de crise sanitaire liée à la propagation du COVID-19, l'université Jean Moulin a mis en place un certain nombre de dispositifs concernant les personnels, agents et usagers de l'université. Afin de limiter le risque de propagation du virus et au regard de l'évolution du COVID-19 dans certains pays (Italie, Chine, Corée du sud, Iran) certaines missions à l'étranger ont été reportées ou annulées.

Aux termes du IV de l'article L. 712-3, du code de l'éducation « *Le conseil d'administration détermine la politique de l'établissement. A ce titre : [...] 2° Il vote le budget et approuve les comptes. [...]* ».

Monsieur le président de l'université propose le remboursement des personnels, agents et étudiants ayant engagé des frais de mission à l'étranger sans que celle-ci ne puisse finalement avoir lieu.

Cette proposition est soumise à l'approbation du conseil d'administration.

Décide

D'approuver le remboursement des personnels, agents et étudiants de l'université ayant engagé des frais de déplacement pour une mission à l'étranger pour le compte de l'université qui a été reportée ou annulée en raison de la situation sanitaire actuelle due au COVID-19.

D'approuver que le remboursement est effectué dans la limite des montants déterminés par la délibération n° 2019-07-21-fin du 9 juillet 2019 frais occasionnés par les déplacements temporaires, sur présentation de l'ordre de mission signé et des pièces justificatives.



La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 16
- ✓ Nombre de voix pour : 16
- ✓ Nombre de voix contre : 0
- ✓ Nombre d'abstentions : 0

Lyon, le 10 mars 2020

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le vice-président chargé du conseil d'administration et du pilotage

Pierre SERVET

Délibération n° D2020-03-08-acc

**Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 10 mars 2020**

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-2, L. 712-3 et L. 712-6-1 ;
Vu la délibération n° 2019-01-01-Ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° 2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° 2018-07-01-Ins portant délégation de pouvoir du conseil d'administration au président, approuvée le 10 juillet 2018,

Décide

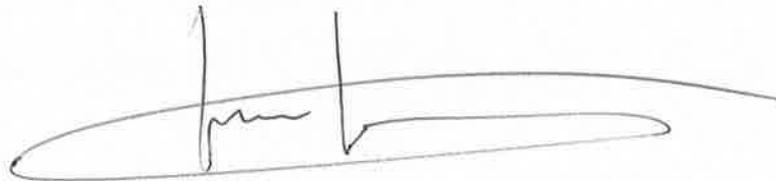
D'approuver la convention en annexe de la présente délibération.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	16
✓ Nombre de voix pour :	16
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstentions :	0

Lyon, le 10 mars 2020

**Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le vice-président chargé du conseil d'administration et du pilotage**



Pierre SERVET



Renouvellement de la Convention pluriannuelle d'objectifs – 2019 - 2021

Entre les soussignés :

L'**Université Jean Moulin Lyon 3**, représentée par son président en exercice, Monsieur Jacques COMBY, élisant domicile en son siège 1 rue de l'Université, BP 0638, 69239 Lyon Cedex 02

D'une part,

Et

L'**association Nouvel Institut Franco-Chinois** représentée par son président, Monsieur Thierry DE LA TOUR D'ARTEISE, domiciliée au 2, rue Sœur Bouvier, 69005 Lyon et enregistrée à la Préfecture sous le numéro W691087216.

D'autre part,

Préambule

L'association Nouvel Institut Franco-Chinois est une association de type loi de 1901, dont les statuts ont été déposés le 17 avril 2015, puis modifiés le 26 juin 2017.

Elle a pour objet de fédérer les acteurs de l'écosystème lyonnais travaillant avec la Chine, d'affirmer la Région Auvergne-Rhône-Alpes comme un territoire majeur en France dans ses relations avec la Chine. L'enjeu est de renforcer les relations entre le territoire lyonnais et la Chine au travers de la revalorisation du lieu qui fut le siège de l'Institut franco-chinois, première université chinoise hors de Chine.

Elle a vocation à promouvoir les relations entre la Chine et la région lyonnaise dans toutes leurs dimensions notamment au travers de la valorisation et le développement des échanges et partenariats entre universités, établissements de recherche et d'enseignement, et laboratoires, ainsi qu'au travers du développement des relations entre acteurs universitaires et économiques.

L'objet de l'association correspond à l'objectif général de l'Université Jean Moulin Lyon 3 de développer les relations avec la Chine s'agissant de sa mission d'enseignement supérieur et de recherche.

L'Université Jean Moulin Lyon 3 a été parmi les premiers soutiens à la création du Nouvel Institut Franco-Chinois, ce qui a donné lieu à une convention de partenariat signée le 16 novembre 2016.

Les conditions au renouvellement de cette convention ayant été réunies au terme de celle-ci, les deux parties ont décidé de renouveler leur engagement dans les dispositions suivantes :

Article 1 - Objet de la subvention

Par la présente convention, l'association Nouvel Institut Franco-Chinois s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations de politiques publiques mentionnées au préambule, le programme d'actions figurant en annexe 1.

L'Université Jean Moulin Lyon 3 n'attend aucune contrepartie directe de cette subvention.

Article 2 - durée de la convention

La convention a une durée de trois (3) ans.

Article 3 - Conditions de détermination du coût de l'action

Le coût total estimé éligible du programme d'actions sur la durée de la convention est évalué à 10 000 € par an.

Les coûts à prendre en considération comprennent tous les coûts occasionnés par la mise en œuvre du programme d'actions. Ils comprennent notamment tous les coûts directement liés à la mise en œuvre de l'action, qui :

- sont liés à l'objet du programme d'actions ;
- sont nécessaires à la réalisation du programme d'actions ;
- sont raisonnables selon le principe de bonne gestion ;
- sont engendrés pendant le temps de la réalisation du programme d'actions ;
- sont dépensés par l'association Nouvel Institut Franco-Chinois ;
- sont identifiables et contrôlables.

Lors de la mise en œuvre du programme d'actions, l'association Nouvel Institut Franco-Chinois peut procéder à une adaptation de son budget prévisionnel par des transferts entre natures de charges éligibles telles que les achats, les locations, les dépenses de publications, les charges de

personnel, les frais de déplacement. Cette adaptation des dépenses réalisée dans le respect du montant total des coûts éligibles ne doit pas affecter la réalisation du programme d'actions et ne doit pas être substantielle.

L'association Nouvel Institut Franco-Chinois notifie ces modifications à l'Université Jean Moulin Lyon 3 par écrit dès qu'elle peut les évaluer.

Article 4 - Conditions de détermination de la contribution financière

Pour les années 2019 et 2020, l'Université Jean Moulin Lyon 3 contribue financièrement pour un montant de 10 000 € par an (10 000 € en 2019 - 10 000 € en 2020).

Pour la troisième année d'exécution de la présente convention, le montant devra être renégocié dans le cadre de l'IDEX.

Les contributions financières de l'administration mentionnées au paragraphe précédent ne sont applicables que sous réserve des trois conditions suivantes :

- la délibération du conseil d'administration de l'Université Jean Moulin Lyon 3 ;
- le respect par l'association des obligations mentionnées aux articles 1er, 6, 7 et 8, sans préjudice de l'application de l'article 12 ;
- la vérification par l'Université Jean Moulin Lyon 3 que le montant de la contribution n'excède pas le coût de l'action, conformément à l'article 10.

Article 5 - Modalités de versement de la contribution financière

5.1. L'Université Jean Moulin Lyon 3 verse 10 000 euros à la notification de la convention.

La contribution financière sera créditée au compte de l'association Nouvel Institut Franco-Chinois selon les procédures comptables en vigueur.

Les versements seront effectués à Bank of China Lyon Branch au compte Nouvel Institut Franco-Chinois

Code établissement : 18769

Code guichet : 00001

Numéro de compte : 920600241831

Clé RIB : 80

IBAN : FR76 1876 9000 0190 6002 4183 180

BIC : BKCHFRPP

L'ordonnateur de la dépense est le président de l'Université Jean Moulin Lyon 3. Le comptable assignataire est l'agent comptable de l'Université Jean Moulin Lyon 3.

Article 6 - Justificatifs

L'association Nouvel Institut Franco-Chinois s'engage à fournir dans les six mois de la clôture de chaque exercice les documents ci-après établis :

— le compte rendu financier conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Ce document retrace de façon fiable l'emploi des fonds alloués pour l'exécution des obligations prévues dans la présente convention. Il est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif du programme d'actions comprenant les éléments mentionnés à l'annexe 1 et définis d'un commun accord entre l'association Nouvel Institut Franco-Chinois et l'Université Jean Moulin Lyon 3. Ces documents sont signés par le président ou toute personne habilitée ;

— les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes prévus par l'article L. 612-4 du code de commerce ;

— le rapport d'activité, au sortir de l'Assemblée Générale annuelle.

Article 7 - Autres engagements

L'association Nouvel Institut Franco-Chinois doit communiquer sans délai à l'Université Jean Moulin Lyon 3 la copie des déclarations mentionnées aux articles 3, et 13-1 du décret du 16 août 1901 portant réglementation d'administration publique pour l'exécution de la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association, doit informer de toute nouvelle déclaration enregistrée dans le RNA et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

L'association Nouvel Institut Franco-Chinois s'engage à faire figurer de manière lisible l'Université Jean Moulin Lyon 3 dans tous les documents produits dans le cadre de la convention.

En cas d'inexécution ou de modification des conditions d'exécution et de retard pris dans l'exécution de la présente convention par l'association, pour une raison quelconque, celle-ci doit en informer l'Université Jean Moulin Lyon 3 sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 8 - Sanctions

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard significatif des conditions d'exécution de la convention par l'association Nouvel Institut Franco-Chinois sans l'accord écrit de l'Université Jean Moulin Lyon 3, celle-ci peut respectivement exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, diminuer ou suspendre le montant de la subvention, après examen des justificatifs présentés par l'association et avoir préalablement entendu ses représentants. L'Université Jean Moulin Lyon 3 en informe l'association par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 9 - Evaluation

L'association Nouvel Institut Franco-Chinois s'engage à fournir, au moins trois mois avant le terme de la convention, un bilan d'ensemble, qualitatif et quantitatif, de la mise en œuvre du programme d'actions dans les conditions précisées en annexe 1.

L'Université Jean Moulin Lyon 3 procède, conjointement avec l'association Nouvel Institut Franco-Chinois, à l'évaluation des conditions de réalisation du programme d'actions auquel elle a apporté son concours sur un plan quantitatif comme qualitatif.

L'évaluation porte notamment sur la conformité des résultats à l'objet mentionné à l'article 1er, sur l'impact du programme d'actions au regard de la mission de service public de l'Université Jean Moulin Lyon 3.

Article 10 - Contrôle de l'Université Jean Moulin Lyon 3

L'Université Jean Moulin Lyon 3 contrôle annuellement et à l'issue de la convention que la contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre du service.

L'Université Jean Moulin Lyon 3 peut exiger le remboursement de la quote-part équivalente de la contribution financière.

Pendant et au terme de la convention, un contrôle sur place peut être réalisé par l'Université Jean Moulin Lyon 3, dans le cadre de l'évaluation prévue à l'article 9 ou dans le cadre du contrôle financier annuel. L'association Nouvel Institut Franco-Chinois s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle.

Article 11 - Conditions de renouvellement de la convention

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à la réalisation de l'évaluation prévue à l'article 9 et au contrôle de l'article 10.

Article 12 - Avenant

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par l'Université Jean Moulin Lyon 3 et l'association Nouvel Institut Franco-Chinois. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent.

Article 13 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Article 14 - Recours

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif de Lyon.

Le

Pour l'association Nouvel Institut Franco-Chinois :

Le Président

Pour l'Université Jean Moulin Lyon 3 :

Le Président

Annexe

Programme d'actions annuel

L'association Nouvel Institut Franco-Chinois s'engage à mettre en œuvre le programme d'actions suivant :

1. Animation d'une commission universitaire opérationnelle afin de mettre en œuvre les différents projets de collaboration entre le Nouvel Institut Franco-Chinois et l'Université Jean Moulin Lyon 3, tels que présentés lors du Bureau de l'UDL.
2. Organisation d'un forum pluridisciplinaire annuel – « Les Confluences franco-chinoises » : invitation aux différents temps forts (conférences, tables rondes, cocktails) pour un ou plusieurs représentants de l'Université Jean Moulin Lyon 3.
3. Organisation lors de ce forum d'un temps fort consacré aux étudiants et universités partenaires.
4. Accueil de représentants d'universités chinoises partenaires de l'Université Jean Moulin Lyon 3.
5. Organisation d'universités d'été et de séjours académiques pour les étudiants des universités chinoises partenaires du Nouvel Institut Franco-Chinois et de l'Université Jean Moulin Lyon 3.
6. Mise en réseau de l'Université Jean Moulin Lyon 3 et des entreprises mécènes du Nouvel Institut Franco-Chinois.
7. Création d'espaces d'accueil pour les étudiants (salle de réunion, espace de coworking, bureaux).
8. Privatisation des espaces du Nouvel Institut Franco-Chinois par l'Université Jean

Moulin Lyon 3 pour un événement annuel (dans le respect des contraintes liées aux espaces du Nouvel Institut Franco-Chinois).

9. Accueil d'artistes chinois en résidence au Nouvel Institut Franco-Chinois puis organisation d'une exposition dans l'espace dédié à l'Art contemporain.
10. Organisation annuelle d'un festival de la gastronomie chinoise à destination des étudiants et du grand public.
11. Mission annuelle en Chine de prospection en lien avec l'Université Jean Moulin Lyon 3 pour la mise en place de nouveaux partenariats.
12. Promotion de l'actualité de l'Université Jean Moulin Lyon 3 sur les outils de communication du Nouvel Institut Franco-Chinois en France et en Chine.
13. Invitation des représentants de l'Université Jean Moulin Lyon 3 et des étudiants aux événements du Nouvel Institut Franco-Chinois (festivals, vernissages, etc.).